



RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Semestre clos le
30 juin 2021

États consolidés de la situation financière
Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020
(non audité – en milliers de dollars américains)

| | Notes | Au 30 juin 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|--------------|----------------------------|------------------------------------|
| Actif | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7, 16 | 79 282 | 66 052 |
| Dépôts de trésorerie soumise à restrictions | 13 | 7 894 | 7 525 |
| Dépôts à terme | 13 | 12 392 | 12 392 |
| Prêts | 6, 7, 13 | 79 631 | 76 175 |
| Obligations | 6, 7 | 58 031 | 58 829 |
| Actions ordinaires | 6, 7 | 129 273 | 89 510 |
| Dérivés et garanties | 6, 7, 8, 13 | 31 835 | 13 252 |
| Parts de société en commandite | 6, 7, 13 | 291 227 | 275 299 |
| Total de la trésorerie et des placements | | 689 565 | 599 034 |
| Intérêts à recevoir | | 9 049 | 8 961 |
| Impôt sur le résultat différé | | — | 835 |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | | 3 835 | — |
| Montant à recevoir de parties liées | 13 | 7 733 | — |
| Autres actifs | 13, 15 | 5 533 | 1 946 |
| Total de l'actif | | 715 715 | 610 776 |
| Passif | | | |
| Dettes d'exploitation et charges à payer | | 1 230 | 6 982 |
| Montant à payer à des parties liées | 13 | 4 345 | 3 660 |
| Impôt sur le résultat à payer | | — | 399 |
| Impôt sur le résultat différé | 11 | 2 191 | — |
| Emprunts | 8, 13 | 98 343 | — |
| Total du passif | | 106 109 | 11 041 |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 9 | 609 606 | 599 735 |
| | | 715 715 | 610 776 |

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés du résultat net et du résultat global

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

| | Notes | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|---|--------|----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Produits | | | | | |
| Produits d'intérêts | 7 | 268 | 5 606 | 741 | 11 003 |
| Dividendes | 7 | 19 | — | 167 | — |
| Variation nette des pertes latentes sur placements | 7 | (2 987) | (10 891) | (1 835) | (79 455) |
| Profits (pertes) de change nets | 7 | 5 202 | 5 788 | 4 230 | (46 728) |
| | | 2 502 | 503 | 3 303 | (115 180) |
| Charges | | | | | |
| Honoraires de placement et de services-conseils | 13 | 864 | 1 154 | 1 605 | 2 253 |
| Honoraires en fonction du rendement | 13 | 1 050 | — | 2 905 | — |
| Frais généraux et frais d'administration | 14 | 3 376 | 1 456 | 5 615 | 2 478 |
| Perte (recouvrement) sur créances d'exploitation irrécouvrables | 13, 15 | (242) | — | 5 461 | — |
| Charges d'intérêts | 8 | 899 | 199 | 899 | 398 |
| | | 5 947 | 2 809 | 16 485 | 5 129 |
| Résultat avant impôt | | (3 445) | (2 306) | (13 182) | (120 309) |
| Charge (produit) d'impôt | 11 | (3 500) | 1 880 | (2 088) | 5 681 |
| Résultat net et résultat global | | 55 | (4 186) | (11 094) | (125 990) |
| Résultat net par action (de base et dilué) | 10 | — \$ | (0,07) \$ | (0,10) \$ | (2,13) \$ |
| Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée) | 10 | 109 118 253 | 59 032 975 | 109 118 253 | 59 212 771 |

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains)

| | Actions à droit de vote subalterne | Actions à droit de vote multiple | Paiements fondés sur des actions, montant net | Bons de souscription | Apports de capital | Résultats non distribués (déficit) | Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires |
|---|--|--|--|-------------------------|-----------------------|--|--|
| Solde au 1^{er} janvier 2021 | 440 663 | 439 904 | 5 438 | — | 8 855 | (295 125) | 599 735 |
| Résultat net de la période | — | — | — | — | — | (11 094) | (11 094) |
| Émissions (notes 8, 9 et 13) | — | — | — | 5 557 | — | — | 5 557 |
| Amortissement | — | — | 62 | — | — | — | 62 |
| Apports de capital (notes 8 et 13) | — | — | — | — | 18 107 | — | 18 107 |
| Charge d'impôt liée aux transactions sur capitaux propres (note 11) | 22 | — | — | — | (2 783) | — | (2 761) |
| Solde au 30 juin 2021 | 440 685 | 439 904 | 5 500 | 5 557 | 24 179 | (306 219) | 609 606 |
| Solde au 1^{er} janvier 2020 | 310 078 | 300 000 | (427) | — | — | (90 836) | 518 815 |
| Résultat net de la période | — | — | — | — | — | (125 990) | (125 990) |
| Rachats pour annulation (note 9) | (4 810) | — | — | — | — | 2 960 | (1 850) |
| Rachats et amortissement | — | — | (12) | — | — | — | (12) |
| Solde au 30 juin 2020 | 305 268 | 300 000 | (439) | — | — | (213 866) | 390 963 |

Se reporter aux notes annexes.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains)

| | Notes | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|--|--------|----------------------|---------------|--------------------|---------------|
| | | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Activités d'exploitation | | | | | |
| Résultat net | | 55 | (4 186) | (11 094) | (125 990) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie : | | | | | |
| Comptabilisation progressive du produit de la décote sur obligations | | (47) | (369) | (119) | (665) |
| Intérêts capitalisés aux termes d'emprunts et d'obligations | 6 | (208) | (2 473) | (364) | (5 537) |
| Honoraires en fonction du rendement | 13 | 1 050 | — | 2 905 | — |
| Perte (recouvrement) sur créances d'exploitation irrécouvrables | 13, 15 | (242) | — | 5 461 | — |
| Impôt sur le résultat différé | 11 | (2 848) | 1 228 | (111) | 1 259 |
| Amortissement des paiements fondés sur des actions | | 32 | 32 | 62 | 60 |
| Variation nette des pertes latentes sur placements | 7 | 2 987 | 10 891 | 1 835 | 79 455 |
| (Profits) pertes de change nets | 7 | (5 202) | (5 788) | (4 230) | 46 728 |
| Cession de placements à court terme, montant net | | — | 38 958 | — | 104 095 |
| Acquisition de placements | 6, 16 | (39 297) | (56 516) | (52 413) | (60 103) |
| Règlement du passif au titre de la garantie | 13, 15 | — | — | (8 474) | — |
| Augmentation des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements | 13 | (335) | (6 237) | (369) | (11 129) |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation : | | | | | |
| Intérêts à recevoir | | 50 | (2 053) | (88) | (2 414) |
| Dettes d'exploitation et charges à payer | | 194 | 383 | (5 752) | 715 |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | | (1 058) | 193 | (4 234) | 3 785 |
| Montant à recevoir de parties liées | | (7 733) | — | (7 733) | — |
| Montant à payer à des parties liées | | (270) | 83 | (2 220) | (301) |
| Autres | | 371 | 584 | (161) | 792 |
| Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation | | (52 501) | (25 270) | (87 099) | 30 750 |
| Activités de financement | | | | | |
| Emprunts : | | | | | |
| Produit | 8 | — | — | 100 000 | — |
| Actions à droit de vote subalterne : | | | | | |
| Rachats pour annulation | 9 | — | — | — | (1 850) |
| Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement | | — | — | 100 000 | (1 850) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | | 131 375 | 93 587 | 66 052 | 44 334 |
| Conversion des monnaies étrangères | | 408 | 209 | 329 | (4 708) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | | 79 282 | 68 526 | 79 282 | 68 526 |

Se reporter aux notes annexes.

Table des matières des notes annexes

| | |
|--|----|
| 1. Nature des activités | 6 |
| 2. Transaction avec Helios | 6 |
| 3. Base de présentation | 7 |
| 4. Résumé des principales méthodes comptables | 7 |
| 5. Estimations et jugements comptables critiques | 8 |
| 6. Placements de portefeuille | 8 |
| 7. Trésorerie et placements | 24 |
| 8. Emprunts | 29 |
| 9. Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 30 |
| 10. Résultat net par action | 32 |
| 11. Impôt sur le résultat | 32 |
| 12. Gestion des risques financiers | 35 |
| 13. Transactions avec les parties liées | 40 |
| 14. Frais généraux et frais d'administration | 45 |
| 15. Autres actifs | 45 |
| 16. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie | 46 |

Notes annexes

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains, sauf les nombres d’actions et montants par action ou autre mention contraire)

1. Nature des activités

Helios Fairfax Partners Corporation (la « Société » ou « HFP », auparavant, Fairfax Africa Holdings Corporation) est une société de portefeuille de placements dont l’objectif est de réaliser une plus-value du capital à long terme tout en préservant le capital, en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres d’emprunt de sociétés ouvertes et fermées africaines et dans des entreprises africaines ou d’autres entreprises dont la clientèle, les fournisseurs ou les activités sont situés principalement en Afrique ou en dépendent essentiellement (les « placements de portefeuille »). La Société réalise la totalité ou la quasi-totalité de ses placements soit directement, soit par l’entremise de ses filiales entièrement détenues, dont une filiale sud-africaine dénommée HFP South Africa Investments Proprietary Limited (« SA Sub », auparavant, Fairfax Africa Investments Proprietary Limited), une filiale mauricienne dénommée HFP Investments Limited (« Mauritius Sub », auparavant, Fairfax Africa Holdings Investments Limited) et une filiale américaine dénommée HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub »).

HFA TopCo L.P. (« TopCo LP » ou le « conseiller de portefeuille »), une entreprise associée de Helios Holdings Limited (« HHL ») (collectivement avec une ou plusieurs de ses entreprises associées, selon le contexte, « Helios Holdings Group »), est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et recherche des placements et fournit des conseils à leur égard de l’ensemble des placements. TopCo LP a nommé Helios Investment Partners LLP (« Helios » ou le « gestionnaire »), un gestionnaire de portefeuille inscrit du Royaume-Uni, en tant que sous-conseiller. Fairfax Financial Holdings Limited (« Fairfax ») et Helios Holdings Group exercent toutes deux une influence notable et, ensemble, elles agissent en tant que partie contrôlante ultime de HFP, bien qu’il n’existe aucun accord contractuel exigeant que Fairfax et Helios Holdings Group soient d’accord sur toutes les décisions. Se reporter à la note 13 pour des renseignements détaillés sur les droits de vote et la participation en capitaux propres détenus par Fairfax et Helios Holdings Group dans la Société.

Fairfax fournit certains services en vertu d’un accord de services de gestion intervenu entre HFP et Fairfax le 8 décembre 2020. Fairfax est une société de portefeuille qui, par l’intermédiaire de ses filiales, exerce des activités dans les domaines de l’assurance et de la réassurance IARD et de la gestion de placements connexes.

La Société a été constituée en société par actions en vertu des lois du Canada, et elle a son siège social en Ontario. La Société et Fairfax ont leur établissement principal au 95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto (Ontario), Canada, M5J 2N7. Le conseiller de portefeuille a son établissement principal au De Capatan House, Grange Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 2QG. Le gestionnaire a son établissement principal au 2nd Floor, 12 Charles II Street, St James’s, Londres, Royaume-Uni, SW1Y 4QU.

2. Transaction avec Helios

Le 8 décembre 2020, la Société a conclu la transaction précédemment annoncée avec HHL, en vertu de laquelle HHL a apporté ses droits aux flux de trésorerie découlant de certains flux d’honoraires (résumés ci-dessous) à HFP en contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP (la « transaction »). À la clôture de la transaction, la Société a été rebaptisée Helios Fairfax Partners Corporation et ses actions à droit de vote subalterne sont demeurées inscrites à la Bourse de Toronto. En décembre 2020, dans la foulée de la clôture de la transaction, le symbole boursier des actions à droit de vote subalterne de la Société à la Bourse de Toronto a été changé de FAH.U en HFPC.U.

Dirigée et gérée par une équipe à prédominance africaine, Helios est une société de capital-investissement dédiée à l’Afrique qui gère des portefeuilles diversifiés de placements en titres de capitaux propres et en titres de créance de sociétés fermées dans plus de 30 pays d’Afrique.

En contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP, HHL a apporté les droits aux flux de trésorerie découlant des flux d’honoraires suivants :

- 100 % de tous les frais de gestion et autres frais payés à Helios Holdings Group en rapport avec la gestion de tout fonds existant ou futur (y compris la gestion de HFP et de ses filiales), moins les dépenses, les frais d’administration et les autres frais d’exploitation liés à la gestion de ces fonds;
- 25 % des intéressements générés par tout fonds existant géré par Helios ou l’une de ses entreprises affiliées, à l’exclusion de Helios Investors IV, L.P.;

- 50 % des intéressements générés par tout futur fonds géré par Helios ou l'une de ses entreprises affiliées, y compris Helios Investors IV, L.P.

(collectivement, les fonds existants et futurs gérés par Helios Holdings Group sont désignés sous le nom de « fonds Helios ».)

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et d'un prêt sans intérêt de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction (le « prêt de Fairfax ») (voir la note 13). En outre, Fairfax a garanti toutes les obligations de remboursement d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara (voir la note 13). Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'un montant de 12 392 \$ de la Société auprès d'Atlas Mara Zambia, plus les intérêts courus, et les dépôts de trésorerie soumise à restrictions de 7 283 \$ auprès d'Access Bank SA (auparavant, Grobank) pourront être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021.

À la clôture de la transaction, la Société a conclu une convention de services d'administration et de conseils en placement avec TopCo LP (la « convention de conseils en placement »), qui a nommé le gestionnaire comme son sous-conseiller. La convention de conseils en placement a remplacé la précédente convention de conseils en placement (la « précédente convention de conseils en placement ») conclue avec Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd. (« HWIC » ou le « précédent conseiller de portefeuille »). Le conseiller de portefeuille peut, à son gré, négocier et réaliser des placements au nom de la Société. Le conseiller de portefeuille demandera l'approbation du conseil d'administration de la Société, à la majorité simple, avant d'effectuer tout placement supérieur à 10 % de la valeur liquidative de HFP ou à 50 000 \$, selon le plus élevé des deux montants, et n'effectuera aucun placement dans le domaine de l'assurance sans le consentement écrit préalable de Fairfax.

À la clôture de la transaction, MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye (les cofondateurs et associés directeurs du conseiller en placement des fonds Helios) ont été nommés cochefs de la direction de HFP et M. Michael Wilkerson a été nommé vice-président exécutif du conseil de HFP.

La Société a conclu une convention de services de gestion avec Fairfax, en vertu de laquelle Fairfax fournira certains services à la Société et à ses filiales sur une base transitoire de deux ans (voir la note 13).

À la clôture de la transaction, la Société a adopté un nouveau régime incitatif spécial, en vertu duquel des options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été accordées à certains employés, dirigeants, membres, associés ou consultants du gestionnaire (les « bénéficiaires du régime incitatif spécial ») (voir la note 9).

3. Base de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2021 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, dont la Norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Aussi, certaines informations à présenter dans les états financiers consolidés annuels conformément aux IFRS publiées par l'IASB ont-elles été ici omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés le 29 juillet 2021 par le conseil d'administration de la Société aux fins de leur publication.

4. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB. Ces méthodes comptables et méthodes de calcul ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées sauf pour ce qui suit.

Contrats hybrides – Les contrats hybrides se composent d'un contrat hôte non dérivé et d'un dérivé incorporé. À la passation du contrat, la Société divisera un dérivé incorporé d'un contrat hôte non dérivé qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 si les caractéristiques économiques et les risques des deux éléments ne sont pas étroitement liés, que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé sur une base autonome et que la Société n'a pas désigné de manière irrévocable l'ensemble du contrat hybride comme étant évalué à la JVRN. Le contrat hôte non dérivé et le dérivé incorporé divisés sont comptabilisés et évalués conformément à leurs méthodes comptables respectives.

Bons de souscription – Les bons de souscription émis par la Société sont classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers au détenteur des bons de souscription, et si les bons de souscription sont ou peuvent être réglés au moyen d'un échange, par la Société, d'un montant déterminé de trésorerie ou d'autres actifs financiers contre un nombre déterminé de ses instruments de capitaux propres. Les bons de souscription sont initialement évalués à leur juste valeur et ne sont pas réévalués par la suite.

Nouvelles prises de position comptables de 2021

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

Le 27 août 2020, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers*, d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, d'IFRS 4 *Contrats d'assurance* et d'IFRS 16 *Contrats de location* pour traiter de l'incidence sur les états financiers et des mesures de simplification lorsqu'un taux d'intérêt de référence existant tel que le taux LIBOR est remplacé par un taux de référence de rechange. L'adoption rétrospective de ces modifications le 1^{er} janvier 2021 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Nouvelles prises de position comptables publiées mais non encore en vigueur

En 2021 et en 2020, l'IASB a publié les modifications suivantes, que la Société ne prévoit pas adopter avant leur date d'entrée en vigueur respective : *Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat* (modifications d'IAS 37) et *Améliorations annuelles des normes IFRS — Cycle 2018 – 2020*, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022; ainsi que *Classement des passifs comme courants ou non courants* (modification d'IAS 1), *Informations à fournir sur les méthodes comptables* (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratique en IFRS 2) et *Définition des estimations comptables* (modifications d'IAS 8), qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La Société évalue actuellement l'incidence attendue de ces prises de position comptables sur ses états financiers consolidés.

5. Estimations et jugements comptables critiques

Pour la préparation de ses états financiers consolidés intermédiaires, la direction a formulé un certain nombre d'estimations et de jugements comptables critiques.

Transaction avec Helios

Pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires de la Société, la direction a formulé un certain nombre d'estimations et de jugements comptables critiques pour la préparation des notes 6 et 7 portant sur l'évaluation des participations dans les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP d'une manière cohérente avec ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Évaluation des placements de niveau 3, impôt sur le résultat et détermination de la monnaie fonctionnelle

Lors de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires de la Société, la direction a formulé un certain nombre d'estimations et de jugements comptables critiques pour la préparation des notes 6, 7, 11 et 13 portant sur l'évaluation des placements de niveau 3, l'impôt sur le résultat et la détermination de la monnaie fonctionnelle d'une manière cohérente avec ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'incidence générale de la pandémie de COVID-19 sur la Société est décrite à la note 12.

6. Placements de portefeuille

Aux fins des états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2021, le terme « placements de portefeuille » renvoie au capital affecté aux placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées dont il est question dans la présente note.

Sommaire des variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des variations de la juste valeur des placements de la Société dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées pour les deuxièmes trimestres et les premiers semestres de 2021 et de 2020 :

| | Deuxième trimestre | | | | | Solde au 30 juin |
|--|--------------------------------|------------------------|---|---|---------------------------------------|------------------|
| | 2021 | | | | | |
| | Solde au 1 ^{er} avril | Achats (distributions) | Amortissement de la surcote ¹⁾ | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements ²⁾ | Profits de change nets sur placements | |
| Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾) : | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Autres actions ordinaires ⁴⁾ | 19 537 | 5 812 | — | 3 927 | 421 | 29 697 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 19 537 | 5 812 | — | 3 927 | 421 | 29 697 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Parts de société en commandite : | | | | | | |
| Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP ⁴⁾ | 88 465 | (5 812) | — | 3 470 | — | 86 123 |
| Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP | 186 834 | — | — | (7 696) | — | 179 138 |
| Parts de société en commandite du fonds Helios IV | 13 116 | 9 297 | — | 3 553 | — | 25 966 |
| | 288 415 | 3 485 | — | (673) | — | 291 227 |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires de NBA Africa | — | 30 000 | — | — | — | 30 000 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ⁵⁾ | 1 392 | — | — | (613) | 660 | 1 439 |
| | 1 392 | 30 000 | — | (613) | 660 | 31 439 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 20 317 | — | — | 9 | 684 | 21 010 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara | 2 652 | — | — | 668 | — | 3 320 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 20 000 | — | — | — | — | 20 000 |
| Obligations de Nova Pioneer | 36 231 | — | — | (1 520) | — | 34 711 |
| | 58 883 | — | — | (852) | — | 58 031 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 369 007 | 33 485 | — | (2 129) | 1 344 | 401 707 |
| Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾) | 388 544 | 39 297 | — | 1 798 | 1 765 | 431 404 |
| Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾ : | | | | | | |
| Placements de référence et dérivé de rachat de HFP : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ⁶⁾ | 59 188 | 33 | — | (1 532) | 1 977 | 59 666 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 8 329 | — | — | (609) | 751 | 8 471 |
| Facilité de Philafrica ⁷⁾ | 7 291 | 175 | (1) | 1 | 246 | 7 712 |
| Dérivé de rachat de HFP ^{3), 8)} | 21 864 | — | — | (4 436) | — | 17 428 |
| | 96 672 | 208 | (1) | (6 576) | 2 974 | 93 277 |
| Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe : | | | | | | |
| Facilité d'Atlas Mara | 28 799 | — | — | 2 602 | — | 31 401 |
| Garantie de la facilité d'Atlas Mara ³⁾ | 15 218 | — | — | (811) | — | 14 407 |
| | 44 017 | — | — | 1 791 | — | 45 808 |
| Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾ | 140 689 | 208 | (1) | (4 785) | 2 974 | 139 085 |
| Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées | 529 233 | 39 505 | (1) | (2 987) | 4 739 | 570 489 |

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) En ce qui concerne les placements dans des sociétés de portefeuille fermées classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture.

3) Dans le cadre de la transaction (voir la note 2) et des débetures à 3,0 % de HFP (voir la note 8), la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée (voir la note 13).

4) Au deuxième trimestre de 2021, les distributions de 5 812 \$ sont liées à une distribution de produit d'intéressement en nature sous forme d'actions ordinaires de Vivo.

5) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.

6) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings et du prêt d'actionnaire consentie à celle-ci. Les acquisitions de 33 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2021 se rapportent au prêt d'actionnaire consenti à Joseph Holdings.

7) Les acquisitions de 175 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

8) Les modalités de remboursement des débetures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8).

| Deuxième trimestre | | | | | | |
|--|--------------------------------|---------------|---|---|---------------------------------------|------------------|
| 2020 | | | | | | |
| | | | Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) ¹⁾ | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements ²⁾ | Profits de change nets sur placements | |
| | Solde au 1 ^{er} avril | Achats | | | | Solde au 30 juin |
| Placements de portefeuille | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires d'Atlas Mara | 41 736 | — | — | (7 340) | — | 34 396 |
| Actions ordinaires de CIG | 8 301 | 252 | — | (3 206) | 1 103 | 6 450 |
| Autres actions ordinaires | — | 10 053 | — | 899 | 610 | 11 562 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 50 037 | 10 305 | — | (9 647) | 1 713 | 52 408 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ³⁾ | 67 442 | — | — | (6 018) | 1 719 | 63 143 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 11 383 | — | — | 3 265 | 508 | 15 156 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ⁴⁾ | 10 031 | 1 841 | — | (6 754) | 396 | 5 514 |
| | 88 856 | 1 841 | — | (9 507) | 2 623 | 83 813 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 12 865 | — | 39 | 2 213 | 450 | 15 567 |
| Prêt PGR ²⁾ | 15 740 | 1 358 | — | 948 | 506 | 18 552 |
| Facilité d'Atlas Mara ⁶⁾ | — | 39 158 | 68 | 386 | — | 39 612 |
| Facilité de Philafrica ⁷⁾ | — | 5 660 | 11 | 25 | 18 | 5 714 |
| | 28 605 | 46 176 | 118 | 3 572 | 974 | 79 445 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ⁸⁾ | 18 977 | 507 | (24) | 91 | — | 19 551 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 19 064 | — | 181 | 175 | — | 19 420 |
| Obligations de Nova Pioneer | 39 455 | — | 81 | 4 238 | — | 43 774 |
| | 77 496 | 507 | 238 | 4 504 | — | 82 745 |
| Dérivés : | | | | | | |
| Bons de souscription d'Atlas Mara | 2 | — | — | 1 | — | 3 |
| Bons de souscription de Nova Pioneer | 473 | — | — | 234 | — | 707 |
| | 475 | — | — | 235 | — | 710 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 195 432 | 48 524 | 356 | (1 196) | 3 597 | 246 713 |
| Total des placements de portefeuille | 245 469 | 58 829 | 356 | (10 843) | 5 310 | 299 121 |

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) En ce qui concerne les placements dans des sociétés de portefeuille fermées classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture.

3) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings.

4) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.

5) Les acquisitions de 1 358 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

6) Les acquisitions réalisées au deuxième trimestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 570 \$.

7) Les acquisitions réalisées au deuxième trimestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 38 \$.

8) Les acquisitions de 507 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

| Premier semestre | | | | | | |
|--|---------------------------|---|--|---|------------------|----------------|
| 2021 | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | Achats (distributions) | Comptabilisation progressive du produit de la décote ¹⁾ | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements ²⁾ | Profits de change nets sur placements | Solde au 30 juin | |
| Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾) : | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Autres actions ordinaires ⁴⁾ | 14 836 | 5 812 | — | 8 694 | 355 | 29 697 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 14 836 | 5 812 | — | 8 694 | 355 | 29 697 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Parts de société en commandite : | | | | | | |
| Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP ⁴⁾ | 88 465 | (5 812) | — | 3 470 | — | 86 123 |
| Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP | 186 834 | — | — | (7 696) | — | 179 138 |
| Parts de société en commandite du fonds Helios IV | — | 22 413 | — | 3 553 | — | 25 966 |
| | 275 299 | 16 601 | — | (673) | — | 291 227 |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires de NBA Africa | — | 30 000 | — | — | — | 30 000 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ⁵⁾ | 1 399 | — | — | (518) | 558 | 1 439 |
| | 1 399 | 30 000 | — | (518) | 558 | 31 439 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 19 254 | — | — | 1 178 | 578 | 21 010 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara | 2 442 | — | — | 878 | — | 3 320 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 19 966 | — | — | 34 | — | 20 000 |
| Obligations de Nova Pioneer | 36 421 | — | — | (1 710) | — | 34 711 |
| | 58 829 | — | — | (798) | — | 58 031 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 354 781 | 46 601 | — | (811) | 1 136 | 401 707 |
| Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾) | 369 617 | 52 413 | — | 7 883 | 1 491 | 431 404 |
| Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾ : | | | | | | |
| Placements de référence et dérivé de rachat de HFP : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ⁶⁾ | 64 210 | 33 | — | (6 241) | 1 664 | 59 666 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 9 065 | — | — | (1 229) | 635 | 8 471 |
| Facilité de Philafrica ⁷⁾ | 7 164 | 331 | 23 | (22) | 216 | 7 712 |
| Dérivé de rachat de HFP ^{3), 8)} | — | 21 864 | — | (4 436) | — | 17 428 |
| | 80 439 | 22 228 | 23 | (11 928) | 2 515 | 93 277 |
| Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe : | | | | | | |
| Facilité d'Atlas Mara | 30 346 | — | — | 1 055 | — | 31 401 |
| Garantie de la facilité d'Atlas Mara ³⁾ | 13 252 | — | — | 1 155 | — | 14 407 |
| | 43 598 | — | — | 2 210 | — | 45 808 |
| Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées³⁾ | 124 037 | 22 228 | 23 | (9 718) | 2 515 | 139 085 |
| Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées | 493 654 | 74 641 | 23 | (1 835) | 4 006 | 570 489 |

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) En ce qui concerne les placements dans des sociétés de portefeuille fermées classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture.

3) Dans le cadre de la transaction (voir la note 2) et des débentures à 3,0 % de HFP (voir la note 8), la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée (voir la note 13).

4) Au premier semestre de 2021, les distributions de 5 812 \$ sont liées à une distribution de produit d'intéressement en nature sous forme d'actions ordinaires de Vivo.

5) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.

6) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings et du prêt d'actionnaire consentie à celle-ci. Les acquisitions de 33 \$ réalisées au premier semestre de 2021 se rapportent au prêt d'actionnaire consenti à Joseph Holdings.

7) Les acquisitions de 331 \$ réalisées au premier semestre de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

8) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8).

| Premier semestre | | | | | | |
|--|----------------|--|--|--|------------------|----------------|
| 2020 | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | Achats | Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) ¹⁾ | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements ²⁾ | Profits (pertes) de change nets sur placements | Solde au 30 juin | |
| Placements de portefeuille | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires d'Atlas Mara | 78 075 | — | — | (43 679) | — | 34 396 |
| Actions ordinaires de CIG | 19 562 | 866 | — | (4 400) | (9 578) | 6 450 |
| Autres actions ordinaires | — | 10 053 | — | 899 | 610 | 11 562 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 97 637 | 10 919 | — | (47 180) | (8 968) | 52 408 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ³⁾ | 104 976 | — | — | (24 812) | (17 021) | 63 143 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 19 271 | — | — | 422 | (4 537) | 15 156 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ⁴⁾ | 10 328 | 4 974 | — | (6 639) | (3 149) | 5 514 |
| | 134 575 | 4 974 | — | (31 029) | (24 707) | 83 813 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 20 744 | — | 71 | (1 120) | (4 128) | 15 567 |
| Prêt PGR ⁵⁾ | 21 240 | 1 358 | — | 369 | (4 415) | 18 552 |
| Facilité d'Atlas Mara ⁶⁾ | — | 39 158 | 68 | 386 | — | 39 612 |
| Facilité de Philafrica ⁷⁾ | — | 5 660 | 11 | 25 | 18 | 5 714 |
| | 41 984 | 46 176 | 150 | (340) | (8 525) | 79 445 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ⁸⁾ | 18 296 | 1 000 | (47) | 302 | — | 19 551 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 18 431 | — | 362 | 627 | — | 19 420 |
| Bons de souscription de Nova Pioneer ⁹⁾ | 42 093 | 2 571 | 66 | (956) | — | 43 774 |
| | 78 820 | 3 571 | 381 | (27) | — | 82 745 |
| Dérivés : | | | | | | |
| Bons de souscription d'Atlas Mara | 83 | — | — | (80) | — | 3 |
| Bons de souscription de Nova Pioneer | 1 458 | — | — | (751) | — | 707 |
| | 1 541 | — | — | (831) | — | 710 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 256 920 | 54 721 | 531 | (32 227) | (33 232) | 246 713 |
| Total des placements de portefeuille | 354 557 | 65 640 | 531 | (79 407) | (42 200) | 299 121 |

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) En ce qui concerne les placements dans des sociétés de portefeuille fermées classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture.

3) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings.

4) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.

5) Les acquisitions de 1 358 \$ réalisées au premier semestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

6) Les acquisitions réalisées pour le premier semestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 570 \$.

7) Les acquisitions réalisées pour le premier semestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 38 \$.

8) Les acquisitions de 1 000 \$ réalisées au premier semestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

9) Les acquisitions de 2 571 \$ réalisées au premier semestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes

La juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de HFP est déterminée à partir du cours acheteur du placement (sans ajustement ni décote) à la date de clôture.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de la Société pour les deuxièmes trimestres et les premiers semestres de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux de la note 6.

Placement dans Atlas Mara Limited (actions ordinaires)

Atlas Mara Limited (« Atlas Mara ») est un groupe de services financiers subsaharien inscrit à la cote de la Bourse de Londres sous le symbole « ATMA ». Depuis sa fondation, Atlas Mara exerce une influence notable sur des activités bancaires réparties sur sept pays subsahariens, à savoir le Nigeria, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, ou en a acquis le contrôle. En mai 2021, Atlas Mara a conclu la vente de ses activités bancaires au Mozambique.

La Société détenait des actions ordinaires d'Atlas Mara, qu'elle a vendues à Fairfax le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, dans le cadre d'une opération analysée à la note 13.

Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (actions ordinaires)

Consolidated Infrastructure Group Limited (« CIG ») est une société panafricaine d'infrastructures techniques qui était auparavant inscrite à la Bourse de Johannesburg sous le symbole CIL. CIG fournit une diversité de services et de matériaux aux secteurs de l'énergie et de l'électricité, de la gestion des déchets pétroliers et gaziers, des matériaux de construction et des chemins de fer. CIG est présente dans plus de vingt pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société détenait 215 517 270 actions ordinaires de CIG, soit une participation de 54,4 % acquise pour une contrepartie nette de 49 881 \$ (700,6 millions de rands sud-africains).

Le 23 octobre 2020, la Société a mis fin à la nomination de ses administrateurs désignés au sein du conseil d'administration de CIG. Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise. En raison de ce redressement, le 25 novembre 2020, CIG a annoncé qu'elle avait décidé de suspendre volontairement la négociation de ses actions ordinaires à la Bourse de Johannesburg. Le 26 juillet 2021, les actions ordinaires de CIG ont été radiées de la cote de la Bourse de Johannesburg.

La Société est d'avis qu'elle ne récupérera rien de son placement initial dans les actions ordinaires de CIG, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Placement dans d'autres actions ordinaires

Au deuxième trimestre de 2020, la Société a acquis moins de 5,0 % des actions ordinaires de sociétés ouvertes de divers secteurs inscrites à la cote de la Bourse de Johannesburg pour une contrepartie globale en trésorerie de 10 053 \$ (185,3 millions de rands sud-africains). En juin 2021, la Société a reçu moins de 5,0 % des actions ordinaires de Vivo Energy Plc (« Vivo »), une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Londres, dans le cadre d'une distribution en nature de TopCo LP d'une juste valeur initiale de 5 812 \$ (collectivement, les « autres actions ordinaires »). Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes, sous la rubrique TopCo LP, plus loin à la note 6.

Au 30 juin 2021, la juste valeur du placement détenu par la Société dans d'autres actions ordinaires était de 29 697 \$.

Placements dans des sociétés de portefeuille fermées

La juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de HFP ne pouvant être dérivée d'un marché actif, elle est déterminée par des techniques et modèles d'évaluation reconnus du secteur. Dans la mesure du possible, des données d'entrée observables sont employées, alors que des données non observables peuvent être utilisées au besoin. Le recours à des données non observables peut faire largement appel au jugement et avoir de grandes répercussions sur la juste valeur des placements en question.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société pour les deuxièmes trimestres et les premiers semestres de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux de la note 6.

Placement dans TopCo LP

TopCo LP est une société en commandite établie en vertu des lois de Guernesey et est contrôlée par son commandité, HFA GP (Guernsey) Limited, une entreprise associée de Helios Holdings Group. TopCo LP a été créée en tant qu'instrument d'investissement par le biais duquel HFP recevra des flux de trésorerie provenant de son droit à certains flux d'honoraires de Helios. TopCo LP est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et a conclu un contrat de sous-conseils avec le gestionnaire pour fournir les services de placement et de conseils à HFP. TopCo LP recevra des honoraires de conseils en placement de la part de HFP. De plus amples détails sur les transactions de la Société avec TopCo LP sont présentés plus loin à la note 13.

Immédiatement avant la clôture de la transaction, TopCo LP a été admise en tant que commanditaire des bénéficiaires de l'intéressement, définis ci-dessous, lui donnant droit à sa part de l'intéressement gagné sur les fonds Helios par le biais de distributions provenant des bénéficiaires de l'intéressement. TopCo LP a également conclu des accords contractuels avec certaines entreprises associées de Helios Holdings Group, lui donnant droit aux frais de gestion gagnés sur les fonds Helios.

Le 8 décembre 2020, aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu le 10 juillet 2020, HFP a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP détenues par HHL et Helios Holdings Partners Limited (« HHPL ») pour 88 465 \$ et 186 834 \$, respectivement, en contrepartie de 25 452 865 actions à droit de vote multiple et de 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP émises en faveur de HHL et de HHPL, ce qui représente 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP. À la clôture de la transaction, HHL et HHPL ont immédiatement transféré les actions de HFP à HFP Investment Holdings SARL (« Principal Holdco »), une société de portefeuille établie au Luxembourg détenue indirectement par MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye. HFP ne peut transférer ou autrement céder les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient sans le consentement du commandité de TopCo LP. TopCo LP présente ses résultats financiers en dollars américains.

Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP

TopCo LP est un commanditaire de Helios Investors Genpar, L.P., de HIP Equity II, L.P., de HIP Equity III, L.P. et de HIP Equity IV, L.P. (collectivement, les « bénéficiaires de l'intéressement ») et, en tant que tel, est en droit de recevoir un produit d'intéressement. Le produit d'intéressement comprend 25 % des intéressements générés par les fonds existants gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, à l'exclusion de Helios Investors IV, L.P., et 50 % des intéressements générés par les futurs fonds gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, y compris Helios Investors IV, L.P. Les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par HFP donnent le droit à cette dernière de toucher le produit d'intéressement reçu par TopCo LP lorsque les montants pertinents deviennent disponibles aux fins de distribution. La Société peut être soumise à des obligations de récupération en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détient dans la mesure où HFP a touché le produit d'intéressement et où une récupération est nécessaire. Ce risque est atténué par les comptes en séquestre exigés par chaque fonds Helios conformément à leurs documents constitutifs respectifs.

En septembre 2020, HHL a reçu un intéressement par le biais d'une distribution en nature de Helios Investors, L. P. (le « fonds Helios I »), sous forme d'actions ordinaires de Vivo. Le 29 juin 2021, la Société a reçu de HHL les actions ordinaires de Vivo, dont le nombre reflétait la quote-part du produit d'intéressement revenant à HFP. Parallèlement à la transaction, la Société a avancé 7 733 \$ à HHL, et le commandité de HHL et de TopCo LP a convenu que HHL transférerait 7 733 \$ à TopCo LP au profit du détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP. Avant la distribution, le produit d'intéressement découlant des actions ordinaires de Vivo (5 812 \$) était pris en compte dans l'évaluation initiale de la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 8 décembre 2020, laquelle reflétait la juste valeur attribuable à ces actions ordinaires. En conséquence, le 29 juin 2021, la Société a comptabilisé : i) les actions ordinaires de Vivo au coût initial de 5 812 \$; ii) un remboursement de capital de 5 812 \$ sur la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP; iii) une variation nette de 1 823 \$ du profit latent sur les actions ordinaires de Vivo au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, contrebalancée en partie par des pertes de change de 8 \$ sur les actions ordinaires de Vivo pour ces mêmes périodes; et iv) un montant à recevoir de parties liées de 7 733 \$.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation supposés allant de 21,3 % à 27,3 % (de 21,0 % à 27,0 % au 31 décembre 2020), des multiples moyens du capital investi cibles à la sortie de 2,5 à 2,6 pour les fonds Helios II, III et IV (de 2,1 à 2,6 pour tous les fonds Helios existants au 31 décembre 2020), et des dates de sortie prévues s'échelonnant de 2021 à 2024 pour les fonds Helios II et III, et de 2022 à 2027

pour le fonds Helios IV (de 2021 à 2024 et de 2022 à 2027, respectivement, au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du produit d'intéressement pour chaque fonds conformément à la disposition de distribution en cascade, établies par la direction de Helios au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

La convention de société en commandite de chaque fonds Helios comprend une disposition de distribution en cascade qui est commune dans les structures de fonds de capital-investissement et qui exige que les produits (générés à la suite de la réalisation totale ou partielle des placements du fonds concerné ou lorsque d'autres produits des activités ordinaires deviennent disponibles pour le fonds concerné aux fins de distribution) soient distribués en quatre étapes, à savoir : i) un remboursement des montants apportés par les investisseurs n'ayant pas été précédemment remboursés à ces investisseurs par le fonds; ii) un rendement préférentiel de 8 % pour les investisseurs; iii) un montant de « rattrapage » pour l'entité de Helios Holdings Group concernée égal à 20 % de tous les montants distribués à tous les partenaires en sus des montants distribués aux commanditaires pour rembourser leurs apports en capital prélevés; et iv) une répartition de tous les bénéfices restants entre les commanditaires et l'entité de Helios Holdings Group concernée selon un ratio de 80:20.

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Les principaux facteurs entrant dans les estimations des flux de trésorerie disponibles sont les hypothèses de sortie des placements de portefeuille sous-jacents des fonds Helios, y compris la stratégie de sortie prévue, les multiples du capital investi cibles à la sortie et l'échéancier de sortie. Le multiple du capital investi cible à la sortie pour un placement de portefeuille sous-jacent donné correspond au produit total attendu du fonds, divisé par le coût total attendu du placement initial à la sortie. Le produit d'intéressement qui pourrait être généré par les futurs fonds Helios a été exclu des estimations de flux de trésorerie disponibles. Les estimations de flux de trésorerie disponibles font abstraction de l'impôt sur le résultat au taux d'imposition marginal des gains en capital de HFP au Canada. Si les échéanciers de sortie cibles ne sont pas respectés et sont reportés dans les périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par la Société.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Le tableau suivant décrit les composantes de la juste valeur, y compris en ce qui a trait aux fonds Helios et à leurs placements sous-jacents au 31 mars 2021, et fournit un résumé des données utilisées dans le modèle d'évaluation interne de la Société pour estimer la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 30 juin 2021.

| Composantes de la juste valeur | Méthode d'évaluation des placements de portefeuille sous-jacents | | | | Données du modèle | | | |
|---|--|----------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------|---|--|--|
| | Année de création | Capital engagé | Cours de l'action | Modèle d'évaluation interne | Année de sortie cible | Multiple du capital investi cible à la sortie | Quote-part de l'intéressement revenant à HFP | Juste valeur de l'intéressement revenant à HFP |
| Helios Investors II, L.P. (le « fonds Helios II ») ¹⁾ | 2009 | 908 500 | 57,0 % | 43,0 % | 2021-2023 | 2,6x | 25 % | 33 249 |
| Helios Investors III, L.P. (le « fonds Helios III ») ²⁾ | 2014 | 1 117 000 | 17,8 % | 82,2 % | 2021-2024 | 2,6x | 25 % | 52 403 |
| Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») ³⁾ | 2020 | 290 050 | — % | 100,0 % | 2022-2027 | 2,5x | 50 % | 471 |
| | | | | | | | | <u>86 123</u> |

1) Le fonds Helios II est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2009 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 31 mars 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios II était principalement composé de placements : i) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de la distribution de carburant à travers l'Afrique (30,9 % du portefeuille); ii) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de l'infrastructure de télécommunications à travers l'Afrique (24,7 % du portefeuille); iii) dans une société fermée offrant des services de traitement des paiements électroniques au Nigeria (22,5 % du portefeuille); et iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (8,9 % du portefeuille).

2) Le fonds Helios III est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2014 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 31 mars 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios III était principalement composé de placements : i) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (18,5 % du portefeuille); ii) dans une société ouverte fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (15,9 % du portefeuille); iii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur de la distribution du gaz au Nigeria (14,3 % du portefeuille); iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des biens de consommation à travers l'Afrique (11,2 % du portefeuille); v) dans une société fermée exploitant un terminal de gaz naturel liquéfié au Ghana (7,1 % du portefeuille); vi) dans une société fermée qui importe et distribue des intrants agricoles à travers l'Afrique (5,9 % du portefeuille); vii) dans une société fermée

fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (4,4 % du portefeuille); et viii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur agricole en Égypte (4,0 % du portefeuille).

- 3) Le fonds Helios IV est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2020 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 31 mars 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios IV était principalement composé de placements : i) dans une société fermée qui fournit des services de traitement des paiements électroniques à l'échelle mondiale (y compris en Afrique); et ii) dans une compagnie d'assurance fermée qui a été établie en 2020 et qui devrait exercer des activités à travers l'Afrique.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait était de 86 123 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP s'élevait à 88 465 \$.

Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP

TopCo LP a conclu des ententes contractuelles avec certaines entités de Helios Holdings Group, aux termes desquelles les entités de Helios Holdings Group ayant le droit de recevoir des frais de gestion ont cédé leurs droits respectifs de recevoir tous les frais de gestion à TopCo LP et TopCo LP a accepté de payer toutes les dépenses engagées afin de gagner les frais de gestion (les « frais de gestion nets »). Du fait des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient, HFP a le droit de recevoir les frais de gestion nets après une période de détention de six mois par TopCo LP. La période de détention initiale de six mois a pris fin le 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant un taux d'actualisation hypothétique de 20,0 %, un taux de croissance à long terme de 4,5 % et une marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,1 % (taux d'actualisation de 19,3 %, taux de croissance à long terme de 4,5 % et marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,3 % au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations des frais de gestion nets établies par la direction de Helios au quatrième trimestre de 2020 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Les principaux moteurs des estimations des flux de trésorerie disponibles sont la croissance prévue des actifs sous gestion sur huit ans par la création de nouveaux fonds Helios de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier, et l'utilisation prévue du levier d'exploitation pour accroître les marges bénéficiaires. Sur la base du capital engagé des fonds Helios d'environ 2,3 G\$ (à l'exclusion du fonds Helios I, qui est en cours de clôture) en place à la fin du quatrième trimestre de 2020, la croissance prévue des actifs sous gestion laisse entrevoir un taux de croissance annuel composé du capital engagé de 18,7 % sur la période de prévision de huit ans. Dans le cas où TopCo LP n'atteindrait pas la croissance prévue des actifs sous gestion au cours des périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP détenues par la Société. Les estimations des flux de trésorerie disponibles font abstraction de l'impôt sur le résultat, au taux d'imposition marginal de HFP au Canada.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

En raison des perturbations continues des activités du fait de la pandémie de COVID-19, les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont reflété une volatilité accrue du marché et les restrictions de voyage imposées par les gouvernements à court terme, principalement par un retard prévu dans les activités de mobilisation de capitaux. L'élaboration de ces prévisions de flux de trésorerie disponibles a été soumise à un degré plus élevé d'incertitude de mesure qui a été principalement motivé par une période de prévision de huit ans,

les répercussions des restrictions de voyage imposées par les gouvernements sur les activités actuelles de mobilisation de capitaux, et la croissance prévue des actifs sous gestion en raison de la demande attendue pour les futurs fonds d'actifs non traditionnels axés sur l'Afrique. Une période de prévision de huit ans a été utilisée en raison de la nature à long terme inhérente aux fonds de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier axés sur l'Afrique, qui nécessitent un temps supplémentaire pour lever des fonds, déployer le capital et préparer les placements en vue de leur sortie. Ces facteurs ont contribué à un degré d'incertitude plus élevé dans les estimations des flux de trésorerie disponibles, qui s'est traduit principalement par des taux d'actualisation plus élevés et l'estimation de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme qui devrait être réalisée à la fin de la période de prévision.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Les marges bénéficiaires avant impôt à long terme ont été estimées en fonction des marges bénéficiaires avant impôt comparables liées aux frais de gestion de gestionnaires d'actifs mondiaux de capitaux privés cotés en bourse. Les taux de croissance à long terme sont fondés sur le taux de croissance durable prévu à long terme des environnements économiques dans lesquels TopCo LP exerce ses activités de gestion d'actifs.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait était de 179 138 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP s'élevait à 186 834 \$.

Placement dans Helios Investors IV, L.P.

Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») est une société en commandite domiciliée dans les îles Caïman qui est structurée afin de recevoir et de déployer les capitaux des commanditaires dans le but d'obtenir des rendements de placement directs ou indirects en Afrique ou ayant un lien avec l'Afrique. Le fonds Helios IV est contrôlé par son commandité, Helios Investors Genpar IV, Ltd. (le « commandité du fonds Helios IV »).

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV. Au 30 juin 2021, la Société avait participé à des appels de capitaux à hauteur de 21 897 \$, plus des intérêts d'égalisation de 516 \$, pour un financement total de 22 413 \$, ce qui représente une participation de 17,2 % dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV. Tel que convenu dans une lettre d'accompagnement avec le commandité du fonds Helios IV, la Société a été admise au fonds Helios IV en tant que « fonds coté », conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV, sous sa forme modifiée et reformulée, ce qui signifie que la Société n'encourra aucuns frais de gestion ni aucun intérêt passif payable au commandité du fonds Helios IV en ce qui concerne son placement dans le fonds Helios IV, qui serait autrement engagé conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé à 25 966 \$ la juste valeur de son placement dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV, en ayant recours à la valeur liquidative fournie par le commandité du fonds Helios IV. La juste valeur des actifs sous-jacents est déterminée par des modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres reconnus du secteur.

Au 30 juin 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

Placement dans NBA Africa

NBA Africa, LLC (« NBA Africa ») est une nouvelle entité créée par la National Basketball Association (la « NBA ») pour exercer les activités de la ligue en Afrique, y compris par le biais de la Basketball Africa League (la « BAL »), un partenariat entre la NBA et l'International Basketball Federation (la « FIBA »).

En mai 2021, la Société a formé une filiale entièrement détenue, HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub ») aux seules fins d'investir dans NBA Africa. Le 7 mai 2021, la Société, par l'intermédiaire de U.S. Sub, a investi 300 000 \$ en contrepartie d'une participation dans NBA Africa.

Au 30 juin 2021, le prix de transaction initial était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de NBA Africa et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 30 juin 2021, la juste valeur du placement détenu par la Société dans NBA Africa était de 30 000 \$.

Participation indirecte dans AGH

AFGRI Holdings Proprietary Limited (« AFGRI Holdings ») est une société de portefeuille fermée basée en Afrique du Sud et l'unique actionnaire d'AFGRI Group Holdings Proprietary Limited (« AGH »), une société de portefeuille de placements détenant des intérêts dans plusieurs entreprises agricoles et agroalimentaires fournissant des produits et services d'agriculture durable. AGH concentre surtout ses activités sur les produits céréaliers; elle assure la gamme complète des activités de production et de stockage des céréales, en plus de proposer des solutions de soutien financier et du matériel de haute technologie sous la bannière John Deere, qui s'appuie sur un important réseau de vente au détail.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi au total 98 876 \$ dans Joseph Holdings (représentant 74,6 % des actions ordinaires et 73,7 % des actions de catégorie A de Joseph Holdings, soit 74,6 % des droits de vote; et un prêt d'actionnaire de 10 132 \$). HFP est le principal actionnaire véritable d'AGH du fait de sa participation dans Joseph Holdings, sa participation indirecte s'établissant à 46,8 % (46,8 % au 31 décembre 2020).

Le 15 décembre 2020, AFGRI Holdings et AGH ont conclu un accord de moratoire avec certains prêteurs (l'« accord de moratoire d'AGH ») en raison des pressions sur les liquidités découlant de la volatilité commerciale causée par la pandémie de COVID-19. L'exécution de l'accord de moratoire d'AGH, qui a été prolongé en juin 2021 jusqu'au 15 août 2021, était un élément clé du plan préliminaire d'AGH pour restructurer son bilan au profit de toutes les parties prenantes.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans AGH en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 10,5 % à 17,3 %, et un taux de croissance à long terme de 2,0 % (respectivement, de 9,3 % à 21,2 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du BAIIA tirées de l'information financière relative aux unités d'exploitation d'AGH établies par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA dans les principales branches d'activité d'AGH, à savoir le matériel, la gestion céréalière, les services financiers au secteur de l'agroentreprise et les entreprises d'alimentation de Philafrica, neutralisée en partie par les frais généraux du siège social.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise d'AGH en lien avec la restructuration de sa dette. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, qui a abandonné son plan d'expansion par intégration verticale, donnant lieu à une baisse des marges bénéficiaires prévues.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel AGH exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration du bilan d'AGH. Les taux de croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels AGH exerce ses activités.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société fixait à 59 666 \$ la juste valeur de sa participation indirecte de 46,8 % dans AGH (64 210 \$ au 31 décembre 2020), constituée des actions de catégorie A, des actions ordinaires et d'un prêt d'actionnaire consenti à Joseph Holdings.

Placement dans Philafrica Foods Proprietary Ltd.

Philafrica Foods Proprietary Ltd. (« Philafrica ») a son siège en Afrique du Sud, où elle détient et exploite des maireries, des minoteries de blé, des provenderies, des usines de confection de collations et des boulangeries. Abstraction faite de ses usines de broyage et d'extraction du soja, que Philafrica a convenu de vendre au troisième trimestre de 2021, Philafrica exploite 15 usines de production dans les provinces sud-africaines du Gauteng, du Kwazulu-Natal, du Mpumalanga, du Cap-Oriental, du Cap-Occidental et de l'État-Libre.

Actions ordinaires de Philafrica

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 23 254 \$ (325,0 millions de rands sud-africains) dans 26 000 actions ordinaires de Philafrica, soit une participation de 26,0 % dans Philafrica. Un tiers investisseur détenait une participation de 14,0 %, et AGH contrôlait Philafrica au moyen de sa participation de 60,0 %.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation dans les actions ordinaires de Philafrica en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 13,7 % à 15,6 %, et un taux de croissance à long terme de 2,0 % (respectivement de 12,6 % à 15,6 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du BAIIA tiré de l'information financière relative aux unités d'exploitation de Philafrica établies par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA des entreprises alimentaires de Philafrica, contrebalancée en partie par les frais généraux du siège social.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise de Philafrica. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, dont les marges bénéficiaires prévues ont diminué en raison de l'abandon des plans d'expansion par le biais d'une intégration verticale.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu des pays dans lesquels Philafrica exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration de la dette d'AGH, la société mère de Philafrica. Les taux de croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels Philafrica exerce ses activités.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 8 471 \$ (9 065 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de sa participation de 26,0 % dans les actions ordinaires de Philafrica.

Facilité de Philafrica

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 5 622 \$ (98,0 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,0 %, à Philafrica aux termes d'une convention de prêt garanti (la « facilité de Philafrica »). La facilité de Philafrica porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année, les intérêts étant courus et capitalisés mensuellement. L'échéance de la facilité de Philafrica a été prorogée au 15 août 2021 de manière à coïncider

avec l'expiration de l'accord de moratoire d'AGH. La facilité de Philafrica est garantie par une sûreté générale fournie par AGH et par le nantissement des participations d'AGH dans Philafrica.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 % (100,0 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur de la garantie sous-jacente et la sûreté fournie par AGH. AGH a conclu un accord de moratoire avec ses prêteurs le 15 décembre 2020 et, en conséquence, la Société a déterminé qu'un modèle de recouvrement attendu était la technique d'évaluation la plus appropriée.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 7 712 \$ (7 164 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts respectifs de 172 \$ et de 352 \$ (56 \$ pour les deux périodes en 2020) dans ses états consolidés du résultat net et du résultat global au titre de la facilité de Philafrica.

Participation indirecte dans Access Bank SA

Grocapital Holdings Limited (« GroCapital Holdings ») est une société de portefeuille bancaire qui détient 9,6 % d'Access Bank (South Africa) Limited (« Access Bank SA », auparavant, Grobank Limited (« Grobank »)). Banque sud-africaine exerçant ses activités depuis 1947, Access Bank SA mise sur ses forces bien établies dans les services bancaires aux entreprises de toutes tailles, les services de change et les alliances bancaires, ainsi que sur l'expansion de la présence d'Access Bank en Afrique du Sud.

Au 30 juin 2021, la Société avait investi au total 19 403 \$ (285,7 millions de rands sud-africains) en contrepartie d'une participation de 48,1 % dans GroCapital Holdings (48,1 % au 31 décembre 2020), qui détenait à son tour une participation de 9,6 % dans Access Bank SA (99,9 % au 31 décembre 2020). Par le biais de son placement dans GroCapital Holdings, la Société détenait une participation indirecte de 4,6 % dans Access Bank SA (48,1 % au 31 décembre 2020).

Le 3 mai 2021, Grocapital Holdings et Grobank ont conclu la transaction annoncée avec Access Bank Plc (« Access Bank »), une banque commerciale nigérienne cotée en bourse, en vertu duquel Access Bank a investi une contrepartie en trésorerie de 400,0 millions de rands sud-africains (27 787 \$ au cours de change à la date de la transaction) pour acquérir une participation de 90,4 % dans Grobank. À la clôture de la transaction, GroCapital Holdings détenait une participation de 9,6 % dans Grobank, qui a été renommée Access Bank (South Africa) Limited.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans Access Bank SA en fonction du prix de transaction d'Access Bank SA implicite au placement d'Access Bank. Au 30 juin 2021, le prix de transaction récent indiquait que la juste valeur de la participation indirecte de 48,1 % de la Société dans GroCapital Holdings s'établissait à 1 439 \$ (1 399 \$ au 31 décembre 2020).

Placement dans Nova Pioneer Education Group

Nova Pioneer Education Group (« Nova Pioneer ») est un réseau panafricain d'établissements scolaires indépendants proposant un enseignement du niveau préscolaire jusqu'à la fin du secondaire à des élèves de 3 à 19 ans. Fondée en 2013, Nova Pioneer a inauguré sa première école en Afrique du Sud en 2015. Depuis, Nova Pioneer a étendu son champ d'action un peu partout en Afrique du Sud et lancé sa première école au Kenya en 2016. Nova Pioneer exploite 13 écoles réunissant au total quelque 4 450 élèves.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi un montant total de 45 256 \$ dans Ascendant Learning Limited (« Ascendant »), société mère mauricienne de Nova Pioneer, qui se composait : i) de débentures à 20,0 % totalisant 43 969 \$ (y compris les intérêts capitalisés) venant à échéance le 31 décembre 2024 (les « obligations de Nova Pioneer »); et ii) de 3 400 000 bons de souscription totalisant 1 287 \$, dont le prix d'exercice s'établit à 2,06 \$ l'action (les « bons de souscription de Nova Pioneer »).

En 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19, la Société a accordé un délai à Nova Pioneer pour payer tous les intérêts dus entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. Au 30 juin 2021, la Société s'attendait à recouvrer des intérêts de 4 100 \$ sur les obligations de Nova Pioneer au moyen de la conversion anticipée en une participation dans Ascendant dans le cadre de la transaction avec Ascendant, qui est décrite plus loin. La Société n'a comptabilisé aucun intérêt à l'égard des obligations de Nova Pioneer après le 30 septembre 2020.

Le 11 juin 2021, la Société a conclu un accord avec Ascendant (la « transaction avec Ascendant ») en vertu de laquelle i) la Société convertira 44 666 \$ d'obligations de Nova Pioneer en 60 335 981 actions ordinaires d'Ascendant; ii) la Société transférera 6 860 204 actions ordinaires d'Ascendant (les « actions prioritaires d'Ascendant ») aux principaux dirigeants de Nova Pioneer contre un montant nominal; iii) les principaux dirigeants émettront une option d'achat visant 6 060 365 actions prioritaires d'Ascendant à l'égard de HFP (l'« option d'achat d'Ascendant »); iv) les autres détenteurs de billets convertibles convertiront leur dette respective en actions ordinaires; et v) Ascendant émettra des actions privilégiées de catégorie B d'Ascendant à un nouvel investisseur pour un produit de 10 000 \$ en contrepartie d'une participation de 14,2 % et émettra un nombre proportionnel d'actions de catégorie A d'Ascendant en faveur de tous les actionnaires ordinaires existants de manière à égaliser les distributions aux actionnaires de catégorie B d'Ascendant.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations de Nova Pioneer selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu estimatif de 76,7 %, reflétant le prix de transaction implicite à la transaction avec Ascendant. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur du placement de la Société dans les obligations de Nova Pioneer s'établissait à 34 711 \$.

Au 31 décembre, la Société a évalué la juste valeur de son placement dans les obligations de Nova Pioneer selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options reconnu par le secteur qui tenait compte de l'écart de crédit estimé de 28,2 % de Nova Pioneer. L'estimation de cet écart reposait sur les écarts de crédit d'un groupe de sociétés comparables et a été ajustée en fonction du risque de crédit propre à Ascendant, à la lumière de la détérioration des liquidités attribuable aux fermetures d'écoles découlant de la COVID-19. La Société a revu son évaluation de la qualité du crédit des obligations de Nova Pioneer au quatrième trimestre de 2020, ce qui a entraîné une hausse marquée de l'écart de crédit estimé. Au 31 décembre 2020, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations de Nova Pioneer s'établissait à 36 421 \$.

Par suite de la transaction avec Ascendant, la Société a modifié sa technique d'évaluation, comme il est expliqué plus haut.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts de néant et une réduction des intérêts à recevoir de 202 \$, en fonction du recouvrement attendu de la conversion d'une participation dans Ascendant dans le cadre de la transaction avec Ascendant (produits d'intérêts de 2 205 \$ et de 4 315 \$, respectivement, en 2020) au titre des obligations de Nova Pioneer dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription de Nova Pioneer, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Événement postérieur au 30 juin 2021

Le 1^{er} juillet 2021, la transaction avec Ascendant a été conclue, et la Société détenait 53 475 777 actions ordinaires d'Ascendant et 53 475 777 actions de catégorie A, ce qui correspond à une participation de 56,3 % dans Ascendant, ainsi que l'option d'achat d'Ascendant.

Placement dans Atlas Mara Limited (instruments d'emprunt)

Le placement de la Société dans Atlas Mara se compose d'instruments d'emprunt classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les instruments d'emprunt d'Atlas Mara dont il est question plus loin ne font l'objet d'aucune notation.

Le 28 décembre 2020, Atlas Mara a conclu un accord de moratoire avec ses prêteurs (l'« accord de moratoire d'Atlas Mara ») en raison des pressions continues sur les liquidités auxquelles sont confrontées ses banques africaines, en partie du fait de la pandémie de COVID-19. L'exécution de l'accord de moratoire d'Atlas Mara, qui a été prorogé au 30 juin 2021, était un élément clé du plan d'Atlas Mara pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Le produit attendu des cessions proposées ainsi que la durée et l'aboutissement des négociations avec les autres prêteurs ont augmenté le risque de recouvrement, ce qui se reflète dans l'évaluation des obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) et des obligations à 7,5 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) (collectivement, les « obligations d'Atlas Mara ») de même que de la facilité d'Atlas Mara. En raison de l'accord de moratoire et du plan de redressement d'Atlas Mara, la Société a changé sa technique d'évaluation en faveur d'un modèle de recouvrement attendu au quatrième trimestre de 2020 et n'a pas comptabilisé d'intérêts sur les obligations d'Atlas Mara et la facilité d'Atlas Mara après le 28 décembre 2020.

Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 16 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 11,0 % par année, les intérêts étant cumulés trimestriellement et devant être payés en nature (les « obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara »). L'échéance des obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara a été prorogée au 30 juin 2021 de manière à coïncider avec l'expiration de l'accord de moratoire d'Atlas Mara.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu estimatif de 16,6 % (12,2 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara, moins les remboursements attendus aux prêteurs de rangs plus élevés et aux prêteurs garantis, puisque les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ne sont pas garanties. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara s'établissait à 3 320 \$ (2 442 \$ au 31 décembre 2020).

Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 20 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara et 6 200 000 bons de souscription d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 7,5 % par année, les intérêts étant payables semestriellement (les « obligations à 7,5 % d'Atlas Mara »). L'échéance des obligations convertibles à 7,5 % d'Atlas Mara a été prorogée au 30 juin 2021 de manière à coïncider avec l'expiration de l'accord de moratoire d'Atlas Mara. Les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara sont garanties par les actions d'Union Bank of Nigeria (« UBN ») détenues par Atlas Mara.

En 2019 et en 2020, en partie du fait des répercussions de la COVID-19, la Société a accordé à Atlas Mara un délai pour payer tous les intérêts exigibles à compter du 31 décembre 2019. Au 30 juin 2021, les intérêts à recevoir de 2 832 \$ sur les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara reflétaient le même horizon de recouvrement attendu que le capital.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu de capital et d'intérêts estimatif de 100,0 % (99,8 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans les obligations convertibles à 7,5 % d'Atlas Mara s'établissait à 20 000 \$ (19 966 \$ au 31 décembre 2020).

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription d'Atlas Mara, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Facilité d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 39 507 \$, compte tenu de commissions d'attente de 493 \$, aux termes d'une convention d'emprunt garanti avec Atlas Mara (la « facilité d'Atlas Mara »). La facilité d'Atlas Mara a un taux de coupon déterminé de 10,0 % par année, les intérêts étant courus trimestriellement et étant payables en nature. L'échéance de la facilité d'Atlas Mara a été prorogée au 30 juin 2021 de manière à coïncider avec l'expiration de l'accord de moratoire d'Atlas Mara. La facilité d'Atlas Mara est garantie par les actions d'African Banking Corporation Botswana Limited (« Atlas Mara Botswana »).

Dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a garanti toutes les obligations de remboursement d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara dont il est question plus loin à la note 13.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité d'Atlas Mara en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 73,7 % (71,3 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans la facilité d'Atlas Mara était de 31 401 \$ (30 346 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de 2021 (1 777 \$ et 2 903 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre des obligations d'Atlas Mara et de la facilité d'Atlas Mara.

Événement postérieur au 30 juin 2021

Le 14 juillet 2021, Atlas Mara et certaines de ses entreprises associées ont conclu un accord de soutien et de dérogation (l'« accord SD ») avec ses prêteurs, officialisant son plan pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Les caractéristiques clés de l'accord SD d'Atlas Mara sont les suivantes :

- i) L'accord SD d'Atlas Mara officialise la distribution en cascade aux prêteurs du produit des cessions ordonnées des entreprises sous-jacentes d'Atlas Mara;
- ii) Certains prêteurs d'Atlas Mara, dont HFP, ont convenu de proroger les échéances de leurs dettes respectives au 30 septembre 2021, ou à toute date ultérieure dont il pourra être convenu par écrit par les parties applicables;
- iii) Les prêteurs dont les documents de financement prévoient une augmentation du taux d'intérêt sous-jacent advenant un défaut, un cas de défaut ou un autre événement similaire, ont le droit de recevoir des intérêts sur défaut additionnels, conformément aux dispositions en vigueur au 28 décembre 2020.

Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (instrument d'emprunt)

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 23 270 \$ (292,5 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,5 %, à CIG (le « prêt de CIG »). Le prêt de CIG porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année et sa date d'échéance est le 4 juin 2023. Le prêt de CIG est garanti par les participations de CIG dans Conlog Proprietary Limited (« Conlog »), filiale entièrement détenue de CIG qui fournit des compteurs aux services publics, aux municipalités et aux sociétés de gestion en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et partout en Afrique. Le prêt de CIG n'est assorti d'aucune notation.

En juin 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19, la Société a permis à CIG de reporter des paiements d'intérêts qui étaient exigibles le 4 juin 2020 et par la suite. Au 30 juin 2021, la Société était d'avis qu'elle toucherait les intérêts à recevoir de 1 271 \$ sur le prêt de CIG selon le calendrier du produit attendu de la vente de la participation de CIG dans Conlog.

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 %. Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur estimée du produit attendu de la vente de la participation de CIG dans Conlog, qui garantit le prêt de CIG. On s'attend à ce que CIG vende sa participation dans Conlog au second semestre de 2021 par le biais d'une cession ordonnée. En conséquence, la Société a déterminé qu'un modèle de recouvrement attendu était la technique d'évaluation la plus appropriée et a cessé de comptabiliser des intérêts sur le prêt de CIG après le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options couramment accepté dans le secteur, lequel modèle a tenu compte de l'écart de crédit estimé de 7,9 % pour la sûreté. L'estimation de l'écart de crédit a reposé en l'occurrence sur les écarts implicites d'un groupe de sociétés comparables ajustés pour le risque de crédit propre à CIG. Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise, ce qui n'a eu aucune incidence importante sur la juste valeur du prêt de CIG au 31 décembre 2020, les actions de Conlog données en garantie continuant de soutenir le recouvrement intégral du prêt de CIG.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans le prêt de CIG était de 21 010 \$ (19 254 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de 2021 (442 \$ et 1 024 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt de CIG.

Placement dans le prêt PGR2 (instrument d'emprunt)

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, parallèlement au prêt de CIG, la Société avait avancé un montant de 19 969 \$ (260,0 millions de rands sud-africains) à PGR2 Investments Proprietary Limited (« PGR2 »), le principal actionnaire de CIG au moment de la transaction (le « prêt PGR2 »). Le prêt PGR2 était partiellement garanti par les actions ordinaires de CIG détenues par PGR2 et des parties liées, portait intérêt au taux de 15,0 % par année, à payer semestriellement en trésorerie ou en nature, au gré de PGR2, et venait à échéance le 24 mai 2021.

En raison de la détérioration importante et prolongée de la juste valeur des actions ordinaires de CIG données en garantie du prêt PGR2, la Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans le prêt PGR2, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a inscrit des produits d'intérêts respectifs de 712 \$ et de 1 318 \$ à l'état consolidé du résultat net et du résultat global au titre du prêt PGR2, qui a ultérieurement été ramené à zéro.

7. Trésorerie et placements

Informations sur la juste valeur

La Société a utilisé des cours du marché (niveau 1), des modèles d'évaluation dont les données d'entrée sont des données de marché observables (niveau 2) et des modèles d'évaluation dont les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables (niveau 3) pour l'évaluation de ses titres, par type d'émetteur, comme suit :

| | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|---|------------------|---|--|--------------------------------|---------------------|---|--|--------------------------------|
| | Cours (niveau 1) | Autres données observables importantes (niveau 2) | Données non observables importantes (niveau 3) | Juste valeur totale des actifs | Cours (niveau 1) | Autres données observables importantes (niveau 2) | Données non observables importantes (niveau 3) | Juste valeur totale des actifs |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 79 282 | — | — | 79 282 | 66 052 | — | — | 66 052 |
| Dépôts de trésorerie soumise à restrictions | 7 894 | — | — | 7 894 | 7 525 | — | — | 7 525 |
| | 87 176 | — | — | 87 176 | 73 577 | — | — | 73 577 |
| Dépôts à terme ¹⁾ | — | 12 392 | — | 12 392 | — | 12 392 | — | 12 392 |
| Parts de société en commandite : | | | | | | | | |
| Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP | — | — | 86 123 | 86 123 | — | — | 88 465 | 88 465 |
| Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP | — | — | 179 138 | 179 138 | — | — | 186 834 | 186 834 |
| Parts de société en commandite du fonds Helios IV | — | — | 25 966 | 25 966 | — | — | — | — |
| | — | — | 291 227 | 291 227 | — | — | 275 299 | 275 299 |
| Actions ordinaires : | | | | | | | | |
| Autres actions ordinaires | 29 697 | — | — | 29 697 | 14 836 | — | — | 14 836 |
| Actions ordinaires de NBA Africa | — | — | 30 000 | 30 000 | — | — | — | — |
| Participation indirecte dans AGH | — | — | 59 666 | 59 666 | — | — | 64 210 | 64 210 |
| Actions ordinaires de Philafrica | — | — | 8 471 | 8 471 | — | — | 9 065 | 9 065 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA | — | — | 1 439 | 1 439 | — | — | 1 399 | 1 399 |
| | 29 697 | — | 99 576 | 129 273 | 14 836 | — | 74 674 | 89 510 |
| Prêts : | | | | | | | | |
| Prêt de CIG | — | — | 21 010 | 21 010 | — | — | 19 254 | 19 254 |
| Facilité d'Atlas Mara | — | — | 31 401 | 31 401 | — | — | 30 346 | 30 346 |
| Facilité de Philafrica | — | — | 7 712 | 7 712 | — | — | 7 164 | 7 164 |
| Prêt de Fairfax | — | — | 19 508 | 19 508 | — | — | 19 411 | 19 411 |
| | — | — | 79 631 | 79 631 | — | — | 76 175 | 76 175 |
| Obligations : | | | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara | — | — | 3 320 | 3 320 | — | — | 2 442 | 2 442 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | — | — | 20 000 | 20 000 | — | — | 19 966 | 19 966 |
| Obligations de Nova Pioneer | — | — | 34 711 | 34 711 | — | — | 36 421 | 36 421 |
| | — | — | 58 031 | 58 031 | — | — | 58 829 | 58 829 |
| Dérivés : | | | | | | | | |
| Garantie de la facilité d'Atlas Mara | — | — | 14 407 | 14 407 | — | — | 13 252 | 13 252 |
| Dérivé de rachat de HFP ²⁾ | — | — | 17 428 | 17 428 | — | — | — | — |
| | — | — | 31 835 | 31 835 | — | — | 13 252 | 13 252 |
| Total de la trésorerie et des placements | 116 873 | 12 392 | 560 300 | 689 565 | 88 413 | 12 392 | 498 229 | 599 034 |
| | 16,9 % | 1,8 % | 81,3 % | 100,0 % | 14,8 % | 2,0 % | 83,2 % | 100,0 % |

1) Trésorerie déposée auprès d'Atlas Mara Zambia, soutenue par la garantie détenue au profit de la Société (voir la note 13).

2) Lié à l'émission des débetures hôtes, des bons de souscription et du dérivé de rachat de HFP (voir la note 13). À la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Les transferts entre des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont considérés comme entrant en vigueur au début de la période d'information financière au cours de laquelle le transfert est indiqué. Au cours des premiers semestres de 2021 et de 2020, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2, ni de transfert d'instruments financiers depuis le niveau 3 ou vers celui-ci par suite de variations dans l'observabilité des données d'évaluation. Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société (classés au niveau 3) sont présentées à la note 6.

Le tableau ci-après illustre l'incidence que pourraient avoir sur le résultat net diverses combinaisons de variations des données non observables entrant dans le modèle d'évaluation interne des instruments financiers classés au niveau 3 au 30 juin 2021. L'analyse pose comme hypothèse des variations trimestrielles se situant dans des fourchettes raisonnablement possibles que la Société a déterminées par une analyse du rendement de divers indices boursiers ou par la connaissance qu'a la direction des marchés boursiers en cause et de l'incidence potentielle de variations des taux d'intérêt. Les fourchettes raisonnablement possibles de taux d'actualisation après impôt et de taux d'actualisation reflètent la volatilité accrue du marché due aux répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Elles reflètent également l'incertitude supplémentaire dans la détermination de la recouvrabilité et des flux de trésorerie actualisés entrant dans l'évaluation de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées. Cette analyse de sensibilité ne tient pas compte des placements de la Société dans le prêt de CIG, la facilité d'Atlas Mara, la facilité de Philafrica, les obligations d'Atlas Mara et la garantie de la facilité d'Atlas Mara, qui sont présentés séparément dans le prochain tableau. Les placements de la Société dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV, les actions ordinaires de NBA Africa, les obligations de Nova Pioneer et la participation indirecte dans Access Bank SA sont également exclus de cette analyse de sensibilité, la Société ayant déterminé qu'aucune donnée non observable importante ne se prêtait à une analyse de sensibilité.

| Placement | Juste valeur du placement | Technique d'évaluation | Données non observables importantes | Données non observables importantes entrant dans les modèles d'évaluation interne | Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur les évaluations à la juste valeur ¹⁾ | Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net ^{1), 2)} |
|---|---------------------------|--|---|---|---|---|
| Parts de société en commandite : | | | | | | |
| Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP | 86 123 \$ | Modèle d'actualisation des flux de trésorerie | Taux d'actualisation | 21,3 % à 27,3 % | (1 126) / 1 153 | (977) / 1 001 |
| | | | Multiple du capital investi à la sortie | 2,5x à 2,6x | 6 368 / (7 122) | 5 524 / (6 178) |
| Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP | 179 138 \$ | Modèle d'actualisation des flux de trésorerie | Taux d'actualisation | 20,0 % | (13 753) / 15 763 | (11 931) / 13 674 |
| | | | Croissance de l'actif sous gestion | 18,7 % | 15 244 / (15 244) | 13 224 / (13 224) |
| | | | Marge bénéficiaire avant impôt à long terme | 52,1 % | 1 714 / (1 714) | 1 487 / (1 487) |
| | | | Taux de croissance à long terme | 4,5 % | 1 678 / (1 625) | 1 456 / (1 410) |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH | 59 666 \$ | Modèle d'actualisation des flux de trésorerie | Taux d'actualisation après impôt | 10,5 % à 17,3 % | (9 164) / 11 327 | (7 950) / 9 826 |
| | | | Taux de croissance à long terme | 2,0 % | 1 747 / (1 658) | 1 516 / (1 438) |
| Philafrica | 8 471 \$ | Modèle d'actualisation des flux de trésorerie | Taux d'actualisation après impôt | 13,7 % à 15,6 % | (1 892) / 2 231 | (1 641) / 1 936 |
| | | | Taux de croissance à long terme | 2,0 % | 321 / (308) | 278 / (267) |
| Dérivés : | | | | | | |
| Dérivé de rachat de HFP | 17 428 \$ | Modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options | Juste valeur totale des placements de référence | 75 849 \$ | 7 585 / (7 585) | 6 580 / (6 580) |

1) Dans le tableau ci-dessus, l'incidence, sur les modèles d'évaluation interne, des variations des données non observables importantes considérées comme faisant le plus appel au jugement et à des estimations montre une augmentation (une diminution) hypothétique du résultat net. Des variations des taux d'actualisation après impôt (100 points de base), des taux d'actualisation (100 points de base), des taux de croissance à long terme (25 points de base), du multiple du capital investi à la sortie (5,0 %), de la croissance de l'actif sous gestion (taux de croissance annuelle composée implicite du capital engagé de 17,9 % et de 19,4 %), de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme (100 points de base) et de la juste valeur totale des placements de référence (10,0 % de la juste valeur totale) considérées isolément, feraient hypothétiquement varier la juste valeur des placements de la Société de la façon indiquée dans le tableau. En général, une augmentation (diminution) des multiples du capital investi à la sortie, de la croissance de l'actif sous gestion, de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme et des taux de croissance à long terme, ou une diminution (augmentation) des taux d'actualisation après impôt, des taux d'actualisation et de la juste valeur totale des placements de référence aurait fait monter (baisser) la juste valeur des placements de la Société classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les taux d'actualisation après impôt et les taux d'actualisation sont soumis à un facteur d'atténuation : les augmentations (diminutions) des taux d'actualisation après impôt et des taux d'actualisation ont tendance à s'accompagner d'augmentations (de diminutions) des flux de trésorerie disponibles qui peuvent compenser les variations de la juste valeur résultant des variations des multiples du capital investi à la sortie et de la croissance des actifs sous gestion. Les multiples du capital investi à la sortie et de la croissance des actifs sous gestion sont soumis à un facteur d'atténuation : les augmentations (diminutions) des multiples du capital investi à la sortie et de la croissance des actifs sous gestion ont tendance à s'accompagner d'augmentations (de diminutions) des taux d'actualisation qui peuvent compenser les variations de la juste valeur résultant des variations des multiples du capital investi à la sortie et de la croissance des actifs sous gestion.

2) Aux fins de la présente analyse de sensibilité, l'incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net tient compte d'une incidence fiscale calculée au taux d'imposition marginal de la Société. La charge ou le produit d'impôt réel peut varier sensiblement lorsque le résultat net est réalisé.

Le tableau ci-après illustre l'incidence que pourraient avoir sur le résultat net des changements des taux de recouvrement attendu tirés des valeurs des garanties ainsi que du moment et du produit attendus des ventes prévues d'actifs entrant dans le modèle de recouvrement attendu de la Société pour les instruments financiers classés au niveau 3 au 30 juin 2021. L'analyse pose comme hypothèse des variations trimestrielles se situant dans des fourchettes raisonnablement possibles que la Société a déterminées par une analyse des actifs sous-jacents.

| Placement | Juste valeur du placement | Taux de recouvrement attendu entrant dans les modèles d'évaluation interne | Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur les évaluations à la juste valeur ¹⁾ | Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net ^{1), 2)} |
|--|---------------------------|--|---|---|
| Prêts : | | | | |
| Prêt de CIG | 21 010 \$ | 100,0 % | - / (1 050) | - / (911) |
| Facilité d'Atlas Mara ³⁾ | 31 401 \$ | 73,7 % | 2 129 / (2 129) | 1 565 / (1 565) |
| Facilité de Philafrica | 7 712 \$ | 100,0 % | - / (386) | - / (335) |
| Obligations : | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara | 3 320 \$ | 16,6 % | 999 / (999) | 735 / (735) |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 20 000 \$ | 100,0 % | - / (1 000) | - / (735) |

- 1) Dans le tableau ci-dessus, l'incidence, sur les modèles d'évaluation internes, des variations des données non observables importantes considérées comme faisant le plus appel au jugement et à des estimations montre une augmentation (diminution) hypothétique du résultat net. Des variations des taux de recouvrement attendu (5,0 %, dans une fourchette de taux de recouvrement attendu de néant à 100,0 %) ferait hypothétiquement varier la juste valeur des placements de la Société de la façon indiquée dans le tableau. Une augmentation (diminution) des taux de recouvrement attendu aurait fait monter (baisser) la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.
- 2) Aux fins de la présente analyse de sensibilité, l'incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net tient compte d'une incidence fiscale calculée au taux d'imposition marginal de la Société. La charge ou le produit d'impôt réel peut varier sensiblement lorsque le résultat net est réalisé.
- 3) Une augmentation (diminution) hypothétique du taux de recouvrement attendu de la facilité d'Atlas Mara entraînerait une diminution (augmentation) correspondante de la juste valeur de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, juste valeur qui s'établissait à 14 407 \$ au 30 juin 2021.

Profil des échéances des titres à revenu fixe

Dans le tableau ci-après, les prêts et obligations sont présentés selon les échéances contractuelles les plus rapprochées. Les échéances réelles pourraient différer des échéances ci-après en raison de clauses d'encaissement ou de remboursement anticipé. Au 30 juin 2021, des prêts et des obligations d'une juste valeur respective de 60 123 \$ et de 38 031 \$ (56 764 \$ et 38 863 \$, respectivement, au 31 décembre 2020) étaient assortis de clauses de remboursement anticipé. Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, aucun instrument d'emprunt n'était assorti de clauses d'encaissement anticipé.

| | Au 30 juin 2021 | | Au 31 décembre 2020 | |
|--|--------------------|---------------|---------------------|--------------|
| | Coût ¹⁾ | Juste valeur | Coût ¹⁾ | Juste valeur |
| Prêts : | | | | |
| Échéance de un an ou moins | 72 365 | 60 123 | 72 011 | 56 764 |
| Échéance de plus de un an jusqu'à cinq ans | 19 508 | 19 508 | 19 411 | 19 411 |
| | 91 873 | 79 631 | 91 422 | 76 175 |
| Obligations : | | | | |
| Échéance de un an ou moins ^{2), 3)} | 83 615 | 58 031 | 64 325 | 38 863 |
| Échéance de plus de un an jusqu'à cinq ans | — | — | 19 290 | 19 966 |
| | 83 615 | 58 031 | 83 615 | 58 829 |

- 1) Le coût comprend la juste valeur à la comptabilisation initiale et les intérêts capitalisés.
- 2) Au 30 juin 2021, comprend les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara, d'un coût de 20 073 \$ et d'une juste valeur de 3 320 \$, dont l'échéance contractuelle est le 30 juin 2021 et qui sont susceptibles de remboursement anticipé. Le 14 juillet 2021, conformément à l'accord SD d'Atlas Mara, l'échéance contractuelle a été prorogée au 30 septembre 2021.
- 3) Au 30 juin 2021, comprend les obligations convertibles à 7,5 % d'Atlas Mara, d'un coût de 19 290 \$ et d'une juste valeur de 20 000 \$, dont l'échéance contractuelle est le 30 juin 2021. Le 14 juillet 2021, conformément à l'accord SD d'Atlas Mara, l'échéance contractuelle a été prorogée au 30 septembre 2021.

Produits financiers

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin, les produits financiers se ventilent comme suit :

| | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|---|-----------------------------|-------|---------------------------|--------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Produits d'intérêts : | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 27 | 124 | 55 | 602 |
| Dépôts de trésorerie soumise à restrictions | 79 | 241 | 152 | 382 |
| Dépôts à terme | 129 | — | 258 | — |
| Placements à court terme – titres du Trésor américain | — | 49 | — | 403 |
| Prêts | 235 | 1 848 | 478 | 3 036 |
| Obligations | (202) | 3 344 | (202) | 6 580 |
| | 268 | 5 606 | 741 | 11 003 |
| Dividendes : actions ordinaires | 19 | — | 167 | — |

Profits (pertes) nets sur placements et profits (pertes) de change nets

Le tableau qui suit fait état de la composition des profits (pertes) nets sur placements et des profits (pertes) de change nets pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

| | Deuxièmes trimestres | | | | | |
|---|---------------------------|--|-----------------------|-------------------------|--|-----------------------|
| | 2021 | | | 2020 | | |
| | Profits nets réalisés | Variation nette des profits (pertes) latents | Profits (pertes) nets | Profits nets réalisés | Variation nette des profits (pertes) latents | Profits (pertes) nets |
| Profits (pertes) nets sur placements : | | | | | | |
| Placements à court terme – titres du Trésor américain | — | — | — | — | (48) | (48) |
| Parts de société en commandite | — | (673) | (673) | — | — | — |
| Actions ordinaires | — | 1 173 | 1 173 | — | (19 154) | (19 154) |
| Prêts | — | 2 612 | 2 612 | — | 3 572 | 3 572 |
| Obligations | — | (852) | (852) | — | 4 504 | 4 504 |
| Dérivés et garanties | — | (5 247) | (5 247) | — | 235 | 235 |
| | — | (2 987) | (2 987) | — | (10 891) | (10 891) |
| Profits (pertes) de change nets : | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 408 | — | 408 | 209 | — | 209 |
| Actions ordinaires | — | 3 809 | 3 809 | — | 4 336 | 4 336 |
| Prêts | — | 930 | 930 | — | 974 | 974 |
| Autres | — | 55 | 55 | — | 269 | 269 |
| | 408 | 4 794 | 5 202 | 209 | 5 579 | 5 788 |
| | Premiers semestres | | | | | |
| | 2021 | | | 2020 | | |
| | Profits nets réalisés | Variation nette des profits (pertes) latents | Profits (pertes) nets | Pertes réalisées nettes | Variation nette des profits (pertes) latents | Profits (pertes) nets |
| Profits (pertes) nets sur placements : | | | | | | |
| Placements à court terme – titres du Trésor américain | — | — | — | — | (48) | (48) |
| Parts de société en commandite | — | (673) | (673) | — | — | — |
| Actions ordinaires | — | 706 | 706 | — | (78 209) | (78 209) |
| Prêts | — | 2 211 | 2 211 | — | (340) | (340) |
| Obligations | — | (798) | (798) | — | (27) | (27) |
| Dérivés | — | (3 281) | (3 281) | — | (831) | (831) |
| | — | (1 835) | (1 835) | — | (79 455) | (79 455) |
| Profits (pertes) de change nets : | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 329 | — | 329 | (4 708) | — | (4 708) |
| Actions ordinaires | — | 3 212 | 3 212 | — | (33 675) | (33 675) |
| Prêts | — | 794 | 794 | — | (8 525) | (8 525) |
| Autres | — | (105) | (105) | — | 180 | 180 |
| | 329 | 3 901 | 4 230 | (4 708) | (42 020) | (46 728) |

8. Emprunts

| | Au 30 juin 2021 | | |
|--|-----------------|------------------|--------------|
| | Capital | Valeur comptable | Juste valeur |
| Débetures à 3,0 % de HFP (instrument hôte) échéant le 31 mars 2024 ¹⁾ | 100 000 | 98 343 | 93 738 |
| | 100 000 | 98 343 | 93 738 |

1) Rachetables à chacune des deux premières dates anniversaires de la clôture, au gré de Fairfax.

Débetures à 3,0 % de HFP

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans des débetures non garanties à 3,0 % de HFP (les « débetures à 3,0 % de HFP ») et 3 000 000 de bons de souscription (les « bons de souscription de HFP »). Les bons de souscription peuvent être exercés pour obtenir une action à droit de vote subalterne de HFP, sont assortis d'un prix d'exercice de 4,90 \$ et peuvent être exercés en tout temps avant le 31 mars 2026. Les bons de souscription de HFP ont des caractéristiques antidilution pouvant augmenter ou diminuer le nombre total d'actions à droit de vote subalterne pouvant être émises par bon de souscription de HFP advenant certaines opérations sur actions réalisées par la Société qui peuvent augmenter ou diminuer le nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation de la Société. Le produit net des débetures à 3,0 % de HFP sera principalement investi dans des placements de portefeuille. Les débetures à 3,0 % de HFP arrivent à échéance le 31 mars 2024 ou, au gré de Fairfax, à chacune des deux premières dates anniversaires de la clôture. À l'échéance ou lors du rachat par Fairfax, l'encours en capital sera ajusté du montant, le cas échéant, de l'insuffisance de la juste valeur totale des placements de la Société dans AGH (indirectement par le biais de Joseph Holdings), les actions ordinaires de Philafrica, la facilité de Philafrica et le prêt PGR2 (collectivement, les « placements de référence ») par rapport à 102 600 \$.

La Société a déterminé que la variabilité des flux de trésorerie découlant du prix de rachat, que ce soit à l'échéance ou à l'exercice par Fairfax de son option de vente, présentait des caractéristiques économiques et des risques qui n'étaient pas étroitement liés à l'instrument d'emprunt et reflétaient ceux d'un instrument financier dérivé distinct. En outre, l'option de vente de Fairfax et l'ajustement du montant du rachat sont tous deux liés aux placements de référence, et l'exercice de l'option de vente de Fairfax ainsi que l'ajustement du montant du remboursement ne sont pas mutuellement exclusifs. Par conséquent, à la clôture, la Société a comptabilisé le dérivé incorporé, y compris l'option de vente de Fairfax (le « dérivé de rachat de HFP »), dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière, séparément de l'instrument d'emprunt hôte (les « débetures hôtes de HFP ») comptabilisé dans les emprunts à l'état consolidé de la situation financière. La Société n'a pas choisi de désigner irrévocablement l'ensemble du contrat hybride comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

À la naissance, la Société a estimé la juste valeur des débetures hôtes de HFP en ayant recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui a tenu compte de l'écart de crédit estimé de 3,3 % de HFP. L'estimation de l'écart de crédit a reposé sur les écarts de crédit d'un groupe de sociétés comparables ajustés pour le risque de crédit propre à HFP. À la naissance, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 98 200 \$ la juste valeur des débetures hôtes, qui a été comptabilisée dans les emprunts à l'état consolidé de la situation financière. Les débetures hôtes de HFP sont évaluées au coût amorti.

Au 30 juin 2021 et à la naissance, le 31 mars 2021, la Société a estimé la juste valeur du dérivé de rachat de HFP selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options qui a tenu compte du total de la juste valeur des placements de référence, soit 75 849 \$ (74 808 \$ au 31 mars 2021) et de volatilités historiques du cours de l'action présumées de l'ordre de 30,8 % à 33,6 % (de 34,2 % à 38,1 % au 31 mars 2021). Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 17 428 \$ (21 864 \$ au 31 mars 2021), la juste valeur du dérivé de rachat de HFP, qui a été comptabilisée dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière.

À la naissance, la Société a estimé la juste valeur des bons de souscription de HFP en ayant recours à un modèle d'établissement du prix des options couramment accepté dans le secteur, lequel modèle a tenu compte du cours de l'action sous-jacent de HFP, soit 4,56 \$, d'un prix d'exercice de 4,90 \$, d'une volatilité historique de 48,5 %, d'une période d'exercice de cinq ans, d'un rendement prévu de néant et d'un taux sans risque de 1,0 %. À la naissance, la Société a estimé à 5 557 \$ la juste valeur des bons de souscription de HFP émis, qui a été comptabilisée dans les bons de souscription, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

La transaction a été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire de HFP et, en conséquence, à la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Facilités de crédit renouvelables

Le 20 décembre 2019, la Société a conclu une facilité de crédit à vue renouvelable garantie de 80 000 \$ auprès d'un consortium de prêteurs canadiens, portant intérêt au taux LIBOR majoré de 450 points de base (la « facilité de crédit »). Le 20 décembre 2020, la facilité de crédit est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée.

Charges d'intérêts

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts de 899 \$ (199 \$ et 398 \$, respectivement, constituées de l'amortissement des frais d'émission, en 2020) à l'égard des débentures à 3,0 % de HFP.

9. Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Actions ordinaires

Le nombre d'actions en circulation s'établit comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|---|--------------------|------------|
| Actions à droit de vote subalterne au 1 ^{er} janvier | 53 665 388 | 29 496 481 |
| Rachats pour annulation | — | (463 506) |
| Actions à droit de vote subalterne au 30 juin | 53 665 388 | 29 032 975 |
| Actions à droit de vote multiple à l'ouverture de la période | 55 452 865 | 30 000 000 |
| Actions ordinaires en circulation au 30 juin | 109 118 253 | 59 032 975 |

Opérations sur capitaux propres

Le 4 décembre 2020, les actionnaires de HFP ont approuvé une modification des statuts de la Société pour permettre, entre autres, l'émission d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple à Fairfax, à Principal Holdco et à certaines de leurs filiales et entreprises associées respectives. Le 8 décembre 2020, la Société a émis 24 632 413 actions à droit de vote subalterne et 25 452 865 actions à droit de vote multiple au prix de 5,50 \$ par action dans le cadre de la transaction, en échange de parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP d'une juste valeur globale de 275 299 \$. Le coût des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple émises a été déterminé en fonction de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP reçues. Principal Holdco et ses filiales et entreprises associées ne peuvent, sans le consentement écrit préalable de Fairfax et l'approbation du conseil d'administration, à la majorité simple, transférer leurs actions dans la Société avant le 8 décembre 2025 ou à la résiliation de la convention de conseils en placement, selon la première éventualité. Dans le cas où Fairfax transfère des actions, Principal Holdco et ses entreprises associées peuvent transférer une proportion égale de leurs actions sans le consentement écrit préalable de Fairfax ou du conseil d'administration.

Au 30 juin 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses filiales, détenait 30 000 000 d'actions à droit de vote multiple et 5 279 489 actions à droit de vote subalterne de HFP (30 000 000 et 5 279 489, respectivement, au 31 décembre 2020), ainsi que 3 000 000 de bons de souscription de HFP pouvant être exercés pour obtenir une action à droit de vote subalterne, aucunes desquelles n'a été exercée.

Au 30 juin 2021, Principal Holdco, une société de portefeuille établie au Luxembourg détenue indirectement par MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye, détenait 25 452 865 actions à droit de vote multiple et 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP (25 452 865 et 24 632 413, respectivement, au 31 décembre 2020).

Rachat d'actions

Le 30 juin 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 162 134 actions à droit de vote subalterne, soit environ 10 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois allant du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2021. Le 30 juin 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 666 826 actions à droit de vote subalterne, soit environ 5 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois allant du 8 juillet 2021 au 7 juillet 2022. Les actions à droit de vote subalterne rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées. Le nombre réel d'actions à droit de vote subalterne pouvant être rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le moment de ces rachats seront déterminés au gré de la Société, et rien ne garantit que ces rachats seront conclus.

Au cours du premier semestre de 2021, la Société n'a racheté pour annulation aucune action à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au cours du premier semestre de 2020, la Société avait racheté pour annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 463 506 actions à droit de vote subalterne à un coût net de 1 850 \$ et avait comptabilisé un montant de 2 960 \$ en tant qu'avantage dans les résultats non distribués.

Régime incitatif spécial

Le 8 décembre 2020, dans le cadre de la clôture de la transaction (voir la note 2), la Société a adopté un nouveau régime incitatif spécial (le « régime incitatif spécial »), en vertu duquel 2 505 637 options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été attribuées aux bénéficiaires du régime incitatif spécial. Les droits rattachés aux options émises en vertu du régime incitatif spécial ont été acquis immédiatement, et les options étaient assorties d'un prix d'exercice de 3,99 \$ chacune et d'une date d'échéance du 8 décembre 2030. Les options peuvent également être exercées par voie d'un exercice sans décaissement, au gré du participant, dans le cadre duquel la Société émettra des actions d'une valeur correspondant à l'excédent de la juste valeur de marché globale des actions lors de l'exercice par rapport au prix d'exercice, moins toute retenue à la source applicable. Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, le nombre maximal d'options permis avait été émis en vertu du régime incitatif spécial, et aucune des options attribuées n'avait été exercée.

Bons de souscription

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débentures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. À la naissance, la Société a estimé à 5 557 \$ la juste valeur des bons de souscription de HFP émis, qui a été comptabilisée dans les bons de souscription, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements sur la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur des bons de souscription de HFP.

Dividendes

La Société a adopté une politique prévoyant un dividende annuel à l'égard des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple d'un montant suffisant pour produire un rendement en dividendes non cumulatifs de 2,0 % par action (la « politique en matière de dividendes »), calculé en fonction du cours de clôture moyen des actions à droit de vote subalterne chaque jour de bourse du dernier trimestre de l'exercice précédent. La déclaration des dividendes est conditionnelle à ce que l'actif dépasse le total du passif et du capital déclaré des actions à droit de vote multiple et des actions à droit de vote subalterne après une telle déclaration, et sera déterminée par le conseil d'administration à sa seule discrétion. La Société n'a pas versé de dividendes sur ses actions à droit de vote multiple et à droit de vote subalterne en circulation aux premiers semestres de 2021 et de 2020.

Apports de capital

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu un accord visant la vente à Fairfax de sa participation de 42,3 % dans Atlas Mara pour un produit de 40 000 \$, donnant lieu au dérivé à terme d'Atlas Mara, dont il est question plus loin à la note 13. À la naissance du dérivé à terme d'Atlas Mara, la différence entre sa juste valeur (6 056 \$) et son prix de transaction (néant) a été comptabilisée dans le surplus d'apport sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu un accord avec Fairfax en vertu duquel cette dernière a garanti la totalité des obligations de capital et d'intérêt d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara, dont il est question plus loin à la note 13. À la naissance de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, la différence entre sa juste valeur (2 799 \$) et son prix de transaction (néant) a été comptabilisée dans le surplus d'apport sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débentures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. À l'échéance ou lors du rachat par Fairfax, l'encours en capital sera ajusté du montant, le cas échéant, de l'insuffisance de la juste valeur totale des placements de la Société dans les placements de référence par rapport à 102 600 \$. À la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements sur la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur des débentures hôtes, du dérivé de rachat et des bons de souscription de HFP.

Distributions réputées

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et du prêt sans intérêt de Fairfax de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction. La Société a estimé à 603 \$ l'avantage du prêt sans intérêt pour Fairfax et a comptabilisé ce montant dans les résultats non distribués à l'état consolidé des variations des capitaux propres lors de la comptabilisation initiale.

10. Résultat net par action

Le tableau ci-après présente le résultat net par action établi à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :

| | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|---|----------------------|------------|--------------------|------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Résultat net par action – de base et dilué | 55 | (4 186) | (11 094) | (125 990) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base | 109 118 253 | 59 032 975 | 109 118 253 | 59 212 771 |
| Actions à droit de vote subalterne devant être émises | 922 608 | — | — | — |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base et dilué | 110 040 861 | 59 032 975 | 109 118 253 | 59 212 771 |
| Résultat net par action ordinaire – de base et dilué | — \$ | (0,07) \$ | (0,10) \$ | (2,13) \$ |

Au 30 juin 2021, 641 008 actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises au titre des honoraires en fonction du rendement payables à TopCo LP, lesquelles ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour le premier semestre de 2021 puisqu'elles auraient un effet antidilutif. Aux termes de la convention de conseils en placement, si des honoraires en fonction du rendement sont à payer pour la première période de calcul, ils le seront après le 31 décembre 2023. Le commandité de TopCo LP peut choisir, au plus tard 15 jours avant la fin de la période de calcul (la « date du choix »), de recevoir la totalité ou une partie des honoraires en fonction du rendement sous forme de trésorerie ou d'actions à droit de vote subalterne de la Société. Le nombre d'actions à droit de vote subalterne devant être émises est calculé à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société pour les 10 jours de bourse précédant et incluant la date du choix.

Au 30 juin 2021, 281 600 actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises en vertu du régime incitatif spécial (voir la note 13), lesquelles ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours du premier semestre de 2021, puisqu'elles auraient un effet antidilutif.

11. Impôt sur le résultat

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin, la charge d'impôt sur le résultat de la Société se ventile comme suit :

| | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|--|----------------------|-------|--------------------|-------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Impôt exigible : | | | | |
| Charge (produit) d'impôt sur le résultat de l'exercice considéré | 526 | 642 | (799) | 4 412 |
| Ajustement de l'impôt sur le résultat des exercices antérieurs | (1 178) | 10 | (1 178) | 10 |
| | (652) | 652 | (1 977) | 4 422 |
| Impôt différé : | | | | |
| Naissance et reprise de différences temporaires | (2 635) | 1 228 | 102 | 1 259 |
| Ajustement de l'impôt sur le résultat différé des exercices antérieurs | (213) | — | (213) | — |
| | (2 848) | 1 228 | (111) | 1 259 |
| Charge (produit) d'impôt | (3 500) | 1 880 | (2 088) | 5 681 |

Une grande part du résultat net avant impôt sur le résultat de la Société est attribuable à des activités pouvant être exercées hors du Canada. Les taux d'imposition des territoires étrangers diffèrent généralement des taux d'imposition prescrits par la législation fiscale canadienne (en ce qu'ils peuvent être sensiblement plus ou moins élevés).

Le tableau ci-après présente le résultat avant impôt sur le résultat de la Société par territoire fiscal et la charge (le produit) d'impôt sur le résultat qui y est associée pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin.

| | Deuxièmes trimestres | | | | | | | |
|--------------------------|----------------------|---------|----------------|---------|--------|---------|----------------|---------|
| | 2021 | | | | 2020 | | | |
| | Canada | Maurice | Afrique du Sud | Total | Canada | Maurice | Afrique du Sud | Total |
| Résultat avant impôt | 555 | (1 604) | (2 396) | (3 445) | 3 364 | (4 211) | (1 459) | (2 306) |
| Charge (produit) d'impôt | (3 553) | 30 | 23 | (3 500) | 1 896 | 83 | (99) | 1 880 |
| Résultat net | 4 108 | (1 634) | (2 419) | 55 | 1 468 | (4 294) | (1 360) | (4 186) |

| | Premiers semestres | | | | | | | |
|--------------------------|--------------------|---------|----------------|----------|----------|----------|----------------|-----------|
| | 2021 | | | | 2020 | | | |
| | Canada | Maurice | Afrique du Sud | Total | Canada | Maurice | Afrique du Sud | Total |
| Résultat avant impôt | (2 681) | (7 778) | (2 723) | (13 182) | (15 235) | (81 213) | (23 861) | (120 309) |
| Charge (produit) d'impôt | (2 273) | 66 | 119 | (2 088) | 5 453 | 152 | 76 | 5 681 |
| Résultat net | (408) | (7 844) | (2 842) | (11 094) | (20 688) | (81 365) | (23 937) | (125 990) |

La diminution de la perte avant impôt sur le résultat enregistrée au Canada au deuxième trimestre de 2021 en regard du deuxième trimestre de 2020 reflète principalement les pertes latentes sur les placements de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, le dérivé de rachat de HFP et la garantie de la facilité d'Atlas Mara, la hausse des frais généraux et frais d'administration, l'accroissement des profits de change nets sur les prêts intragroupe, l'augmentation des charges d'intérêts et des honoraires en fonction du rendement de même que le repli des produits d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par les profits latents sur les placements de la Société dans d'autres actions ordinaires, le fonds Helios IV, les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP et la facilité d'Atlas Mara.

La diminution de la perte avant impôt sur le résultat enregistrée au Canada au premier semestre de 2021 en regard du premier semestre de 2020 reflète principalement les profits latents sur les prêts intragroupe, les profits latents sur les placements de la Société dans d'autres actions ordinaires, le fonds Helios IV, les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP, la facilité d'Atlas Mara et la garantie de la facilité d'Atlas Mara, facteurs annulés en partie par la hausse des frais généraux et frais d'administration, les pertes latentes sur le placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP et le dérivé de rachat de HFP, l'augmentation des honoraires en fonction du rendement et la baisse des produits d'intérêts.

La diminution de la perte avant impôt sur le résultat enregistrée à Maurice au deuxième trimestre de 2021 par rapport au deuxième trimestre de 2020 s'explique en grande partie par la variation nette des pertes latentes sur les actions ordinaires d'Atlas Mara par rapport au deuxième trimestre de 2020, la diminution de la variation nette des pertes latentes sur les placements de la Société dans la participation indirecte dans AGH ainsi que le recul des honoraires de placement et de services-conseils, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation de la variation nette des pertes latentes sur les obligations de Nova Pioneer, la baisse des produits d'intérêts ainsi que l'augmentation des honoraires en fonction du rendement de même que des frais généraux et frais d'administration.

La diminution de la perte avant impôt sur le résultat enregistrée à Maurice au premier semestre de 2021 par rapport au premier semestre de 2020 s'explique en grande partie par la variation nette des pertes latentes sur les actions ordinaires d'Atlas Mara par rapport au premier semestre de 2020, la diminution de la variation nette des pertes latentes sur les placements de la Société dans la participation indirecte dans AGH ainsi que le recul des honoraires de placement et de services-conseils, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits d'intérêts, l'augmentation de la variation nette des pertes latentes sur les obligations de Nova Pioneer et l'augmentation des honoraires en fonction du rendement.

La diminution de la perte avant impôt sur le résultat enregistrée en Afrique du Sud au deuxième trimestre de 2021 par rapport au deuxième trimestre de 2020 s'explique en grande partie par la variation nette des pertes latentes sur les placements de la Société dans les actions ordinaires de Philafrica, la diminution des produits d'intérêts et la hausse des pertes de change sur les prêts intragroupe, facteurs neutralisés en partie par la diminution de la variation nette des pertes latentes sur les actions ordinaires de CIG et la participation indirecte dans Access Bank SA par rapport au deuxième trimestre de 2020.

La diminution de la perte avant impôt sur le résultat enregistrée en Afrique du Sud au premier semestre de 2021 par rapport au premier semestre de 2020 s'explique en grande partie par l'accroissement des profits de change nets sur les placements de portefeuille et sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société ainsi que la diminution de la variation nette des pertes latentes sur les actions ordinaires de CIG et la participation indirecte dans Access Bank SA par rapport au deuxième trimestre de 2020, facteurs neutralisés en partie par les pertes de change nettes sur les prêts intragroupe, le recul des produits d'intérêts et la hausse des pertes latentes sur le placement de la Société dans les actions ordinaires de Philafrica.

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la charge (du produit) d'impôt établi au taux d'imposition prescrit par les lois canadiennes et de la charge d'impôt au taux d'intérêt effectif présentée dans les états financiers consolidés pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin.

| | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|--|----------------------|---------|--------------------|----------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Taux d'imposition selon les lois canadiennes | 26,5 % | 26,5 % | 26,5 % | 26,5 % |
| Produit d'impôt au taux d'imposition selon les lois canadiennes | (913) | (611) | (3 493) | (31 882) |
| Profits (pertes) latents sur placements | (1 583) | — | 392 | — |
| Écart de crédit d'imposition du bénéfice dégagé (des pertes subies) hors du Canada | (577) | 3 840 | (981) | 28 792 |
| Charge liée à des exercices antérieurs | (1 391) | 10 | (1 391) | 10 |
| Variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires | 2 537 | 2 120 | 5 667 | 4 090 |
| Incidence des cours de change | (1 602) | (3 598) | (2 318) | 4 545 |
| Autres, dont les différences permanentes | 29 | 119 | 36 | 126 |
| Charge (produit) d'impôt | (3 500) | 1 880 | (2 088) | 5 681 |

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, les profits (pertes) latents sur placements respectifs de (1 583)\$ et de 392 \$ (néant pour les deux périodes de 2020) reflètent essentiellement les profits (pertes) latents sur placements respectifs de (1 846)\$ et de 577 \$, neutralisés en partie par les profits et pertes latents sur les placements dans les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP de 263 \$ et les parts de société en commandite du fonds Helios IV de (185)\$.

L'écart de taux d'imposition du bénéfice (des pertes) enregistrés hors du Canada est de (577)\$ et de (981)\$, respectivement, pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021 (3 840 \$ et 28 792 \$, respectivement, en 2020), ce qui rend compte principalement de l'incidence, sur l'impôt exigible et l'impôt différé, des pertes étrangères relatives à des biens et des pertes en capital, des pertes nettes de placement qui sont imposées à Maurice à des taux inférieurs, atténuée par les pertes subies en Afrique du Sud qui sont imposées à des taux légèrement supérieurs.

Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, la provision relative aux exercices antérieurs de 1 391 \$ s'explique en grande partie par des ajustements de dettes dépréciées et de reports rétrospectifs de pertes étrangères relatives à des biens. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, la provision relative aux exercices antérieurs de 10 \$ s'expliquait en grande partie par le reclassement de l'avantage fiscal sur le rachat des actions de catégorie A de Joseph Holdings au-dessus du prix d'émission en tant que revenu exonéré.

La variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires de 2 537 \$ et de 5 667 \$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, respectivement, rend principalement compte de la variation des actifs (passifs) d'impôt différé sur des pertes en capital étrangères de (149)\$ et de 2 585 \$, respectivement, des différences sur placements et d'autres différences temporaires respectives de 2 136 \$ et de 3 241 \$ qui n'avaient pas été comptabilisées par la Société, car les pertes avant impôt en cause ne répondaient pas aux critères établis dans les IFRS, de même que des actifs d'impôt différé en Afrique du Sud sur des placements respectifs de 550 \$ et de (159)\$\$. La variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires de 2 120 \$ et de 4 090 \$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, respectivement, rendaient principalement compte des actifs d'impôt différé engagés en Afrique du Sud sur les placements respectifs de 714 \$ et de 2 116 \$, et d'autres différences temporaires respectives de 1 980 \$ et de 2 034 \$, facteurs neutralisés en partie par l'utilisation de reports prospectifs de pertes en capital nettes au Canada de 574 \$ et de 60 \$, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021 en ce qui a trait aux filiales entièrement détenues de la Société qui n'avaient pas été comptabilisées par la Société, car les pertes avant impôt en cause ne répondaient pas aux critères établis dans les IFRS. Au 30 juin 2021, des actifs d'impôt différé de 34 034 \$ au Canada et de 17 395 \$ en Afrique du Sud (28 208 \$ et 17 555 \$, respectivement, au 31 décembre 2020) n'avaient pas été comptabilisés, car il est considéré comme peu probable que la Société puisse les utiliser.

Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, l'incidence du change respective de 1 602 \$ et de 2 318 \$ (3 598 \$ et 4 545 \$, respectivement, en 2020) est principalement attribuable aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain, étant donné que la Société établit sa charge d'impôt sur le résultat des sociétés en dollars canadiens conformément aux exigences du fisc canadien, tandis que la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales est le dollar américain.

Le montant respectif de 29 \$ et de 36 \$ inscrit au poste « Autres, dont les différences permanentes » pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021 (119 \$ et 126 \$, respectivement, en 2020) reflète principalement les charges non déductibles.

12. Gestion des risques financiers

Aperçu général

Il n'y a pas eu de variation notable dans les types de risques auxquels la Société est exposée ni dans les processus utilisés par la Société pour gérer ces risques au 30 juin 2021 par rapport aux processus identifiés et présentés dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, sauf indication contraire ci-après.

COVID-19

La propagation rapide de la COVID-19, qui a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, et les mesures prises au niveau mondial en réponse à celle-ci ont considérablement perturbé les activités des entreprises dans le monde entier. Les placements de portefeuille de la Société reposent, dans une certaine mesure, sur la libre circulation des biens, des services et des capitaux dans le monde, circulation qui a été considérablement entravée par la COVID-19.

Compte tenu de la nature continue et évolutive de la crise de la COVID-19, il est difficile d'anticiper l'ampleur des répercussions de la pandémie, y compris les réponses qui y seront apportées, sur l'économie mondiale en général et sur les placements de portefeuille de la Société en particulier, ou la durée probable des perturbations. L'ampleur de cette incidence dépendra de l'évolution de la situation, qui est très incertaine, évolue rapidement et est difficile à prévoir, y compris les nouvelles informations qui pourraient apparaître concernant la gravité de la COVID-19 et les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour l'endiguer, ainsi que le calendrier de réouverture de l'économie dans différentes parties du monde. Ces faits nouveaux pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Risque de marché

Le risque de marché (formé du risque de change, du risque de taux d'intérêt et de l'autre risque de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet des variations des cours du marché. La Société est exposée au risque de marché en raison principalement de ses activités d'investissement et du risque de change auquel ces activités peuvent aussi l'exposer. La valeur du portefeuille de placements de la Société dépend du rendement sous-jacent des entreprises qui le forment. Elle peut dépendre aussi, à l'instar des autres éléments des états financiers, des fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt et des cours du marché.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'un autre actif ou passif fluctuent sous l'effet de variations des taux de change, et que cette fluctuation se répercute sur le résultat net ou sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société.

Au premier semestre de 2021, l'exposition nette au risque de change de la Société au titre de ses soldes libellés dans d'autres monnaies que le dollar américain a augmenté par rapport au 31 décembre 2020. L'augmentation tient principalement aux placements dans d'autres actions ordinaires libellés en livres sterling, à la variation nette des profits latents sur d'autres actions ordinaires et le prêt de CIG, ainsi qu'à la variation nette des profits de change sur les placements de la Société dans le prêt de CIG et la participation indirecte dans Access Bank SA, facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur la participation indirecte de la Société dans Access Bank SA et le dérivé de rachat de HFP (se reporter à la note 13), qui limite l'exposition de la Société au risque de change sur ses placements dans la participation indirecte dans AGH et les actions ordinaires de Philafrica. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le résultat net de la Société pourraient être touchés de façon importante par les fluctuations des cours de change découlant de ses placements libellés en rands sud-africains. La Société n'a pas couvert son risque de change. Au 30 juin 2021, il n'y avait eu aucun changement important du cadre qu'utilise la Société pour surveiller, évaluer et gérer son risque de trésorerie par rapport au 31 décembre 2020.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite des variations des taux d'intérêt du marché. En général, à mesure que montent les taux d'intérêt, la juste valeur des titres à revenu fixe baisse et, inversement, à mesure que ces taux baissent, la juste valeur des titres à revenu fixe s'accroît. Dans un cas comme dans l'autre, plus le temps à courir jusqu'à l'échéance d'un instrument financier est long, plus les variations de taux d'intérêt portent à conséquence. En matière de gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a pour stratégie de positionner son portefeuille de titres à revenu fixe selon l'orientation que prendront, selon elle, les taux d'intérêt et sa courbe de rendements à l'avenir, en rapport avec ses besoins de liquidités. La conjoncture économique, les conditions politiques et bien d'autres facteurs peuvent aussi agir sur les marchés obligataires et, du coup, sur la valeur des titres à revenu fixe détenus. Les mouvements des taux d'intérêt dans les pays africains peuvent se répercuter sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le résultat net de la Société. Le gestionnaire suit activement les taux d'intérêt dans les pays africains et les incidences qu'ils pourraient avoir sur le portefeuille de placements de la Société. Il n'y a pas eu de changement important dans le cadre que la Société applique à la surveillance, à l'évaluation et à la gestion du risque de taux d'intérêt au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, la Société détenait des titres à revenu fixe d'une juste valeur de 118 154 \$ (59 918 \$ au 31 décembre 2020), qui représentaient 85,8 % (44,4 % au 31 décembre 2020) de son portefeuille de titres à revenu fixe et qui ont été évalués en ayant recours à des modèles de recouvrement attendu. Comme les modèles de recouvrement attendu dépendent du produit attendu de la conversion de la dette, du produit attendu de la cession ordonnée planifiée des actifs de l'émetteur ou de la juste valeur de la garantie sous-jacente, ces placements sont peu exposés au risque de taux d'intérêt.

Fluctuations des cours

Les fluctuations des cours entraînent un risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement en titres de capitaux propres ou en parts de société en commandite fluctuent sous l'effet des variations des cours du marché (autres que les fluctuations liées aux risques de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs touchant l'ensemble des placements similaires sur le marché. Les variations de l'exposition au risque de prix liés aux placements en titres de capitaux propres de la Société au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020 sont décrites ci-après.

La Société détient des placements en titres de capitaux propres et en parts de société en commandite importants. La valeur de marché et la liquidité de ces placements sont volatiles et pourraient varier sensiblement à la hausse ou à la baisse pendant de courtes périodes, si bien que leur valeur ultime ne sera connue qu'après un certain délai ou à leur liquidation. Comme nous l'expliquons plus haut, la COVID-19 a accru l'incertitude et pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des placements en titres de capitaux propres et en parts de société en commandite de la Société.

Le risque de prix de la Société a été ramené à 352 363 \$ au 30 juin 2021 contre 364 809 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement du fait du dérivé de rachat de HFP (voir la note 13), qui limite l'exposition de la Société au risque de prix sur ses placements dans la participation indirecte dans AGH et les actions ordinaires de Philafrica. La réduction du risque de prix est aussi essentiellement attribuable aux pertes latentes sur le placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, neutralisées en partie par les placements de la Société dans NBA Africa et le fonds Helios IV, et par les profits latents sur les placements de la Société dans d'autres actions ordinaires, les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP et les parts de société en commandite du fonds Helios IV.

La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 20 % de la juste valeur de ses placements classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2021 entraînerait une hausse ou une baisse de 4 364 \$ du résultat net (2 181 \$ au 31 décembre 2020). La note 7 présente l'incidence éventuelle sur le résultat net de diverses combinaisons de variations de données non observables importantes entrant dans les modèles d'évaluation interne des placements de la Société classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations financières vis-à-vis de la Société et touche tout particulièrement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts de trésorerie soumise à restrictions, les dépôts à terme et les placements en instruments d'emprunt. Il n'y a pas eu de variation importante de l'exposition de la Société

au risque de crédit (à l'exception de l'analyse présentée ci-dessous) ni de changement important dans le cadre que la Société applique à la surveillance, à l'évaluation et à la gestion du risque de crédit au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 79 282 \$ (66 052 \$ au 31 décembre 2020) de la Société totalisaient 60 089 \$ (45 352 \$ au 31 décembre 2020) pour la société de portefeuille (placés principalement auprès d'importantes institutions financières canadiennes) et 19 193 \$ (20 700 \$ au 31 décembre 2020) pour les filiales entièrement détenues de la Société. La Société suit de près les risques auxquels sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses placements à court terme sont exposés en revoyant régulièrement la solidité financière et la solvabilité de ces institutions financières. En s'appuyant sur ces examens, la Société peut virer des soldes d'une institution financière dont le risque de crédit est perçu comme étant plus élevé que celui d'autres institutions considérées plus stables.

Dépôts de trésorerie soumise à restrictions

Au 30 juin 2021, les dépôts de trésorerie soumise à restrictions de 7 894 \$ (7 525 \$ au 31 décembre 2020) de la Société se composaient de montants dans des comptes de dépôt d'Access Bank SA (voir la note 13). Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a garanti qu'un montant de 7 283 \$ déposé auprès d'Access Bank SA pourrait être retiré à tout moment après le 8 décembre 2021. La Société continuera de surveiller le risque de crédit associé aux dépôts de trésorerie soumise à restrictions en examinant la solidité financière et la solvabilité des contreparties.

Dépôts à terme

Au 30 juin 2021, les dépôts à terme de 12 392 \$ de la Société (12 392 \$ au 31 décembre 2020) se composaient de montants dans un compte de dépôt d'Atlas Mara Zambia (voir la note 13). Au 30 juin 2021, Atlas Mara Zambia avait déposé des euro-obligations du gouvernement de la Zambie (les « euro-obligations zambiennes ») d'une juste valeur de 15 026 \$ au profit de la Société ainsi qu'une garantie en trésorerie de 991 \$, qui est entiercée par HFP et qui a été prise en compte dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia de 12 392 \$, plus les intérêts courus, pourraient être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021. La Société continuera de surveiller le risque de crédit associé aux dépôts à terme en examinant la solidité financière et la solvabilité des contreparties ainsi que la juste valeur des garanties déposées au profit de la Société.

Autres actifs

Le 31 décembre 2019, la Société a accepté de garantir un montant en capital maximal de 20 000 \$ aux termes d'une facilité fournie à Atlas Mara par TLG Credit Opportunities Fund (« TLG Capital ») (la « facilité de TLG »). La sûreté était couverte par Atlas Mara et garantie par certaines actions d'Atlas Mara Botswana détenues par Atlas Mara. En 2020, Atlas Mara avait prélevé un montant total de 8 000 \$ sur la facilité de TLG.

Le 8 janvier 2021, Atlas Mara a manqué à ses engagements en vertu de la facilité de TLG et TLG Capital a fait valoir la garantie auprès de la Société. Le 19 janvier 2021, la Société a versé un montant en capital, des intérêts et des frais totalisant 8 474 \$. Le 19 janvier 2021, la Société a également fait valoir la couverture auprès d'Atlas Mara, laquelle lui conférait certains droits, y compris le droit de transférer et de vendre les actions sous-jacentes d'Atlas Mara Botswana, qui avaient une juste valeur de 11 044 \$ à cette date. La Société a enregistré une créance de 8 474 \$ étant donné son droit de recevoir des actions d'Atlas Mara Botswana dont la juste valeur est supérieure au montant payé à TLG.

Au 30 juin 2021, la Société estimait à 5 459 \$ le montant recouvrable de sa créance à l'égard d'Atlas Mara. Se reporter à la note 13 pour plus de détails sur la créance à l'égard d'Atlas Mara.

Placements en instruments d'emprunt

Au 30 juin 2021, des instruments d'emprunt de la Société d'une juste valeur de 137 662 \$ (135 004 \$ au 31 décembre 2020) étaient exposés au risque de crédit, ce qui représente 20,0 % (22,5 % au 31 décembre 2020) du total de la trésorerie et des placements. La direction surveille les dépôts à terme, et elle a déterminé que le risque de crédit connexe est limité en raison des accords de garantie dont il est question plus haut.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société, qui se compose de prêts et d'obligations.

| | Au 30 juin 2021 | | Au 31 décembre 2020 | |
|--|-----------------|----------------|---------------------|--------------|
| | Capital | Juste valeur | Capital | Juste valeur |
| Prêts : ¹⁾ | | | | |
| Prêt de CIG | 23 867 | 21 010 | 23 867 | 19 254 |
| Facilité d'Atlas Mara ²⁾ | 42 589 | 31 401 | 42 589 | 30 346 |
| Facilité de Philafrica ²⁾ | 6 396 | 7 712 | 6 065 | 7 164 |
| Prêt de Fairfax | 20 000 | 19 508 | 20 000 | 19 411 |
| | 92 852 | 79 631 | 92 521 | 76 175 |
| Obligations : ¹⁾ | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ²⁾ | 19 988 | 3 320 | 19 988 | 2 442 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 19 966 |
| Bons de souscription de Nova Pioneer ²⁾ | 45 256 | 34 711 | 45 256 | 36 421 |
| | 85 244 | 58 031 | 85 244 | 58 829 |
| Total des prêts et obligations | 178 096 | 137 662 | 177 765 | 135 004 |

1) Les instruments d'emprunt de la Société ne font l'objet d'aucune notation.

2) Les montants en capital comprennent les intérêts capitalisés.

Les placements de la Société dans des titres à revenu fixe ont enregistré une légère hausse au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020, laquelle reflète principalement les profits latents sur le prêt de CIG, la facilité d'Atlas Mara et les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara, ainsi que l'intérêt capitalisé sur la facilité de Philafrica, facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur les obligations de Nova Pioneer.

L'exposition de la Société au risque de crédit du fait de ses placements en titres à revenu fixe avait été ramenée à 129 950 \$ au 30 juin 2021, par rapport à 135 004 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement en raison du dérivé de rachat de HFP (voir la note 13), qui limite l'exposition de la Société au risque de crédit sur son placement dans la facilité de Philafrica.

La Société évalue la solvabilité de chaque nouvelle contrepartie avant de passer des contrats avec elle. La direction surveille le risque de crédit lié à ses placements de portefeuille dans des instruments d'emprunt par le suivi du rendement financier de ses contreparties, des conventions de garantie et de la diversification de ses portefeuilles ainsi que par d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait du mal à s'acquitter de ses obligations financières par un règlement en trésorerie ou par un autre actif financier. La Société gère le risque de liquidité en maintenant un niveau d'actifs liquides suffisant pour lui permettre de faire face à ses échéances. La totalité des dettes d'exploitation et charges à payer est exigible en moins de trois mois, tandis que l'impôt sur le résultat à payer doit être remis à l'administration fiscale compétente lorsqu'il est exigible. Il n'y a pas eu de changement important dans l'exposition au risque de liquidité de la Société (sauf pour ce qui est décrit ci-après) ou le cadre que la Société applique à la surveillance, à l'évaluation et à la gestion du risque de liquidité au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020.

La trésorerie et les placements non affectés au 30 juin 2021 procurent une liquidité suffisante pour acquitter les obligations importantes restantes connues de la Société pour les 12 prochains mois, qui consistent principalement en des engagements de capital inutilisés envers le fonds Helios IV, des charges d'intérêts sur les débentures à 3,0 % de HFP, des honoraires de placement et de services-conseils, des frais généraux et frais d'administration, de l'impôt sur le résultat ainsi que le règlement potentiel des débentures à 3,0 % de HFP si Fairfax exerce son option de vente. La Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour soutenir ses activités.

Au 30 juin 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

La Société peut être soumise à des obligations de récupération en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détient dans la mesure où HFP a touché le produit d'intéressement et où une récupération est nécessaire. Ce risque est atténué par les comptes en séquestre exigés par chaque fonds Helios conformément à leurs documents constitutifs respectifs. La Société peut être soumise à des obligations en vertu d'appels de capitaux en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient, l'obligeant à couvrir sa quote-part des dépenses engagées

par TopCo LP et la quote-part revenant à TopCo LP des engagements envers les commandités des fonds Helios, ce risque étant atténué par la période de six mois pendant laquelle TopCo LP est tenue de conserver le produit des frais de gestion nets.

La Société doit compenser chacun des cochefs de la direction d'un montant pouvant atteindre 500 \$ par année, dans la mesure où chacun de leurs salaires annuels de 2 000 \$ n'est pas entièrement payé par le gestionnaire.

La note 13 présente le détail du règlement des éventuels honoraires en fonction du rendement à la fin de la première période de calcul, le 31 décembre 2023.

Risque de concentration

La trésorerie et les placements de la Société se concentrent principalement en Afrique ainsi que sur les entreprises africaines ou les entreprises dont la clientèle, les fournisseurs ou les activités sont situés principalement en Afrique ou en dépendent essentiellement. La valeur de marché des placements de la Société, son chiffre d'affaires et son rendement sont particulièrement sensibles aux variations de la conjoncture économique, des taux d'intérêt et de la réglementation des pays africains où la Société investit. Une détérioration de la conjoncture, des taux d'intérêt ou de la réglementation dans ces pays africains pourrait porter préjudice aux activités, aux flux de trésorerie, à la situation financière et au résultat net de la Société.

Le tableau qui suit présente un sommaire des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées (voir la note 6) au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 selon le principal secteur d'investissement des émetteurs.

| | Au 30 juin 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---------------------|------------------------|---------------------|
| Gestion d'actifs | 291 227 | 275 299 |
| Agroalimentaire | 75 849 | 80 439 |
| Services financiers | 56 160 | 54 153 |
| Éducation | 34 711 | 36 421 |
| Divertissement | 30 000 | — |
| Infrastructures | 21 010 | 19 254 |
| Autres | 29 697 | 14 836 |
| | 538 654 | 480 402 |

Au premier semestre de 2021, le risque de concentration de la Société dans le secteur de la gestion d'actifs a augmenté du fait de son placement dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV. Le risque de concentration de la Société dans le secteur de l'agroalimentaire s'est essentiellement replié sous l'effet des pertes latentes sur les placements dans la participation indirecte dans AGH, les actions ordinaires de Philafrica et la facilité de Philafrica, neutralisées en partie par les profits de change sur ces placements et les intérêts capitalisés sur la facilité de Philafrica. Le risque de concentration de la Société dans le secteur des services financiers a augmenté, en raison essentiellement des profits latents sur la facilité et les obligations d'Atlas Mara. Dans le secteur de l'éducation, le risque de concentration de la Société s'est replié sous l'impulsion des pertes latentes sur les bons de souscription de Nova Pioneer. Le risque de concentration de la Société dans le secteur du divertissement a augmenté du fait de son placement dans les actions ordinaires de NBA Africa. Dans le secteur des infrastructures, le risque de concentration de la Société a surtout augmenté du fait des profits latents et des profits de change sur le prêt de CIG. Dans le secteur Autres, le risque de concentration de la Société a surtout augmenté du fait des placements dans d'autres actions ordinaires ainsi que des profits latents et des profits de change sur d'autres actions ordinaires.

Il est interdit à la Société d'effectuer un placement de portefeuille si, compte tenu de celui-ci, le montant total investi devait excéder 20,0 % de l'actif total de la Société au moment du placement; la Société est néanmoins autorisée à effectuer jusqu'à deux placements de portefeuille à la condition que, compte tenu de chacun de ces placements, le montant total investi de chacun corresponde au plus à 25,0 % de l'actif total de la Société (la « restriction en matière de concentration des placements »). Le 15 avril 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale (la « résolution spéciale ») permettant à la Société d'effectuer des placements supplémentaires dans Atlas Mara lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans Atlas Mara (calculé sur la base de la juste valeur) serait inférieur ou égal à 40,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. Le 4 décembre 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale permettant à la Société d'investir dans les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans TopCo LP (calculé sur la base de la juste valeur) serait supérieur à 25,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. La limite établie pour les placements de portefeuille de la Société conformément à sa restriction en matière de concentration des placements a augmenté au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020 en raison

principalement de l'émission des débentures à 3,0 % de HFP et des profits de change, facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur placements dont il est question plus haut.

Les placements de portefeuille peuvent être financés par des placements de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, dans le cadre de l'objectif de la Société de réduire le coût du capital et de procurer des rendements aux porteurs de ses actions ordinaires. La Société a établi qu'en date du 30 juin 2021 elle se conformait à la restriction en matière de concentration des placements.

Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif d'optimiser les rendements pour les actionnaires ordinaires tout en recherchant des rendements ajustés en fonction du risque qui sont attrayants. Le total du capital, qui comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les débentures à 3,0 % de HFP, s'établissait à 707 949 \$ au 30 juin 2021 (599 735 \$ au 31 décembre 2020). L'augmentation reflète principalement la hausse des emprunts en vertu des débentures à 3,0 % de HFP (98 343 \$) ainsi que l'augmentation du surplus d'apport (18 107 \$) découlant de l'émission des débentures hôtes, des bons de souscription et du dérivé de rachat de HFP à un montant de transaction (100 000 \$) supérieur au total de la juste valeur nette (81 893 \$), facteurs neutralisés en partie par une perte nette de 11 094 \$.

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débentures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. Le 20 décembre 2019, la Société a conclu la facilité de crédit, qui est arrivée à échéance le 20 décembre 2020 et n'a pas été renouvelée. Voir la note 8 pour un complément d'information.

13. Transactions avec les parties liées

Placement dans TopCo LP

À la clôture de la transaction, la Société a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP que détenaient HHL et HHPL. TopCo LP a été créée en tant qu'instrument d'investissement par le biais duquel HFP recevra des flux de trésorerie provenant de son droit à certains flux d'honoraires de Helios, et elle a conclu une convention de sous-conseils avec le gestionnaire pour fournir les services de placement et de conseils à HFP. De plus amples renseignements sur les transactions de la Société avec TopCo LP sont présentés plus haut à la note 6.

Placement dans le fonds Helios IV

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV, une société en commandite contrôlée par son commandité, qui est une entreprise affiliée de Helios Holdings Group. Au 30 juin 2021, la Société avait participé à des appels de capitaux à hauteur de 22 413 \$. La Société n'encourra aucun honoraire de gestion ni aucun intérêt passif payables au commandité du fonds Helios IV à l'égard de son placement dans le fonds Helios IV. Pour un complément d'information sur les transactions de la Société avec le fonds Helios IV, il y a lieu de se reporter à la note 6.

Placement dans d'autres actions ordinaires

En juin 2021, la Société a reçu des actions ordinaires de Vivo dans le cadre d'une distribution en nature de TopCo LP d'une valeur initiale de 5 812 \$. Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes, sous la rubrique TopCo LP, plus haut à la note 6.

Montant à payer à des parties liées

Les montants que la Société doit payer à des parties liées se ventilent comme suit :

| | Au 30 juin 2021 | | | Au 31 décembre 2020 | | |
|---|----------------------|------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|
| | Helios ¹⁾ | Fairfax | Total | Helios ¹⁾ | Fairfax | Total |
| Honoraires en fonction du rendement | 2 905 | — | 2 905 | — | — | — |
| Honoraires de placement et de services-conseils | 869 | — | 869 | 201 | 709 | 910 |
| Frais de gestion | — | 424 | 424 | — | 107 | 107 |
| Coûts de transaction liés à Helios | — | — | — | — | 2 532 | 2 532 |
| Rémunération de la direction | — | — | — | 63 | — | 63 |
| Autres | — | 147 | 147 | — | 48 | 48 |
| | 3 774 | 571 | 4 345 | 264 | 3 396 | 3 660 |

1) Les honoraires en fonction du rendement ainsi que les honoraires de placement et de services-conseils sont versés à TopCo LP. La rémunération de la direction est versée à MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye.

Conventions de conseils en placement

Le 8 décembre 2020, la Société et ses filiales ont résilié la précédente convention de conseils en placement avec HWIC et conclu la nouvelle convention de conseils en placement avec TopCo LP, en vertu de laquelle cette dernière a remplacé HWIC et Fairfax, et est devenue le nouveau conseiller de portefeuille et administrateur de portefeuille de la Société et de ses filiales. TopCo LP a immédiatement conclu une convention de sous-conseils en placement avec le gestionnaire, aux termes de laquelle le gestionnaire a été nommé sous-conseiller de TopCo LP aux fins de la convention de conseils en placement. À titre de rémunération de ces services, la Société et ses filiales versent des honoraires de placement et de services-conseils et, s'il y a lieu, des honoraires en fonction du rendement. Ces honoraires sont fonction des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société, après ajustement pour exclure TopCo LP.

Honoraires en fonction du rendement

Les honoraires en fonction du rendement aux termes de la convention de conseils en placement sont courus trimestriellement à raison de 20,0 %, sur une base cumulative, de toute augmentation de la valeur comptable par action, à l'exception des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP et de toute distribution en trésorerie versée par TopCo LP (la « valeur comptable ajustée par action ») en sus de 5 % par année, moins les honoraires en fonction du rendement, le cas échéant, réglés lors des précédentes périodes de calcul. Le montant de la valeur comptable ajustée par action devant en tout temps avoir été atteint avant que ne soient versés des honoraires en fonction du rendement est aussi appelée le « cours minimal de l'action ».

En vertu de la convention de conseils en placement, la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 (la « première période de calcul ») est la première période de trois ans consécutifs au titre de laquelle des honoraires en fonction du rendement, le cas échéant, seront payables à TopCo LP. Au 30 juin 2021, la Société a déterminé que des honoraires en fonction du rendement de 2 905 \$ étaient payables à TopCo LP (néant à recevoir par Fairfax au 31 décembre 2020), puisque la valeur comptable ajustée par action s'établissait à 3,18 \$ (avant prise en compte de l'incidence des honoraires en fonction du rendement) au 30 juin 2021, ce qui était supérieur au cours minimal par action à cette date, soit 3,05 \$.

Aux termes de la convention de conseils en placement, si des honoraires en fonction du rendement sont à payer pour la première période de calcul, ils le seront après le 31 décembre 2023. Le commandité de TopCo LP peut choisir, au plus tard 15 jours avant la fin de la période de calcul (la « date du choix »), de recevoir la totalité ou une partie des honoraires en fonction du rendement sous forme de trésorerie ou d'actions à droit de vote subalterne de la Société. Le nombre d'actions à droit de vote subalterne devant être émises est calculé à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société pour les 10 jours de bourse précédant et incluant la date du choix. Au 30 juin 2021, 641 008 (néant au 31 décembre 2020) actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises aux termes des honoraires en fonction du rendement payables à TopCo LP.

La Société a comptabilisé des honoraires en fonction du rendement respectifs de 1 050 \$ et de 2 905 \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021 (néant pour les deux périodes de 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Honoraires de placement et de services-conseils

Les honoraires de placement et de services-conseils sont calculés et payés trimestriellement et correspondent à 0,5 % de la valeur du capital non affecté et à 1,5 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société moins la valeur du capital non affecté et la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP. Au deuxième trimestre de 2021, la Société a établi qu'une grande part de ses actifs avaient été investis dans des placements de portefeuille, ce qui est considéré comme une affectation de capital. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, les honoraires de placement et de services-conseils inscrits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global se sont respectivement chiffrés à 864 \$ et à 1 605 \$ (1 154 \$ et 2 253 \$, respectivement, en 2020).

Convention de services de gestion

Le 8 décembre 2020, la Société a conclu une convention de services de gestion avec Fairfax (la « convention de services de gestion »), en vertu de laquelle Fairfax fournira certains services à la Société et à ses filiales sur une base transitoire de deux ans contre 1 700 \$ la première année et 2 125 \$ la deuxième année, versés trimestriellement à terme échu. Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé des honoraires en fonction du rendement respectifs de 473 \$ et de 892 \$ (néant pour les deux périodes de 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Coûts de transaction liés à Helios

Au 30 juin 2021, aucun coût de transaction lié à Helios n'était à payer à des parties liées. Les coûts de transaction liés à Helios de 2 532 \$ à payer à des parties liées au 31 décembre 2020 se composaient des montants à payer à Fairfax au titre des coûts de transaction réglés par Fairfax pour le compte de la Société.

Autres

Au 30 juin 2021, les autres montants à payer à des parties liées de 147 \$ (48 \$ au 31 décembre 2020) sont principalement constitués de montants dus à Fairfax relativement à des charges engagées par Fairfax et par HWIC pour le compte de la Société.

Montant à recevoir de parties liées

Les montants à recevoir de parties liées de 7 733 \$ au 30 juin 2021 (néant au 31 décembre 2020) étaient liés à des montants avancés à HHL dans le cadre de la distribution en nature d'actions ordinaires de Vivo. HHL et le commandité de TopCo LP ont convenu que HHL transférerait à TopCo LP la contrepartie en trésorerie reçue de HFP, d'un montant de 7 733 \$, au profit de la Société, en qualité d'unique détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP. Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille fermées, sous la rubrique TopCo LP, plus haut à la note 6.

Droits de vote et participation de Fairfax

Au 30 juin 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses filiales, détenait 30 000 000 d'actions à droit de vote multiple et 5 279 489 actions à droit de vote subalterne de HFP (30 000 000 et 5 279 489, respectivement, au 31 décembre 2020), ainsi que 3 000 000 de bons de souscription de HFP pouvant être exercés pour obtenir une action à droit de vote subalterne, aucunes desquelles n'a été exercée.

Au 30 juin 2021, le portefeuille d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple de Fairfax représentait 53,3 % des droits de vote et une participation en capitaux propres de 32,3 % dans HFP (53,3 % et 32,3 %, respectivement, au 31 décembre 2020).

Droits de vote et participation dans Helios

Au 30 juin 2021, Principal Holdco, une société de portefeuille établie au Luxembourg détenue indirectement par MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye, détenait 25 452 865 actions à droit de vote multiple et 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP (25 452 865 et 24 632 413, respectivement, au 31 décembre 2020).

Au 30 juin 2021, les actions à droit de vote multiple et à droit de vote subalterne détenues par Helios représentaient 45,9 % des droits de vote et une participation en capitaux propres de 45,9 % dans HFP (45,9 %, dans les deux cas, au 31 décembre 2020).

Régime incitatif spécial

À la clôture de la transaction, la Société a adopté le régime incitatif spécial, en vertu duquel des options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été attribuées aux bénéficiaires du régime incitatif spécial (voir la note 9).

Transaction avec Helios – Instruments financiers avec des parties liées

Dans le cadre de la transaction, la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée, visant l'achat et la garantie de certains instruments de trésorerie et de certains placements de la Société (voir la note 2 et l'analyse ci-après). Ces transactions ont été comptabilisées comme suit à l'état consolidé de la situation financière, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global et à l'état consolidé des variations des capitaux propres :

| Financial instrument | Au 30 juin 2021 | | Premier semestre de 2021 | | Deuxième trimestre de 2021 | |
|---|--|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|---|
| | Poste de l'état de la situation financière | Valeur comptable de l'actif/ (du capital) | Profits (pertes) nets sur placements | Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | Profits (pertes) nets sur placements | Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires |
| Prêt de Fairfax | Prêts | 19 508 | — | — | — | — |
| Garantie de la facilité d'Atlas Mara ¹⁾ | Dérivés et garanties | 14 407 | 1 155 | — | (811) | — |
| Garantie du dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia ²⁾ | Dérivés et garanties | — | — | — | — | — |
| Garantie du dépôt auprès d'Access Bank SA ³⁾ | Dérivés et garanties | — | — | — | — | — |
| Déventures hôtes de HFP ⁴⁾ | Emprunts | (98 343) | — | — | — | — |
| Dérivé de rachat de HFP ⁴⁾ | Dérivés et garanties | 17 428 | (4 436) | 18 107 | (4 436) | — |
| Bons de souscription de HFP ⁴⁾ | Bons de souscription | (5 557) | — | — | — | — |

1) Liée à la facilité d'Atlas Mara, dont la juste valeur s'établissait à 31 401 \$ au 30 juin 2021 et qui était comptabilisée dans les prêts à l'état consolidé de la situation financière (30 346 \$ au 31 décembre 2020).

2) Liée au dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia, dont la juste valeur s'établissait à 12 392 \$ au 30 juin 2021 et qui était comptabilisé dans les dépôts à terme aux états consolidés de la situation financière (12 392 \$ au 31 décembre 2020).

3) Liée aux montants déposés auprès d'Access Bank SA, dont la juste valeur s'établissait à 7 894 \$ au 30 juin 2021 et qui étaient comptabilisés dans les dépôts de trésorerie soumise à restrictions à l'état consolidé de la situation financière (7 525 \$ au 31 décembre 2020).

4) Liés à l'émission des déventures hôtes, des bons de souscription et du dérivé de rachat de HFP. À la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Prêt de Fairfax

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et du prêt sans intérêt de Fairfax de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction. La Société a estimé à 603 \$ l'avantage du prêt sans intérêt pour Fairfax et a comptabilisé ce montant dans les résultats non distribués à l'état consolidé des variations des capitaux propres lors de la comptabilisation initiale.

Au 30 juin 2021, la Société a déterminé que le coût amorti du prêt de Fairfax, soit 19 508 \$, était approximativement égal à sa juste valeur.

La Société a comptabilisé des produits d'intérêts respectifs de 49 \$ et de 97 \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021 (néant pour les deux périodes de 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt de Fairfax.

Garantie de la facilité d'Atlas Mara

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu un accord avec Fairfax en vertu duquel Fairfax a garanti toutes les obligations relatives au capital et aux intérêts d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à une garantie (la « garantie de la facilité d'Atlas Mara ») qui a été comptabilisée dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière.

À la naissance de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, la différence entre sa juste valeur (2 799 \$) et son prix de transaction (néant) a été comptabilisée dans le surplus d'apport sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de la garantie de la facilité d'Atlas Mara en comparant la juste valeur de la facilité d'Atlas Mara à cette date à la valeur actualisée des intérêts et des obligations de remboursement associés à la facilité d'Atlas Mara garantis par Fairfax, compte tenu des écarts de taux observables propres à Fairfax. Voir la note 6 pour des renseignements sur la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur de la facilité d'Atlas Mara.

Au premier semestre de 2021, en raison de la prorogation anticipée de l'échéance de la facilité d'Atlas Mara au 30 septembre 2021, conformément aux modalités de l'accord SD d'Atlas Mara, conclu le 14 juillet 2021, la Société a comptabilisé un profit latent de 1 155 \$ à l'égard de la garantie de la facilité d'Atlas Mara. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 14 407 \$ la juste valeur de son placement dans la garantie de la facilité d'Atlas Mara.

Dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia

Le 13 décembre 2019, la Société a conclu une convention de dépôt à terme avec Atlas Mara Zambia, en vertu de laquelle la Société a convenu de placer un montant maximal de 15 000 \$ auprès d'Atlas Mara Zambia sous forme de dépôt à terme portant intérêt au taux LIBOR majoré de 400 points de base. La Société a placé le dépôt fixe auprès d'Atlas Mara en deux tranches : i) un montant de 7 500 \$ déposé le 20 décembre 2019 (la « première tranche »); et ii) un montant de 4 890 \$ déposé le 14 février 2020 (la « deuxième tranche »). Atlas Mara a demandé à la Société de verser la deuxième tranche directement à un tiers créancier et a convenu de comptabiliser le dépôt à terme. Atlas Mara Zambia n'a pas été en mesure de comptabiliser le dépôt à terme, puisqu'elle n'a pas encore reçu l'autorisation réglementaire de la banque centrale de Zambie. Atlas Mara poursuit ce dossier auprès de l'organisme de réglementation, et les discussions sont en cours. Le dépôt à terme est venu à échéance le 18 juin 2021 et a été prorogé au 17 décembre 2021. Au 30 juin 2021, Atlas Mara Zambia avait déposé des euro-obligations zambiennes d'une juste valeur de 15 026 \$ au profit de la Société ainsi qu'une garantie en trésorerie de 991 \$, qui est entiercée par HFP et qui a été prise en compte dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia de 12 392 \$, plus les intérêts courus, pourraient être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021.

Au 30 juin 2021, la Société avait un dépôt à terme de 12 392 \$ (12 392 \$ au 31 décembre 2020), comptabilisé à la valeur de la trésorerie déposée auprès d'Atlas Mara Zambia et soutenu par la garantie détenue au profit de la Société.

Dépôts dans des comptes d'Access Bank SA

Au 30 juin 2021, la Société avait un montant de 7 894 \$ dans des comptes de dépôt d'Access Bank SA (7 525 \$ au 31 décembre 2020). Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a garanti à la Société qu'un montant de 7 283 \$ déposé auprès d'Access Bank SA pourrait être retiré à tout moment après le 8 décembre 2021.

Débetures à 3,0 % de HFP

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débetures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. Se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements sur la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur des débetures hôtes, du dérivé de rachat et des bons de souscription de HFP.

Autres instruments financiers avec des parties liées

Garante de l'emprunt d'Atlas Mara auprès de TLG Capital

Le 31 décembre 2019, la société a accepté de garantir un montant en capital maximal de 20 000 \$ aux termes d'une facilité fournie à Atlas Mara par TLG Capital. La sûreté était couverte par Atlas Mara et garantie par certaines actions d'Atlas Mara Botswana détenues par Atlas Mara. En 2020, Atlas Mara avait prélevé un montant total de 8 000 \$ sur la facilité de TLG.

Le 8 janvier 2021, Atlas Mara a manqué à ses engagements en vertu de la facilité de TLG et TLG Capital a fait valoir la garantie auprès de la Société. Le 19 janvier 2021, la Société a versé un montant en capital, des intérêts et des frais totalisant 8 474 \$. Le 19 janvier 2021, la Société a également fait valoir la couverture auprès d'Atlas Mara, laquelle lui conférait certains droits, y compris le droit de transférer et de vendre les actions sous-jacentes d'Atlas Mara Botswana, qui avaient une juste valeur de 11 044 \$ à cette date.

La Société a enregistré une créance de 8 474 \$ étant donné son droit de recevoir des actions d'Atlas Mara Botswana dont la juste valeur est supérieure au montant payé à TLG.

En mars 2021, étant donné les modalités proposées de la vente par Atlas Mara des actions d'Atlas Mara Botswana à Access Bank (la « transaction avec Access Bank »), la Société a réévalué la créance à l'égard d'Atlas Mara en fonction du produit net qui devrait être recouvré auprès d'Atlas Mara, au moyen du prix implicite de la transaction avec Access Bank. Au 30 juin 2021, la Société estimait à 5 459 \$ le montant recouvrable de sa créance à l'égard d'Atlas Mara.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé un profit de 242 \$ et une perte de 3 015 \$, respectivement, dans la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables à l'état consolidé du résultat net et du résultat global au titre de la créance à l'égard d'Atlas Mara.

14. Frais généraux et frais d'administration

Les frais généraux et frais d'administration des trimestres et des semestres clos les 30 juin s'établissent comme suit :

| | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|--|----------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Honoraires d'audit, de services juridiques et de fiscalistes | 1 916 | 1 025 | 2 433 | 1 320 |
| Frais d'administration | 150 | 137 | 220 | 266 |
| Frais de gestion (note 13) | 473 | — | 892 | — |
| Salaires et charges sociales | 827 | 269 | 2 051 | 857 |
| Frais de courtage | 10 | 25 | 19 | 35 |
| | 3 376 | 1 456 | 5 615 | 2 478 |

15. Autres actifs

Les autres actifs au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 s'établissent comme suit :

| | Au 30 juin 2021 | | | Au 31 décembre 2020 | | |
|--------------------------------|-----------------|--------------|--------------|---------------------|----------|--------------|
| | Montant brut | Perte | Montant net | Montant brut | Perte | Montant net |
| Créance à l'égard d'Atlas Mara | 8 474 | 3 015 | 5 459 | — | — | — |
| Taxe de vente remboursable | 2 501 | 2 446 | 55 | 1 928 | — | 1 928 |
| Autres | 19 | — | 19 | 18 | — | 18 |
| | 10 994 | 5 461 | 5 533 | 1 946 | — | 1 946 |

Créance à l'égard d'Atlas Mara

Le 31 décembre 2019, la société a accepté de garantir un montant en capital maximal de 20 000 \$ aux termes d'une facilité fournie à Atlas Mara par TLG Capital. La sûreté était couverte par Atlas Mara et garantie par certaines actions d'Atlas Mara Botswana détenues par Atlas Mara. En 2020, Atlas Mara avait prélevé un montant total de 8 000 \$ sur la facilité de TLG.

Le 8 janvier 2021, Atlas Mara a manqué à ses engagements en vertu de la facilité de TLG et TLG Capital a fait valoir la garantie auprès de la Société. Le 19 janvier 2021, la Société a versé un montant en capital, des intérêts et des frais totalisant 8 474 \$. Le 19 janvier 2021, la Société a également fait valoir la couverture auprès d'Atlas Mara, laquelle lui conférait certains droits, y compris le droit de transférer et de vendre les actions sous-jacentes d'Atlas Mara Botswana, qui avaient une juste valeur de 11 044 \$ à cette date. La Société a enregistré une créance de 8 474 \$ étant donné son droit de recevoir des actions d'Atlas Mara Botswana dont la juste valeur est supérieure au montant payé à TLG.

En mars 2021, étant donné les modalités proposées de la vente par Atlas Mara des actions d'Atlas Mara Botswana à Access Bank (la « transaction avec Access Bank »), la Société a réévalué la créance à l'égard d'Atlas Mara en fonction du produit net qui devrait être recouvré auprès d'Atlas Mara, au moyen du prix implicite de la transaction avec Access Bank. En conséquence, au 30 juin 2021, la Société estimait à 5 459 \$ la valeur recouvrable de sa créance à l'égard d'Atlas Mara.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé un profit de 242 \$ et une perte de 3 015 \$, respectivement, dans la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables à l'état consolidé du résultat net et du résultat global au titre de la créance à l'égard d'Atlas Mara.

Taxe de vente remboursable

Au premier trimestre de 2021, la Société a déterminé que la taxe de vente remboursable au Canada était irrécouvrable et, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, elle a comptabilisé une perte respective de néant et de 2 446 \$ dans la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

16. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits à l'état consolidé de la situation financière et au tableau consolidé des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

| | <u>Au 30 juin 2021</u> | <u>Au 31 décembre 2020</u> |
|---------------------------------------|------------------------|----------------------------|
| Trésorerie et soldes dans des banques | 79 282 | 43 551 |
| Titres du Trésor américain | — | 22 501 |
| | <u>79 282</u> | <u>66 052</u> |

Le tableau qui suit présente le détail de certains flux de trésorerie inscrits au tableau consolidé des flux de trésorerie des trimestres et des semestres clos les 30 juin :

| | <u>Deuxièmes trimestres</u> | | <u>Premiers semestres</u> | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|
| | <u>2021</u> | <u>2020</u> | <u>2021</u> | <u>2020</u> |
| Acquisition de placements | | | | |
| Parts de société en commandite | (9 297) | — | (22 413) | — |
| Actions ordinaires | (30 000) | (12 306) | (30 000) | (15 893) |
| Prêts | — | (44 210) | — | (44 210) |
| | <u>(39 297)</u> | <u>(56 516)</u> | <u>(52 413)</u> | <u>(60 103)</u> |
| Intérêts reçus | | | | |
| Intérêts reçus | 30 | 718 | 57 | 2 387 |
| Intérêts payés sur les emprunts | (756) | — | (756) | — |
| | <u>(726)</u> | <u>718</u> | <u>(699)</u> | <u>2 387</u> |
| Dividendes reçus | <u>19</u> | <u>—</u> | <u>167</u> | <u>—</u> |
| Impôts sur le résultat payés | <u>(218)</u> | <u>(286)</u> | <u>(1 880)</u> | <u>(286)</u> |

Table des matières du rapport de gestion

| | |
|--|----|
| Notes annexes du rapport de gestion | 48 |
| Faits récents | 48 |
| Aperçu général | 48 |
| Transaction avec Helios | 49 |
| Opérations sur capitaux propres | 50 |
| Placements de portefeuille | 52 |
| Environnement d'exploitation | 50 |
| Objectifs commerciaux | 52 |
| Objectif de placement | 52 |
| Restrictions de placement | 52 |
| Placements de portefeuille | 52 |
| Mise en garde relative à l'information financière concernant les placements de portefeuille importants | 52 |
| Sommaire des placements de portefeuille | 54 |
| Sommaire des variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société | 55 |
| Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes | 59 |
| Placements dans des sociétés de portefeuille fermées | 60 |
| Résultats d'exploitation | 75 |
| État consolidé résumé de la situation financière | 79 |
| Gestion des risques financiers | 80 |
| Gestion du capital et affectation des ressources | 80 |
| Valeur comptable par action | 80 |
| Situation de trésorerie | 81 |
| Obligations contractuelles | 82 |
| Transactions avec les parties liées | 83 |
| Autres | 83 |
| Informations trimestrielles | 83 |
| Énoncés prospectifs | 84 |

Rapport de gestion (au 29 juillet 2021)

(Les chiffres et montants sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action et sauf indication contraire. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres indiqués, en raison de l'arrondissement.)

Notes annexes du rapport de gestion

- 1) Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les notes annexes des états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2021 et le rapport annuel 2020 de la Société.
- 2) Sauf indication contraire, l'information financière consolidée de la Société du présent rapport de gestion est dérivée des états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, dont la Norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, et elle est exprimée en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales consolidées.
- 3) Le rapport de gestion fait mention de la valeur comptable par action, laquelle correspond en tout temps aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires à la clôture de la période tels qu'ils sont déterminés selon les IFRS, divisés par le nombre total d'actions ordinaires de la Société alors réellement en circulation. Ces montants sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière et sous la rubrique Actions ordinaires de la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires), respectivement, des états financiers consolidés du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021. La valeur comptable par action est un indicateur de rendement clé de la Société qui fait l'objet d'une surveillance étroite, car elle entre dans le calcul des honoraires en fonction du rendement à payer, le cas échéant, à HFA TopCo, L.P. (« TopCo LP » ou le « conseiller de portefeuille »).
- 4) Le rapport de gestion fait mention des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements, qui fournissent une mesure des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités du siège social de la Société. Cette mesure comprend essentiellement les entrées (sorties) de trésorerie au titre des produits d'intérêts et de dividendes, des charges d'intérêts, des honoraires de placement et de services-conseils, de l'impôt exigible, ainsi que des frais généraux et frais d'administration, et elle fait abstraction de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions, ainsi que des acquisitions et sorties de placements. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et elle pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.
- 5) Dans le présent rapport de gestion, le terme « placements de portefeuille » s'entend du capital investi affecté aux placements dans les sociétés de portefeuille ouvertes et fermées, comme il est indiqué à la note 6 (Placements de portefeuille) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Faits récents

Aperçu général

TopCo LP, une entreprise associée de Helios Holdings Limited (« HHL ») (collectivement avec une ou plusieurs de ses entreprises associées, selon le contexte, « Helios Holdings Group »), est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et est responsable de rechercher des occasions de placement et de fournir des conseils à l'égard de l'ensemble des placements. TopCo LP a nommé Helios Investment Partners LLP (« Helios » ou le « gestionnaire »), un gestionnaire de portefeuille inscrit du Royaume-Uni, en tant que sous-conseiller. Les actions à droit de vote subalterne de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFPC.U. Les actions à droit de vote multiple de la Société ne sont pas cotées en Bourse.

Fairfax Financial Holdings Limited (« Fairfax ») fournit certains services en vertu d'un accord de services de gestion intervenu entre HFP et Fairfax le 8 décembre 2020. Fairfax est une société de portefeuille qui, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce des activités dans les domaines de l'assurance et de la réassurance IARD et de la gestion de placements connexes.

La valeur comptable par action était de 5,59 \$ au 30 juin 2021, contre 5,50 \$ au 31 décembre 2020, soit une hausse de 1,6 % au premier semestre de 2021, surtout du fait de la hausse du surplus d'apport (18 107 \$) découlant de l'émission des débentures hôtes, des bons de souscription et du dérivé de rachat de HFP à un montant de transaction (100 000 \$) supérieur au total de la juste valeur nette

(81 893 \$), neutralisée en partie par une perte nette de 11 094 \$ (essentiellement liée aux frais généraux et frais d'administration, à une perte sur créances d'exploitation irrécouvrables, aux honoraires en fonction du rendement, à la variation nette des pertes latentes sur les placements de portefeuille de la Société, aux honoraires de placement et de services-conseils ainsi qu'aux charges d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par les profits de change nets sur les placements de portefeuille de la Société).

Les faits saillants des activités de la Société pour le premier semestre de 2021 sont décrits ci-après.

Transaction avec Helios

Le 8 décembre 2020, la Société a conclu la transaction précédemment annoncée avec HHL, en vertu de laquelle HHL a apporté ses droits aux flux de trésorerie découlant de certains flux d'honoraires (résumés ci-dessous) à HFP en contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP (la « transaction »). À la clôture de la transaction, la Société a été rebaptisée Helios Fairfax Partners Corporation et ses actions à droit de vote subalterne sont demeurées inscrites à la Bourse de Toronto.

Helios est la plus importante société de capital-investissement dédiée à l'Afrique dans le monde. Ses activités vont de la création d'entreprises à l'investissement dans des entreprises en croissance, tout cela en mettant à leur disposition moyens financiers et savoir-faire. Helios est dirigée et gérée par une équipe à prédominance africaine, dotée des compétences linguistiques et des affinités culturelles lui permettant d'échanger aisément avec les entrepreneurs, les gestionnaires et les différents intervenants sur le continent. Helios s'appuie sur de solides réseaux locaux et internationaux afin d'identifier les meilleures occasions de placement et de structurer des transactions exclusives autour d'elles. Par une combinaison unique d'expertise sur l'environnement opérationnel africain, de son engagement exceptionnel envers le continent et de sa capacité éprouvée à gérer la complexité, Helios dispose d'un portefeuille diversifié d'entreprises en pleine croissance qui dominent leurs secteurs, et est considérée comme un partenaire de premier plan pour les entreprises internationales en Afrique. Helios est l'une des plus importantes sociétés de capital-investissement dédiées aux marchés émergents à recevoir la certification « B Corp », qui confirme l'engagement à long terme de l'entreprise en ce qui concerne le développement durable et les pratiques commerciales responsables.

En contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP, HHL a apporté les droits aux flux de trésorerie découlant des flux d'honoraires suivants :

- 100 % de tous les frais de gestion et autres frais payés à Helios Holdings Group en rapport avec la gestion de tout fonds existant ou futur (y compris la gestion de HFP et de ses filiales), moins les dépenses, les frais d'administration et les autres frais d'exploitation liés à la gestion de ces fonds;
- 25 % des intéressements générés par tout fonds existant géré par Helios ou l'une de ses entreprises affiliées, à l'exclusion de Helios Investors IV, L.P.;
- 50 % des intéressements générés par tout futur fonds géré par Helios ou l'une de ses entreprises affiliées, y compris Helios Investors IV, L.P.

(collectivement, les fonds existants et futurs gérés par Helios Holdings Group sont désignés sous le nom de « fonds Helios ».)

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et d'un prêt sans intérêt de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction (le « prêt de Fairfax »). En outre, Fairfax a garanti toutes les obligations de remboursement d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara. Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'un montant de 12 392 \$ de la Société auprès d'Atlas Mara Zambia, plus les intérêts courus, et les dépôts de trésorerie soumise à restrictions de 7 283 \$ auprès d'Access Bank SA (auparavant, Grobank) pourront être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021.

À la clôture de la transaction, la Société a conclu une convention de services d'administration et de conseils en placement avec TopCo LP (la « convention de conseils en placement »), qui a nommé le gestionnaire comme son sous-conseiller. La convention de conseils en placement a remplacé la précédente convention de conseils en placement (la « précédente convention de conseils en placement ») conclue avec Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd. (« HWIC » ou le « précédent conseiller de portefeuille »). Le conseiller de portefeuille peut, à son gré, négocier et réaliser des placements au nom de la Société. Le conseiller de portefeuille demandera l'approbation du conseil d'administration de la Société, à la majorité simple, avant d'effectuer tout placement supérieur à 10 % de la valeur liquidative de HFP ou à 50 000 \$, selon le plus élevé des deux montants, et n'effectuera aucun placement dans le domaine de l'assurance sans le consentement écrit préalable de Fairfax.

À la clôture de la transaction, MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye (les cofondateurs et associés directeurs du conseiller en placement des fonds Helios) ont été nommés cochefs de la direction de HFP et M. Michael Wilkerson a été nommé vice-président exécutif du conseil de HFP.

La Société a conclu un accord de services de gestion avec Fairfax, en vertu duquel Fairfax fournira certains services à la Société et à ses filiales sur une base transitoire de deux ans (voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).

À la clôture de la transaction, la Société a adopté un nouveau régime incitatif spécial, en vertu duquel des options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été accordées à certains employés, dirigeants, membres, associés ou consultants du gestionnaire (les « bénéficiaires du régime incitatif spécial ») (voir la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).

La clôture de la transaction a fait de HFP la plus importante société de portefeuille ouverte dédiée à l'Afrique, qui offrira des placements de grande qualité sur les marchés africains tout en touchant des flux de revenus diversifiés par le biais d'un droit aux flux de trésorerie provenant de flux d'honoraires récurrents et prévisibles (frais de gestion nets et produit d'intéressement) des fonds Helios. À l'avenir, la Société bénéficiera également d'une équipe élargie de professionnels de l'investissement expérimentés et entièrement axés sur l'Afrique, avec une connaissance approfondie des conditions locales, des capacités uniques et des résultats probants sur le continent dans l'identification et l'obtention d'occasions de placement de haute qualité, en grande partie exclusives.

Opérations sur capitaux propres

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans des débetures non garanties à 3,0 % de HFP (les « débetures à 3,0 % de HFP ») et 3 000 000 de bons de souscription (les « bons de souscription de HFP »).

Le 20 décembre 2019, la Société a conclu une facilité de crédit à vue renouvelable garantie de 80 000 \$ auprès d'un consortium de prêteurs canadiens, portant intérêt au taux LIBOR majoré de 450 points de base (la « facilité de crédit »). Le 20 décembre 2020, la facilité de crédit est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée. Se reporter à la note 8 (Emprunts) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021 pour un complément d'information.

Le 4 décembre 2020, les actionnaires de HFP ont approuvé une modification des statuts de la Société pour permettre, entre autres, l'émission d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple à Fairfax, à HFP Investment Holdings SARL (« Principal Holdco ») et à certaines de leurs filiales et entreprises associées respectives. Le 8 décembre 2020, la Société a émis 24 632 413 actions à droit de vote subalterne et 25 452 865 actions à droit de vote multiple au prix de 5,50 \$ par action dans le cadre de la transaction, en échange de parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP d'une juste valeur globale de 275 299 \$. Le coût des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple émises a été déterminé en fonction de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP reçues. Principal Holdco et ses filiales et entreprises associées ne peuvent, sans le consentement écrit préalable de Fairfax et l'approbation du conseil d'administration, à la majorité simple, transférer leurs actions dans la Société avant le 8 décembre 2025 ou à la résiliation de la convention de conseils en placement, selon la première éventualité. Dans le cas où Fairfax transfère des actions, Principal Holdco et ses entreprises associées peuvent transférer une proportion égale de leurs actions sans le consentement écrit préalable de Fairfax ou du conseil d'administration.

Placements de portefeuille

On trouvera plus loin la description complète des placements de portefeuille ayant fait l'objet d'engagements ou d'acquisitions pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021 sous la section Placements de portefeuille du présent rapport de gestion.

Environnement d'exploitation

Aperçu général

Plus d'un an après le début de la pandémie de COVID-19, les campagnes d'immunisation et l'assouplissement des mesures de confinement offrent des perspectives économiques plus favorables, même si la voie de la reprise reste incertaine. Dans la mise à jour de juillet 2021 de son rapport *Perspectives de l'économie mondiale*, intitulée *Les fractures de la reprise mondiale se creusent*, le Fonds monétaire international (« FMI ») prévoit maintenant une contraction de 3,2 % du PIB mondial de 2020, suivie d'une croissance de 6,0 % en 2021, puis d'une croissance plus modeste de 4,9 % en 2022. Selon le FMI, les économies avancées seront au cœur de la

croissance de l'économie mondiale, alors que l'accès restreint aux vaccins dans les économies émergentes creuse l'écart de la reprise. L'accès mondial rapide aux vaccins et un soutien pour les économies confrontées à des difficultés financières contribueront à rétrécir les écarts.

Afrique subsaharienne

Le FMI prévoit que le PIB de l'Afrique subsaharienne passera d'une contraction de 1,8 % en 2020 à une croissance de 3,4 % en 2021, puis de 4,1 % en 2022, grâce à la reprise du tourisme, au rebond des prix des produits de base et à la levée des restrictions dues à la pandémie. Ces prévisions régionales masquent des différences considérables dans les performances et les perspectives de croissance des pays de la région. Bien que toutes les économies d'Afrique subsaharienne aient été touchées par la pandémie, les économies tributaires du tourisme, les économies exportatrices de pétrole et les autres économies à forte intensité de ressources ont été les plus durement touchées. Les prix du pétrole devraient augmenter de 30 % en 2021 par rapport au creux enregistré en 2020, tandis que la reprise du tourisme reste incertaine. La région est entrée dans la crise de la COVID-19 avec une marge de manœuvre budgétaire limitée, et de nombreuses économies d'Afrique subsaharienne sont maintenant confrontées à des niveaux d'endettement plus élevés et à des pertes de production, même si les gouvernements s'efforcent de continuer à fournir un soutien monétaire et budgétaire pour soutenir la reprise économique. Les pressions inflationnistes en Afrique subsaharienne, surtout en ce qui a trait aux prix des denrées alimentaires, sont amplifiées par la dépréciation monétaire dans certaines économies d'Afrique subsaharienne. Les programmes de vaccination sont en cours en Afrique subsaharienne, et la région devrait atteindre l'immunité de groupe vers la fin de 2022; dans l'intervalle, le risque de nouvelles vagues d'infections demeure bien présent en Afrique subsaharienne.

Afrique du Sud

En juillet 2021, le FMI a révisé son estimation du PIB sud-africain pour 2020, prévoyant maintenant une contraction de 7,0 % suivie d'une croissance de 4,0 % en 2021, puis de 2,2 % en 2022. Les secteurs de la construction, des transports, des communications, de la fabrication et des mines ont été très éprouvés par la pandémie de COVID-19, bien que la structure de la dette nationale soit favorable et que le secteur bancaire reste bien capitalisé. Le plan de relance budgétaire de l'Afrique du Sud pour la COVID-19 représentait 10,4 % de son PIB et se concentrait sur les dépenses de santé, les réductions d'impôt, les allocations de chômage et les reports de prêts. Selon Fitch, les finances publiques se sont améliorées par rapport à l'année précédente, mais restent un point faible. Des troubles civils sont apparus en juillet 2021 en Afrique du Sud à la suite de l'arrestation de l'ancien président Jacob Zuma et, bien que ceux-ci ne devraient pas avoir d'impact direct sur la croissance économique, ils pourraient compliquer les négociations salariales dans le secteur public et affecter des secteurs critiques tels que les transports. La Banque de réserve sud-africaine a maintenu le taux de découvert préférentiel de l'Afrique du Sud stable à 7,0 % depuis le début de l'année, après une baisse globale de 300 pb en 2020. Le rand sud-africain s'est renforcé par rapport au dollar américain au cours du deuxième trimestre de 2021, passant de 14,77 au 31 mars 2021 à 14,28 au 30 juin 2021. Moody's Investors Service (« Moody's »), Fitch Ratings Inc. (« Fitch ») et Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ont maintenu leurs notes à Ba2 avec une perspective négative, à BB- avec une perspective négative et à BB- avec une perspective stable, respectivement.

Nigeria

En juillet 2021, le FMI a révisé son estimation du PIB du Nigeria pour 2020, prévoyant maintenant une contraction de 1,8 %, suivie d'une croissance de 2,5 % en 2021, puis de 2,6 % en 2022. Le Nigeria est la plus grande économie d'Afrique subsaharienne et est historiquement très dépendant du pétrole. La chute des prix du brut en 2020 a eu un effet d'entraînement sur les industries non pétrolières et a entraîné une récession économique, bien qu'il soit probable que la reprise des prix du pétrole soutiendra l'économie nigériane. Selon Fitch, la note de crédit du Nigeria tient à la grande taille de l'économie, au faible ratio de la dette publique sur le PIB et au système financier développé, facteurs contrebalancés par la faiblesse des recettes fiscales, la forte dépendance à l'égard du secteur pétrolier, la faiblesse persistante de la croissance et l'inflation élevée. Le Nigeria continue de faire face à des pressions sur les liquidités, et l'inflation devrait atteindre une moyenne de 16,0 % en 2021 et de 13,4 % en 2022. Moody's, Fitch et S&P ont maintenu leurs notes à B2 avec une perspective négative, à B avec une perspective stable et à B- avec une perspective stable, respectivement.

Kenya

En avril 2021, le FMI a révisé son estimation du PIB du Kenya pour 2020, prévoyant maintenant une contraction de 0,1 % suivie d'une croissance de 7,6 % en 2021, puis de 5,7 % en 2022. Le Kenya, l'un des pays d'Afrique subsaharienne les plus diversifiés sur le plan économique, a mieux résisté à la pandémie de COVID-19 que ses homologues à forte intensité de ressources. Les secteurs du tourisme et des services du Kenya, qui contribuent de manière significative à son PIB, ont été sévèrement touchés par la chute des voyages internationaux, alors que la production agricole a soutenu la croissance économique. Selon Fitch, la note de crédit du Kenya est soutenue par sa forte croissance, sa stabilité macroéconomique et la structure favorable de sa dette, mais la hausse de la dette publique, la dette extérieure élevée et le rythme incertain de l'assainissement budgétaire prévu entraînent une perspective négative. La dette publique a bondi à 72 % du PIB en 2020, sous l'effet des dépenses liées à la COVID-19, et la consolidation fiscale a été freinée par la pandémie. Moody's, Fitch et S&P ont maintenu leurs notes à B2 avec une perspective négative, à B+ avec une perspective négative et à B avec une perspective stable, respectivement.

Objectifs commerciaux

Objectif de placement

HFP est une société de portefeuille de placements dont l'objectif est de réaliser une plus-value du capital à long terme tout en préservant le capital et en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt de sociétés de portefeuille ouvertes et fermées et dans des entreprises africaines ou d'autres entreprises dont la clientèle, les fournisseurs ou les activités sont situés principalement en Afrique ou en dépendent essentiellement (les « placements de portefeuille »). La Société réalise la totalité ou la quasi-totalité de ses placements soit directement, soit par l'entremise de ses filiales entièrement détenues, dont une filiale sud-africaine dénommée HFP South Africa Investments Proprietary Limited (« SA Sub », auparavant, Fairfax Africa Investments Proprietary Limited), une filiale mauricienne dénommée HFP Investments Limited (« Mauritius Sub », auparavant, Fairfax Africa Holdings Investments Limited) et une filiale américaine dénommée HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub »).

Restrictions de placement

Il est interdit à la Société d'effectuer un placement de portefeuille si, compte tenu de celui-ci, le montant total investi devait excéder 20,0 % de l'actif total de la Société au moment du placement; la Société est néanmoins autorisée à effectuer jusqu'à deux placements de portefeuille à la condition que, compte tenu de chacun de ces placements, le montant total investi de chacun corresponde au plus à 25,0 % de l'actif total de la Société (la « restriction en matière de concentration des placements »). Le 15 avril 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale (la « résolution spéciale ») permettant à la Société d'effectuer des placements supplémentaires dans Atlas Mara lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans Atlas Mara (calculé sur la base de la juste valeur) serait inférieur ou égal à 40,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. Le 4 décembre 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale permettant à la Société d'investir dans les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans TopCo LP (calculé sur la base de la juste valeur) serait supérieur à 25,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. La limite établie pour les placements de portefeuille de la Société conformément à sa restriction en matière de concentration des placements a augmenté au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020 en raison principalement de l'émission des débentures à 3,0 % de HFP et des profits de change, facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur placements.

La Société entend effectuer plusieurs placements dans le cadre de la stratégie de placement prudente qu'elle s'est donnée. Les placements de portefeuille peuvent être financés par des placements de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, dans le cadre de l'objectif de la Société de réduire le coût du capital et de procurer des rendements aux porteurs de ses actions ordinaires. La Société a établi qu'en date du 30 juin 2021 elle se conformait à la restriction en matière de concentration des placements.

Placements de portefeuille

Mise en garde relative à l'information financière concernant les placements de portefeuille importants

HFP a convenu de fournir volontairement, dans son rapport de gestion, des informations financières résumées non auditées à l'égard de tous ses placements de portefeuille pour lesquels elle a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise en application de l'article 8.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. AFGRI Group Holdings Proprietary Limited (« AGH ») prépare ses états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB; TopCo LP est tenue de préparer ses états financiers

conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») en vertu de sa convention de société en commandite modifiée et reformulée (collectivement, TopCo LP et AGH sont les « placements de portefeuille importants »). Au 29 juillet 2021, TopCo LP n'avait pas encore finalisé ses états financiers consolidés audités de la période close le 31 décembre 2020, et aucun jeu d'états financiers de périodes antérieures n'est disponible. La Société est limitée dans sa capacité de faire vérifier de façon indépendante les états financiers des placements de portefeuille importants. Cette information financière non audité relèvera de la responsabilité des directions compétentes et a été préparée par celles-ci selon des principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation à leurs normes comptables respectives, et a été fournie à la Société dans la monnaie fonctionnelle respective de chaque entité.

La date de clôture de l'exercice de TopCo LP et d'AGH (dans lesquelles la Société détient des placements) est le 31 décembre et le 31 mars, respectivement. L'information financière résumée sur les placements de portefeuille importants de la Société est généralement fournie pour les périodes ultérieures à l'acquisition des placements par la Société, et dans la mesure où la direction de la Société disposait des informations financières intermédiaires les plus récentes. L'information financière résumée sur les placements de portefeuille importants doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires et annuels historiques de HFP, leurs notes annexes et le rapport de gestion s'y rattachant, ainsi qu'avec les autres documents publics que HFP a déposés auprès des autorités de réglementation.

HFP n'a connaissance d'aucune information qui donnerait à penser que l'information financière résumée sur ses placements de portefeuille importants ici présentée devrait faire l'objet de modifications significatives. Le lecteur n'en est pas moins avisé de ne pas s'en servir à d'autres fins.

Sommaire des placements de portefeuille

Le tableau ci-après résume les placements de portefeuille de la Société :

| | Date d'acquisition | Au 30 juin 2021 | | | Au 31 décembre 2020 | | |
|--|--|----------------------------------|----------------|-----------------|----------------------------------|----------------|------------------|
| | | Contrepartie nette ¹⁾ | Juste valeur | Variation nette | Contrepartie nette ¹⁾ | Juste valeur | Variation nette |
| Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾) : | | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | | |
| Actions ordinaires de CIG ³⁾ | Quatrièmes trimestres de 2017 et de 2018; janvier et décembre 2019; premier et deuxième trimestres de 2020 | — | — | — | 54 720 | — | (54 720) |
| Autres actions ordinaires | Diverses | 15 865 | 29 697 | 13 832 | 10 053 | 14 836 | 4 783 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | | 15 865 | 29 697 | 13 832 | 64 773 | 14 836 | (49 937) |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | | |
| Partis de société en commandite : | | | | | | | |
| Partis de société en commandite de catégorie A de TopCo LP ⁴⁾ | Décembre 2020 | 82 653 | 86 123 | 3 470 | 88 465 | 88 465 | — |
| Partis de société en commandite de catégorie B de TopCo LP ⁴⁾ | Décembre 2020 | 186 834 | 179 138 | (7 696) | 186 834 | 186 834 | — |
| Partis de société en commandite du fonds Helios IV | Mars 2021 et avril 2021 | 22 413 | 25 966 | 3 553 | — | — | — |
| | | 291 900 | 291 227 | (673) | 275 299 | 275 299 | — |
| Actions ordinaires : | | | | | | | |
| Actions ordinaires de NBA Africa | Mai 2021 | 30 000 | 30 000 | — | — | — | — |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ⁵⁾ | Quatrième trimestre de 2018; avril 2019; février et juin 2020 | 19 403 | 1 439 | (17 964) | 19 403 | 1 399 | (18 004) |
| | | 49 403 | 31 439 | (17 964) | 19 403 | 1 399 | (18 004) |
| Prêts : | | | | | | | |
| Prêt de CIG | Juin 2018 | 23 270 | 21 010 | (2 260) | 23 270 | 19 254 | (4 016) |
| Obligations : | | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara | Décembre 2018 | 15 040 | 3 320 | (11 720) | 15 040 | 2 442 | (12 598) |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | Novembre 2018 | 16 476 | 20 000 | 3 524 | 16 476 | 19 966 | 3 490 |
| Obligations de Nova Pioneer | Troisièmes et quatrièmes trimestres de 2017 et de 2018; premier et deuxième trimestres de 2019 | 32 713 | 34 711 | 1 998 | 32 713 | 36 421 | 3 708 |
| | | 64 229 | 58 031 | (6 198) | 64 229 | 58 829 | (5 400) |
| Dérivés : | | | | | | | |
| Facilité d'Atlas Mara ³⁾ | Novembre 2018 | — | — | — | 2 324 | — | (2 324) |
| Bons de souscription de Nova Pioneer ³⁾ | Troisièmes et quatrièmes trimestres de 2017 et de 2018; premier et deuxième trimestres de 2019 | — | — | — | 1 287 | — | (1 287) |
| | | — | — | — | 3 611 | — | (3 611) |
| Total des placements dans des sociétés fermées | | 428 802 | 401 707 | (27 095) | 385 812 | 354 781 | (31 031) |
| Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées) | | 444 667 | 431 404 | (13 263) | 450 585 | 369 617 | (80 968) |
| Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾ : | | | | | | | |
| Placements de référence et dérivé de rachat de HFP : | | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ⁶⁾ | Février 2017; janvier et novembre 2018; décembre 2020 | 97 073 | 59 666 | (37 407) | 97 073 | 64 210 | (32 863) |
| Actions ordinaires de Philafrica | Novembre 2018 | 23 254 | 8 471 | (14 783) | 23 254 | 9 065 | (14 189) |
| Facilité de Philafrica | Deuxième trimestre de 2020 | 5 622 | 7 712 | 2 090 | 5 622 | 7 164 | 1 542 |
| Prêt PGR2 ³⁾ | Juin et décembre 2018 | — | — | — | 19 969 | — | (19 969) |
| Dérivé de rachat de HFP ^{2), 7)} | Mars 2021 | — | 17 428 | 17 428 | — | — | — |
| | | 125 949 | 93 277 | (32 672) | 145 918 | 80 439 | (65 479) |
| Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe | | | | | | | |
| Facilité d'Atlas Mara | Deuxième et troisième trimestres de 2020 | 39 507 | 31 401 | (8 106) | 39 507 | 30 346 | (9 161) |
| Garantie de la facilité d'Atlas Mara | Juillet 2020 | — | 14 407 | 14 407 | — | 13 252 | 13 252 |
| | | 39 507 | 45 808 | 6 301 | 39 507 | 43 598 | 4 091 |
| Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées | | 165 456 | 139 085 | (26 371) | 185 425 | 124 037 | (61 388) |
| Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées | | 610 123 | 570 489 | (39 634) | 636 010 | 493 654 | (142 356) |

- 1) Comprend la contrepartie en trésorerie nette investie depuis la naissance, à l'exception des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP.
- 2) Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).
- 3) Au 31 décembre 2020, la Société s'attendait à ne rien recouvrer de ses placements initiaux dans les actions ordinaires de CIG, le prêt PGR2, les bons de souscription d'Atlas Mara et les bons de souscription de Nova Pioneer, et la juste valeur de ces placements est nulle.
- 4) Le 8 décembre 2020, HFP a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP détenues par Helios Holdings Limited et Helios Holdings Partners Limited pour 88 465 \$ et 186 834 \$, respectivement, pour une contrepartie autre qu'en trésorerie sous forme de 25 452 865 actions à droit de vote multiple et de 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP, ce qui représente 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP.
- 5) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.
- 6) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings et du prêt d'actionnaire consentie à celle-ci.
- 7) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).

Sommaire des variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des variations de la juste valeur des placements de la Société dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées pour les deuxièmes trimestres et les premiers semestres de 2021 et de 2020 :

| | Deuxième trimestre | | | | | Solde au 30 juin |
|--|--------------------------------|-------------------------|---|---|---------------------------------------|------------------|
| | 2021 | | | | | |
| | Solde au 1 ^{er} avril | Achats/ (distributions) | Amortissement de la surcote ¹⁾ | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements | Profits de change nets sur placements | |
| Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾) : | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Autres actions ordinaires ³⁾ | 19 537 | 5 812 | — | 3 927 | 421 | 29 697 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 19 537 | 5 812 | — | 3 927 | 421 | 29 697 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Parts de société en commandite : | | | | | | |
| Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP ³⁾ | 88 465 | (5 812) | — | 3 470 | — | 86 123 |
| Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP | 186 834 | — | — | (7 696) | — | 179 138 |
| Parts de société en commandite du fonds Helios IV | 13 116 | 9 297 | — | 3 553 | — | 25 966 |
| | 288 415 | 3 485 | — | (673) | — | 291 227 |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires de NBA Africa | — | 30 000 | — | — | — | 30 000 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ⁴⁾ | 1 392 | — | — | (613) | 660 | 1 439 |
| | 1 392 | 30 000 | — | (613) | 660 | 31 439 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 20 317 | — | — | 9 | 684 | 21 010 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara | 2 652 | — | — | 668 | — | 3 320 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 20 000 | — | — | — | — | 20 000 |
| Obligations de Nova Pioneer | 36 231 | — | — | (1 520) | — | 34 711 |
| | 58 883 | — | — | (852) | — | 58 031 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 369 007 | 33 485 | — | (2 129) | 1 344 | 401 707 |
| Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées) | 388 544 | 39 297 | — | 1 798 | 1 765 | 431 404 |
| Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾ : | | | | | | |
| Placements de référence et dérivé de rachat de HFP : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ⁵⁾ | 59 188 | 33 | — | (1 532) | 1 977 | 59 666 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 8 329 | — | — | (609) | 751 | 8 471 |
| Facilité de Philafrica ⁶⁾ | 7 291 | 175 | (1) | 1 | 246 | 7 712 |
| Dérivé de rachat de HFP ^{2), 7)} | 21 864 | — | — | (4 436) | — | 17 428 |
| | 96 672 | 208 | (1) | (6 576) | 2 974 | 93 277 |
| Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe : | | | | | | |
| Facilité d'Atlas Mara | 28 799 | — | — | 2 602 | — | 31 401 |
| Garantie de la facilité d'Atlas Mara ²⁾ | 15 218 | — | — | (811) | — | 14 407 |
| | 44 017 | — | — | 1 791 | — | 45 808 |
| Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾ | 140 689 | 208 | (1) | (4 785) | 2 974 | 139 085 |
| Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées | 529 233 | 39 505 | (1) | (2 987) | 4 739 | 570 489 |

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).

3) Au deuxième trimestre de 2021, les distributions de 5 812 \$ sont liées à une distribution de produit d'intéressement en nature sous forme d'actions ordinaires de Vivo.

4) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.

5) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings et du prêt d'actionnaire consentie à celle-ci. Les acquisitions de 33 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2021 se rapportent au prêt d'actionnaire consenti à Joseph Holdings.

6) Les acquisitions de 175 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

7) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).

| Deuxième trimestre | | | | | | |
|--|----------------|---|------------|---|---------------------------------------|------------------|
| 2020 | | | | | | |
| | | Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) ¹⁾ | | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements | Profits de change nets sur placements | |
| Solde au 1 ^{er} avril | Achats | | | | | Solde au 30 juin |
| Placements de portefeuille | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires d'Atlas Mara | 41 736 | — | — | (7 340) | — | 34 396 |
| Actions ordinaires de CIG | 8 301 | 252 | — | (3 206) | 1 103 | 6 450 |
| Autres actions ordinaires | — | 10 053 | — | 899 | 610 | 11 562 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 50 037 | 10 305 | — | (9 647) | 1 713 | 52 408 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ²⁾ | 67 442 | — | — | (6 018) | 1 719 | 63 143 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 11 383 | — | — | 3 265 | 508 | 15 156 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ³⁾ | 10 031 | 1 841 | — | (6 754) | 396 | 5 514 |
| | 88 856 | 1 841 | — | (9 507) | 2 623 | 83 813 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 12 865 | — | 39 | 2 213 | 450 | 15 567 |
| Prêt PGR ⁴⁾ | 15 740 | 1 358 | — | 948 | 506 | 18 552 |
| Facilité d'Atlas Mara ⁵⁾ | — | 39 158 | 68 | 386 | — | 39 612 |
| Facilité de Philafrica ⁶⁾ | — | 5 660 | 11 | 25 | 18 | 5 714 |
| | 28 605 | 46 176 | 118 | 3 572 | 974 | 79 445 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ⁷⁾ | 18 977 | 507 | (24) | 91 | — | 19 551 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 19 064 | — | 181 | 175 | — | 19 420 |
| Obligations de Nova Pioneer | 39 455 | — | 81 | 4 238 | — | 43 774 |
| | 77 496 | 507 | 238 | 4 504 | — | 82 745 |
| Dérivés : | | | | | | |
| Bons de souscription d'Atlas Mara | 2 | — | — | 1 | — | 3 |
| Bons de souscription de Nova Pioneer | 473 | — | — | 234 | — | 707 |
| | 475 | — | — | 235 | — | 710 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 195 432 | 48 524 | 356 | (1 196) | 3 597 | 246 713 |
| Total des placements de portefeuille | 245 469 | 58 829 | 356 | (10 843) | 5 310 | 299 121 |

- 1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.
- 2) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings.
- 3) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.
- 4) Les acquisitions de 1 358 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 5) Les acquisitions réalisées au deuxième trimestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 570 \$.
- 6) Les acquisitions réalisées au deuxième trimestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 38 \$.
- 7) Les acquisitions de 507 \$ réalisées au deuxième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

| Premier semestre | | | | | | |
|--|----------------------------|---|--|---|------------------|----------------|
| 2021 | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | Achats/ (distributions) | Comptabilisation progressive du produit de la décote ¹⁾ | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements | Profits de change nets sur placements | Solde au 30 juin | |
| Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾) : | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Autres actions ordinaires ³⁾ | 14 836 | 5 812 | — | 8 694 | 355 | 29 697 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 14 836 | 5 812 | — | 8 694 | 355 | 29 697 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Parts de société en commandite : | | | | | | |
| Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP ³⁾ | 88 465 | (5 812) | — | 3 470 | — | 86 123 |
| Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP | 186 834 | — | — | (7 696) | — | 179 138 |
| Parts de société en commandite du fonds Helios IV | — | 22 413 | — | 3 553 | — | 25 966 |
| | 275 299 | 16 601 | — | (673) | — | 291 227 |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires de NBA Africa | — | 30 000 | — | — | — | 30 000 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ⁴⁾ | 1 399 | — | — | (518) | 558 | 1 439 |
| | 1 399 | 30 000 | — | (518) | 558 | 31 439 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 19 254 | — | — | 1 178 | 578 | 21 010 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara | 2 442 | — | — | 878 | — | 3 320 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 19 966 | — | — | 34 | — | 20 000 |
| Obligations de Nova Pioneer | 36 421 | — | — | (1 710) | — | 34 711 |
| | 58 829 | — | — | (798) | — | 58 031 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 354 781 | 46 601 | — | (811) | 1 136 | 401 707 |
| Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées) | 369 617 | 52 413 | — | 7 883 | 1 491 | 431 404 |
| Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾ : | | | | | | |
| Placements de référence et dérivé de rachat de HFP : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ⁵⁾ | 64 210 | 33 | — | (6 241) | 1 664 | 59 666 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 9 065 | — | — | (1 229) | 635 | 8 471 |
| Facilité de Philafrica ⁶⁾ | 7 164 | 331 | 23 | (22) | 216 | 7 712 |
| Dérivé de rachat de HFP ^{2), 7)} | — | 21 864 | — | (4 436) | — | 17 428 |
| | 80 439 | 22 228 | 23 | (11 928) | 2 515 | 93 277 |
| Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe : | | | | | | |
| Facilité d'Atlas Mara | 30 346 | — | — | 1 055 | — | 31 401 |
| Garantie de la facilité d'Atlas Mara ²⁾ | 13 252 | — | — | 1 155 | — | 14 407 |
| | 43 598 | — | — | 2 210 | — | 45 808 |
| Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées²⁾ | 124 037 | 22 228 | 23 | (9 718) | 2 515 | 139 085 |
| Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées | 493 654 | 74 641 | 23 | (1 835) | 4 006 | 570 489 |

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).

3) Au premier semestre de 2021, les distributions de 5 812 \$ sont liées à une distribution de produit d'intéressement en nature sous forme d'actions ordinaires de Vivo.

4) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.

5) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings et du prêt d'actionnaire consentie à celle-ci. Les acquisitions de 33 \$ réalisées au premier semestre de 2021 se rapportent au prêt d'actionnaire consenti à Joseph Holdings.

6) Les acquisitions de 331 \$ réalisées au premier semestre de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

7) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021).

Premier semestre

2020

| | Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) ¹⁾ | | | | | Solde au 30 juin |
|--|---|---------------|---|--|-----------------|------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Achats | Variation nette des profits (pertes) latents sur placements | Pertes de change nettes sur placements | | |
| Placements de portefeuille | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Actions ordinaires d'Atlas Mara | 78 075 | — | — | (43 679) | — | 34 396 |
| Actions ordinaires de CIG | 19 562 | 866 | — | (4 400) | (9 578) | 6 450 |
| Autres actions ordinaires | — | 10 053 | — | 899 | 610 | 11 562 |
| Total des placements dans des sociétés ouvertes | 97 637 | 10 919 | — | (47 180) | (8 968) | 52 408 |
| Placements dans des sociétés fermées : | | | | | | |
| Actions ordinaires : | | | | | | |
| Participation indirecte dans AGH ²⁾ | 104 976 | — | — | (24 812) | (17 021) | 63 143 |
| Actions ordinaires de Philafrica | 19 271 | — | — | 422 | (4 537) | 15 156 |
| Participation indirecte dans Access Bank SA ³⁾ | 10 328 | 4 974 | — | (6 639) | (3 149) | 5 514 |
| | 134 575 | 4 974 | — | (31 029) | (24 707) | 83 813 |
| Prêts : | | | | | | |
| Prêt de CIG | 20 744 | — | 71 | (1 120) | (4 128) | 15 567 |
| Prêt PGR ⁴⁾ | 21 240 | 1 358 | — | 369 | (4 415) | 18 552 |
| Facilité d'Atlas Mara ⁵⁾ | — | 39 158 | 68 | 386 | — | 39 612 |
| Facilité de Philafrica ⁶⁾ | — | 5 660 | 11 | 25 | 18 | 5 714 |
| | 41 984 | 46 176 | 150 | (340) | (8 525) | 79 445 |
| Obligations : | | | | | | |
| Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ⁷⁾ | 18 296 | 1 000 | (47) | 302 | — | 19 551 |
| Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara | 18 431 | — | 362 | 627 | — | 19 420 |
| Bons de souscription de Nova Pioneer ⁸⁾ | 42 093 | 2 571 | 66 | (956) | — | 43 774 |
| | 78 820 | 3 571 | 381 | (27) | — | 82 745 |
| Dérivés : | | | | | | |
| Bons de souscription d'Atlas Mara | 83 | — | — | (80) | — | 3 |
| Bons de souscription de Nova Pioneer | 1 458 | — | — | (751) | — | 707 |
| | 1 541 | — | — | (831) | — | 710 |
| Total des placements dans des sociétés fermées | 256 920 | 54 721 | 531 | (32 227) | (33 232) | 246 713 |
| Total des placements de portefeuille | 354 557 | 65 640 | 531 | (79 407) | (42 200) | 299 121 |

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans Joseph Holdings.

3) Investie par l'intermédiaire de la participation de la Société dans GroCapital Holdings.

4) Les acquisitions de 1 358 \$ réalisées au premier semestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

5) Les acquisitions réalisées pour le premier semestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 570 \$.

6) Les acquisitions réalisées pour le premier semestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 38 \$.

7) Les acquisitions de 1 000 \$ réalisées au premier semestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

8) Les acquisitions de 2 571 \$ réalisées au premier semestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes

La juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de HFP est déterminée à partir du cours acheteur du placement (sans ajustement ni décote) à la date de clôture.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de la Société pour les deuxièmes trimestres et les premiers semestres de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux figurant au début de la rubrique Placements de portefeuille du présent rapport de gestion

Placement dans Atlas Mara Limited (actions ordinaires)

Description des activités

Atlas Mara Limited (« Atlas Mara ») est un groupe de services financiers subsaharien inscrit à la cote de la Bourse de Londres sous le symbole « ATMA ». Depuis sa fondation, Atlas Mara exerce une influence notable sur des activités bancaires réparties sur sept pays subsahariens, à savoir le Nigeria, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, ou en a acquis le contrôle. En mai 2021, Atlas Mara a conclu la vente de ses activités bancaires au Mozambique.

Description de la transaction

La Société détenait des actions ordinaires d'Atlas Mara, qu'elle a vendues à Fairfax le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, dans le cadre d'une opération analysée à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (actions ordinaires)

Description des activités

Consolidated Infrastructure Group Limited (« CIG ») est une société panafricaine d'infrastructures techniques qui était auparavant inscrite à la Bourse de Johannesburg sous le symbole CIL. CIG fournit une diversité de services et de matériaux aux secteurs de l'énergie et de l'électricité, de la gestion des déchets pétroliers et gaziers, des matériaux de construction et des chemins de fer. CIG est présente dans plus de vingt pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Hors de l'Afrique du Sud, les principaux marchés de CIG sont l'Angola, le Kenya, le Nigeria et l'Ouganda.

Description de la transaction

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société détenait 215 517 270 actions ordinaires de CIG, soit une participation de 54,4 % acquise pour une contrepartie nette de 49 881 \$ (700,6 millions de rands sud-africains).

Le 23 octobre 2020, la Société a mis fin à la nomination de ses administrateurs désignés au sein du conseil d'administration de CIG. Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise. En raison de ce redressement, le 25 novembre 2020, CIG a annoncé qu'elle avait décidé de suspendre volontairement la négociation de ses actions ordinaires à la Bourse de Johannesburg. Le 26 juillet 2021, les actions ordinaires de CIG ont été radiées de la cote de la Bourse de Johannesburg.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

La Société est d'avis qu'elle ne récupérera rien de son placement initial dans les actions ordinaires de CIG, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Placement dans d'autres actions ordinaires

Au deuxième trimestre de 2020, la Société a acquis moins de 5,0 % des actions ordinaires de sociétés ouvertes de divers secteurs inscrites à la cote de la Bourse de Johannesburg pour une contrepartie globale en trésorerie de 10 053 \$ (185,3 millions de rands sud-africains). En juin 2021, la Société a reçu moins de 5,0 % des actions ordinaires de Vivo Energy Plc (« Vivo »), une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Londres, dans le cadre d'une distribution en nature de TopCo LP d'une juste valeur initiale de 5 812 \$ (collectivement, les « autres actions ordinaires »). Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes, sous la rubrique TopCo LP, plus loin dans le présent rapport de gestion.

Au 30 juin 2021, la juste valeur du placement détenu par la Société dans d'autres actions ordinaires était de 29 697 \$.

Placements dans des sociétés de portefeuille fermées

Mise en garde relative à l'évaluation des placements dans des sociétés de portefeuille fermées

En l'absence de marché actif pour les placements de la Société dans des sociétés de portefeuille fermées, la direction établit la juste valeur de ces placements selon des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, après prise en compte de la nature des activités et de leurs antécédents, des résultats d'exploitation et conditions financières, des perspectives, de la conjoncture de l'économie, du secteur et du marché, des droits contractuels rattachés au placement, des données de marché comparables (si tant est qu'il en existe dans le public) et, s'il y a lieu, d'autres facteurs pertinents. L'évaluation d'un placement pour lequel il n'existe aucun marché actif repose sur des éléments qui sont intrinsèquement incertains, de sorte que les valeurs qui en résultent peuvent différer des valeurs qui auraient été retenues si un tel marché actif avait existé. La valeur de liquidation qu'obtiendrait la Société à la vente de placements dans des sociétés de portefeuille fermées pourrait donc différer de la juste valeur qui leur a été assignée, et cette différence pourrait être significative.

Bien que les techniques d'évaluation des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société n'aient pas changé (à l'exception des placements de la société dans les obligations de Nova Pioneer et le prêt de CIG) pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, l'utilisation de données non observables a engendré une incertitude accrue associée à la perturbation économique causée par la pandémie continue de COVID-19. Les incertitudes de ces hypothèses ont été reflétées dans les évaluations des placements de la Société dans des sociétés de portefeuille fermées, principalement par le biais d'écarts de crédit plus important et de primes de risque plus élevées, le cas échéant.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société pour les deuxièmes trimestres et les premiers semestres de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux figurant au début de la rubrique Placements de portefeuille du présent rapport de gestion

Placement dans TopCo LP

Description des activités

TopCo LP est une société en commandite établie en vertu des lois de Guernesey et est contrôlée par son commandité, HFA GP (Guernsey) Limited, une entreprise associée de Helios Holdings Group. TopCo LP a été créée en tant qu'instrument d'investissement par le biais duquel HFP recevra des flux de trésorerie provenant de son droit à certains flux d'honoraires de Helios. TopCo LP est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et a conclu un contrat de sous-conseils avec le gestionnaire pour fournir les services de placement et de conseils à HFP. TopCo LP recevra des honoraires de conseils en placement de la part de HFP. De plus amples détails sur les transactions de la Société avec TopCo LP sont présentés à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Immédiatement avant la clôture de la transaction, TopCo LP a été admise en tant que commanditaire des bénéficiaires de l'intéressement, définis ci-dessous, lui donnant droit à sa part de l'intéressement gagné sur les fonds Helios par le biais de distributions provenant des bénéficiaires de l'intéressement. TopCo LP a également conclu des accords contractuels avec certaines entreprises associées de Helios Holdings Group, lui donnant droit aux frais de gestion gagnés sur les fonds Helios.

Description de la transaction

Le 8 décembre 2020, aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu le 10 juillet 2020, HFP a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP détenues par HHL et Helios Holdings Partners Limited (« HHPL ») pour 88 465 \$ et 186 834 \$, respectivement, en contrepartie de 25 452 865 actions à droit de vote multiple et de 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP émises en faveur de HHL et de HHPL, ce qui représente 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP. À la clôture de la transaction, HHL et HHPL ont immédiatement transféré les actions de HFP à Principal Holdco, une société de portefeuille établie au Luxembourg détenue indirectement par MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye. HFP ne peut transférer ou autrement céder les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient sans le consentement du commandité de TopCo LP. TopCo LP présente ses résultats financiers en dollars américains.

Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP

TopCo LP est un commanditaire de Helios Investors Genpar, L.P., de HIP Equity II, L.P., de HIP Equity III, L.P. et de HIP Equity IV, L.P. (collectivement, les « bénéficiaires de l'intéressement ») et, en tant que tel, est en droit de recevoir un produit d'intéressement. Le produit d'intéressement comprend 25 % des intéressements générés par les fonds existants gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, à l'exclusion de Helios Investors IV, L.P., et 50 % des intéressements générés par les futurs fonds gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, y compris Helios Investors IV, L.P. Les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par HFP donnent le droit à cette dernière de toucher le produit d'intéressement reçu par TopCo LP lorsque les montants pertinents deviennent disponibles aux fins de distribution. La Société peut être soumise à des obligations de récupération en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détient dans la mesure où HFP a touché le produit d'intéressement et où une récupération est nécessaire. Ce risque est atténué par les comptes en séquestre exigés par chaque fonds Helios conformément à leurs documents constitutifs respectifs.

En septembre 2020, HHL a reçu un intéressement par le biais d'une distribution en nature de Helios Investors, L. P. (le « fonds Helios I »), sous forme d'actions ordinaires de Vivo. Le 29 juin 2021, la Société a reçu de HHL les actions ordinaires de Vivo, dont le nombre reflétait la quote-part du produit d'intéressement revenant à HFP. Parallèlement à la transaction, la Société a avancé 7 733 \$ à HHL, et le commandité de HHL et de TopCo LP a convenu que HHL transférerait 7 733 \$ à TopCo LP au profit du détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP. Avant la distribution, le produit d'intéressement découlant des actions ordinaires de Vivo (5 812 \$) était pris en compte dans l'évaluation initiale de la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 8 décembre 2020, laquelle reflétait la juste valeur attribuable à ces actions ordinaires. En conséquence, le 29 juin 2021, la Société a comptabilisé : i) les actions ordinaires de Vivo au coût initial de 5 812 \$; ii) un remboursement de capital de 5 812 \$ sur la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP; iii) une variation nette de 1 823 \$ du profit latent sur les actions ordinaires de Vivo au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, contrebalancée en partie par des pertes de change de 8 \$ sur les actions ordinaires de Vivo pour ces mêmes périodes; et iv) un montant à recevoir de parties liées de 7 733 \$.

Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP

TopCo LP a conclu des ententes contractuelles avec certaines entités de Helios Holdings Group, aux termes desquelles les entités de Helios Holdings Group ayant le droit de recevoir des frais de gestion ont cédé leurs droits respectifs de recevoir tous les frais de gestion à TopCo LP et TopCo LP a accepté de payer toutes les dépenses engagées afin de gagner les frais de gestion (les « frais de gestion nets »). Du fait des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient, HFP a le droit de recevoir les frais de gestion nets après une période de détention de six mois par TopCo LP. La période de détention initiale de six mois a pris fin le 30 juin 2021.

Principaux moteurs d'activité, événements et risques

TopCo LP est structurée afin d'accumuler et de distribuer à HFP le produit d'intéressement reçu des bénéficiaires de l'intéressement et les frais de gestion nets reçus de Helios Holdings Group par le biais des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP détenues par HFP, respectivement, ainsi que d'accumuler et de distribuer à Helios Holdings Group les honoraires de placement et de services-conseils reçus de HFP. Le produit d'intéressement et les frais de gestion nets sont tirés des fonds Helios sous-jacents, qui sont gérés par Helios Holdings Group.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés

Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation supposés allant de 21,3 % à 27,3 % (de 21,0 % à 27,0 % au 31 décembre 2020), des multiples moyens du capital investi cibles à la sortie de 2,5 à 2,6 pour les fonds Helios II, III et IV (de 2,1 à 2,6 pour tous les fonds Helios existants au 31 décembre 2020), et des dates de sortie prévues s'échelonnant de 2021 à 2024 pour les fonds Helios II et III, et de 2022 à 2027 pour le fonds Helios IV (de 2021 à 2024 et de 2022 à 2027, respectivement, au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du produit d'intéressement pour chaque fonds conformément à la disposition de distribution en cascade, établies par la direction de Helios au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

La convention de société en commandite de chaque fonds Helios comprend une disposition de distribution en cascade qui est commune dans les structures de fonds de capital-investissement et qui exige que les produits (générés à la suite de la réalisation totale ou partielle des placements du fonds concerné ou lorsque d'autres produits des activités ordinaires deviennent disponibles pour le fonds concerné aux fins de distribution) soient distribués en quatre étapes, à savoir : i) un remboursement des montants apportés par les investisseurs n'ayant pas été précédemment remboursés à ces investisseurs par le fonds; ii) un rendement préférentiel de 8 % pour les investisseurs; iii) un montant de « rattrapage » pour l'entité de Helios Holdings Group concernée égal à 20 % de tous les montants distribués à tous les partenaires en sus des montants distribués aux commanditaires pour rembourser leurs apports en capital prélevés; et iv) une répartition de tous les bénéfices restants entre les commanditaires et l'entité de Helios Holdings Group concernée selon un ratio de 80:20.

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Les principaux facteurs entrant dans les estimations des flux de trésorerie disponibles sont les hypothèses de sortie des placements de portefeuille sous-jacents des fonds Helios, y compris la stratégie de sortie prévue, les multiples du capital investi cibles à la sortie et l'échéancier de sortie. Le multiple du capital investi cible à la sortie pour un placement de portefeuille sous-jacent donné correspond au produit total attendu du fonds, divisé par le coût total attendu du placement initial à la sortie. Le produit d'intéressement qui pourrait être généré par les futurs fonds Helios a été exclu des estimations de flux de trésorerie disponibles. Les estimations de flux de trésorerie disponibles font abstraction de l'impôt sur le résultat au taux d'imposition marginal des gains en capital de HFP au Canada. Si les échéanciers de sortie cibles ne sont pas respectés et sont reportés dans les périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par la Société.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Le tableau suivant décrit les composantes de la juste valeur, y compris en ce qui a trait aux fonds Helios et à leurs placements sous-jacents au 31 mars 2021, et fournit un résumé des données utilisées dans le modèle d'évaluation interne de la Société pour estimer la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 30 juin 2021.

| Composantes de la juste valeur | Année de création | Capital engagé | Méthode d'évaluation des placements de portefeuille sous-jacents | | Année de sortie cible | Données du modèle | | |
|---|-------------------|----------------|--|-----------------------------|-----------------------|---|--|--|
| | | | Cours de l'action | Modèle d'évaluation interne | | Multiple du capital investi cible à la sortie | Quote-part de l'intéressement revenant à HFP | Juste valeur de l'intéressement revenant à HFP |
| Helios Investors II, L.P. (le « fonds Helios II ») ¹⁾ | 2009 | 908 500 | 57,0 % | 43,0 % | 2021-2023 | 2,6x | 25 % | 33 249 |
| Helios Investors III, L.P. (le « fonds Helios III ») ²⁾ | 2014 | 1 117 000 | 17,8 % | 82,2 % | 2021-2024 | 2,6x | 25 % | 52 403 |
| Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») ³⁾ | 2020 | 290 050 | — % | 100,0 % | 2022-2027 | 2,5x | 50 % | 471 |
| | | | | | | | | <u>86 123</u> |

1) Le fonds Helios II est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2009 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 31 mars 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios II était principalement composé de placements : i) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de la distribution de carburant à travers l'Afrique (30,9 % du portefeuille); ii) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de l'infrastructure de télécommunications à travers l'Afrique (24,7 % du portefeuille); iii) dans une société fermée offrant des services de traitement des paiements électroniques au Nigeria (22,5 % du portefeuille); et iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (8,9 % du portefeuille).

2) Le fonds Helios III est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2014 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 31 mars 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios III était principalement composé de placements : i) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (18,5 % du portefeuille); ii) dans une société ouverte fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (15,9 % du portefeuille); iii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur de la distribution du gaz au Nigeria (14,3 % du portefeuille); iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des biens de consommation à travers l'Afrique (11,2 % du portefeuille); v) dans une société fermée exploitant un terminal de gaz naturel liquéfié au Ghana (7,1 % du portefeuille); vi) dans une société fermée qui importe et distribue des intrants agricoles à travers l'Afrique (5,9 % du portefeuille); vii) dans une société fermée fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (4,4 % du portefeuille); et viii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur agricole en Égypte (4,0 % du portefeuille).

3) Le fonds Helios IV est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2020 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 31 mars 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios IV était principalement composé de placements : i) dans une société fermée qui fournit des services de traitement des paiements électroniques à l'échelle mondiale (y compris en Afrique); et ii) dans une compagnie d'assurance fermée qui a été établie en 2020 et qui devrait exercer des activités à travers l'Afrique.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait était de 86 123 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP s'élevait à 88 465 \$.

Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant un taux d'actualisation hypothétique de 20,0 %, un taux de croissance à long terme de 4,5 % et une marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,1 % (taux d'actualisation de 19,3 %, taux de croissance à long terme de 4,5 % et marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,3 % au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations des frais de gestion nets établies par la direction de Helios au quatrième trimestre de 2020 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Les principaux moteurs des estimations des flux de trésorerie disponibles sont la croissance prévue des actifs sous gestion sur huit ans par la création de nouveaux fonds Helios de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier, et l'utilisation prévue du levier d'exploitation pour accroître les marges bénéficiaires. Sur la base du capital engagé des fonds Helios d'environ 2,3 G\$ à la clôture du quatrième trimestre (à l'exclusion du fonds Helios I, qui est en cours de clôture) en place à la fin du quatrième trimestre de 2020, la croissance prévue des actifs sous gestion laisse entrevoir un taux de croissance annuel composé du capital engagé de 18,7 % sur la période de prévision de huit ans. Dans le cas où TopCo LP n'atteindrait pas la croissance prévue des actifs sous gestion au cours des périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP détenues par la Société. Les estimations des flux de trésorerie disponibles font abstraction de l'impôt sur le résultat, au taux d'imposition marginal de HFP au Canada.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

En raison des perturbations continues des activités du fait de la pandémie de COVID-19, les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont reflété une volatilité accrue du marché et les restrictions de voyage imposées par les gouvernements à court terme, principalement par un retard prévu dans les activités de mobilisation de capitaux. L'élaboration de ces prévisions de flux de trésorerie disponibles a été soumise à un degré plus élevé d'incertitude de mesure qui a été principalement motivé par une période de prévision de huit ans, les répercussions des restrictions de voyage imposées par les gouvernements sur les activités actuelles de mobilisation de capitaux, et la croissance prévue des actifs sous gestion en raison de la demande attendue pour les futurs fonds d'actifs non traditionnels axés sur l'Afrique. Une période de prévision de huit ans a été utilisée en raison de la nature à long terme inhérente aux fonds de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier axés sur l'Afrique, qui nécessitent un temps supplémentaire pour lever des fonds, déployer le capital et préparer les placements en vue de leur sortie. Ces facteurs ont contribué à un degré d'incertitude plus élevé dans les estimations des flux de trésorerie disponibles, qui s'est traduit principalement par des taux d'actualisation plus élevés et l'estimation de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme qui devrait être réalisée à la fin de la période de prévision.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Les marges bénéficiaires avant impôt à long terme ont été estimées en fonction des marges bénéficiaires avant impôt comparables liées aux frais de gestion de gestionnaires d'actifs mondiaux

de capitaux privés cotés en bourse. Les taux de croissance à long terme sont fondés sur le taux de croissance durable prévu à long terme des environnements économiques dans lesquels TopCo LP exerce ses activités de gestion d'actifs.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait était de 179 138 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP s'élevait à 186 834 \$.

Participations de TopCo LP dans les bénéficiaires de l'intéressement (non audité)

Au 31 mars 2021, si les placements de portefeuille sous-jacents ainsi que les autres actifs et passifs des fonds Helios II, III et IV avaient été liquidés et réglés à leur valeur comptable et que le produit résiduel avait été distribué aux commanditaires et aux commandités respectifs conformément aux dispositions de distribution en cascade à cette date, le montant total qu'aurait reçu TopCo LP du fait de ses participations dans les bénéficiaires de l'intéressement se serait établi à 75,0 M\$, en fonction des états financiers non audités des fonds Helios pertinents.

Information financière résumée de TopCo LP

La clôture de l'exercice de TopCo LP est le 31 décembre. Au 29 juillet 2021, TopCo LP n'avait pas encore finalisé ses états financiers consolidés audités du trimestre clos le 31 décembre 2020.

Placement dans Helios Investors IV, L.P.

Description des activités

Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») est une société en commandite domiciliée dans les îles Caïman qui est structurée afin de recevoir et de déployer les capitaux des commanditaires dans le but d'obtenir des rendements de placement directs ou indirects en Afrique ou ayant un lien avec l'Afrique. Le fonds Helios IV est contrôlé par son commandité, Helios Investors Genpar IV, Ltd. (le « commandité du fonds Helios IV »).

Description de la transaction

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV. Au 30 juin 2021, la Société avait participé à des appels de capitaux à hauteur de 21 897 \$, plus des intérêts d'égalisation de 516 \$, pour un financement total de 22 413 \$, ce qui représente une participation de 17,2 % dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV. Tel que convenu dans une lettre d'accompagnement avec le commandité du fonds Helios IV, la Société a été admise au fonds Helios IV en tant que « fonds coté », conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV, sous sa forme modifiée et reformulée, ce qui signifie que la Société n'encourra aucuns frais de gestion ni aucun intérêt passif payable au commandité du fonds Helios IV en ce qui concerne son placement dans le fonds Helios IV, qui serait autrement engagé conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

Principaux moteurs d'activité, événements et risques

Au 30 juin 2021, le portefeuille du fonds Helios IV était composé de placements : i) dans un réseau de paiements offrant une interconnexion entre les sociétés et les méthodes de paiement sur les marchés émergents dans plus de 80 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine; ii) dans un réassureur et agent de gestion spécialisé dans les risques d'entreprise et les risques spéciaux en Afrique; et iii) dans un détaillant nord-africain de produits alimentaires à prix réduits comptant plus de 500 magasins. Au 30 juin 2021, le fonds Helios IV disposait d'engagements de capitaux de 290 050 \$, dont une tranche de 160 456 \$ restait à recevoir.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 juin 2021, la Société a estimé à 25 966 \$ la juste valeur de son placement dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV, en ayant recours à la valeur liquidative fournie par le commandité du fonds Helios IV. La juste valeur des actifs sous-jacents est déterminée par des modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres reconnus du secteur.

Au 30 juin 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

Placement dans NBA Africa

Description des activités

NBA Africa, LLC (« NBA Africa ») est une nouvelle entité créée par la National Basketball Association (la « NBA ») pour exercer les activités de la ligue en Afrique, y compris par le biais de la Basketball Africa League (la « BAL »), un partenariat entre la NBA et l'International Basketball Federation (la « FIBA »).

Description de la transaction

En mai 2021, la Société a formé une filiale entièrement détenue, HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub ») aux seules fins d'investir dans NBA Africa. Le 7 mai 2021, la Société, par l'intermédiaire de U.S. Sub, a investi 300 000 \$ en contrepartie d'une participation dans NBA Africa.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 juin 2021, le prix de transaction initial était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de NBA Africa et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 30 juin 2021, la juste valeur du placement détenu par la Société dans NBA Africa était de 30 000 \$.

Participation indirecte dans AGH

Description des activités

AFGRI Holdings Proprietary Limited (« AFGRI Holdings ») est une société de portefeuille fermée basée en Afrique du Sud et l'unique actionnaire d'AFGRI Group Holdings Proprietary Limited (« AGH »), une société de placement détenant des intérêts dans plusieurs entreprises agricoles et agroalimentaires fournissant des produits et services d'agriculture durable. AGH concentre surtout ses activités sur les produits céréaliers; elle assure la gamme complète des activités de production et de stockage des céréales, en plus de proposer des solutions de soutien financier et du matériel de haute technologie sous la bannière John Deere, qui s'appuie sur un important réseau de vente au détail. AGH est l'un des plus importants distributeurs de produits John Deere hors des États-Unis grâce à sa présence dans le sud de l'Afrique et en Australie-Occidentale.

En matière d'investissements, AGH a pour philosophie de créer une valeur durable en développant ou acquérant, dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des services financiers, des participations dans des sociétés lui conférant le contrôle ou lui permettant d'exercer une influence notable. Sur le plan de la croissance à long terme, la stratégie d'AGH vise à assurer une agriculture durable et à promouvoir la sécurité alimentaire dans toute l'Afrique. Outre l'Afrique du Sud, AGH assure actuellement un soutien à l'agriculture au Zimbabwe, au Mozambique, dans la République du Congo (Brazzaville) et au Botswana. AGH exerce également des activités en Australie sous la bannière John Deere, une entreprise de recherche-développement en aliments pour animaux au Royaume-Uni et un investissement dans le secteur des aliments pour animaux aux États-Unis. L'une des initiatives stratégiques actuelles d'AGH consiste également à développer son entreprise existante de services financiers, qui est actuellement axée sur l'octroi de crédit, le financement du commerce et des produits de base, l'assurance, les paiements et les produits et services connexes pour le secteur agricole.

Les principales branches d'activité d'AGH sont décrites ci-après :

- Une participation majoritaire de 73,2 % dans AFGRI Agri Services Proprietary Limited (« AFGRI ») (entreprise de services agricoles spécialisée dans la gestion céréalière, la gestion des silos, les ventes de matériel sous la marque John Deere, les financements et assurances agricoles, et le soutien financier aux entreprises de détail et exploitations agricoles);
- Une participation majoritaire de 60,0 % dans Philafrica Foods Proprietary Ltd. (« Philafrica ») (fournisseur de services de transformation alimentaire qui exerce l'essentiel de ses activités en Afrique du Sud);
- GroCapital Advisory Services Proprietary Limited (« GroCapital Advisory ») (fournisseur de solutions de gestion de garanties ainsi que de services de courtage de devises et de marchandises);
- AFGRI International Proprietary Limited (« AFGRI International ») (concentre ses activités hors des frontières de l'Afrique du Sud, surtout dans le secteur de l'équipement en Australie-Occidentale).

Description de la transaction

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi au total 98 876 \$ dans Joseph Holdings (représentant 74,6 % des actions ordinaires et 73,7 % des actions de catégorie A de Joseph Holdings, soit 74,6 % des droits de vote; et un prêt d'actionnaire de 10 132 \$). HFP est le principal actionnaire véritable d'AGH du fait de sa participation dans Joseph Holdings, sa participation indirecte s'établissant à 46,8 % (46,8 % au 31 décembre 2020).

Le 15 décembre 2020, AFGRI Holdings et AGH ont conclu un accord de moratoire avec certains prêteurs (l'« accord de moratoire d'AGH ») en raison des pressions sur les liquidités découlant de la volatilité commerciale causée par la pandémie de COVID-19. L'exécution de l'accord de moratoire d'AGH, qui a été prolongé en juin 2021 jusqu'au 15 août 2021, était un élément clé du plan préliminaire d'AGH pour restructurer son bilan au profit de toutes les parties prenantes.

Principaux moteurs d'activité, événements et risques

AGH a son siège social en Afrique du Sud. Voir la description des conditions macroéconomiques en Afrique du Sud à la section Environnement d'exploitation de la rubrique Faits récents du présent rapport de gestion.

Les principaux moteurs d'activité d'AGH sont sa capacité à soutenir et à développer ses activités de gestion céréalière et de matériel par des investissements d'amélioration, le soutien à la croissance de Philafrica et l'élargissement de son offre de services financiers auprès du secteur agricole.

En juillet 2021, les troubles politiques en Afrique du Sud ont entraîné un arrêt temporaire des activités de certaines entreprises de Philafrica et des magasins d'AFGRI, qui ont repris depuis.

En 2019, AGH a créé AFGRI Grain Silo Company Proprietary Limited (« AFGRI Grain Silo Company »), une plateforme de stockage des céréales, pour accroître sa capacité en Afrique du Sud et améliorer la sécurité alimentaire. AFGRI Grain Silo Company compte faire passer, dans un proche avenir, sa capacité de stockage actuelle de 4,7 millions de tonnes à 6,0 millions de tonnes. Ses installations de stockage regroupent actuellement des silos à grains et des réservoirs répartis dans six provinces sud-africaines. Quatre nouveaux investisseurs institutionnels ont investi des capitaux de concert avec AGH et Izitsalo Employee Investments, son partenaire actuel du programme d'émancipation économique des Noirs. Ce consortium d'investisseurs détient les installations de stockage auparavant acquises auprès d'AFRGI, qui est propriétaire de la division de gestion céréalière d'AGH. Au 30 juin 2021, la participation résiduelle d'AGH dans les capitaux propres d'AFGRI Grain Silo Company s'établissait à 11,0 %. AFGRI continue à gérer les installations de stockage pour le compte d'AFGRI Grain Silo Company en vertu d'un accord de services de gestion.

Les priorités stratégiques d'AGH pour le reste de 2021 sont i) de se concentrer sur ses activités de base pour assurer l'efficacité; ii) d'accroître la superficie de stockage des céréales par l'intermédiaire d'AFGRI Grain Silo Company et de diversifier la gamme de services de stockage de manière à englober un plus vaste assortiment de marchandises; iii) de poursuivre la rationalisation des activités agricoles en Afrique du Sud afin de garantir une affectation plus efficace du capital; et iv) de restructurer son bilan.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans AGH en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 10,5 % à 17,3 %, et un taux de croissance à long terme de 2,0 % (respectivement, de 9,3 % à 21,2 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles

reposaient sur les estimations du BAIIA tirées de l'information financière relative aux unités d'exploitation d'AGH établies par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA dans les principales branches d'activité d'AGH, à savoir le matériel, la gestion céréalière, les services financiers au secteur de l'agroentreprise et les entreprises d'alimentation de Philafrica, neutralisée en partie par les frais généraux du siège social.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise d'AGH en lien avec la restructuration de sa dette. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, qui a abandonné son plan d'expansion par intégration verticale, donnant lieu à une baisse des marges bénéficiaires prévues.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel AGH exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration du bilan d'AGH. Les taux de croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels AGH exerce ses activités.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société fixait à 59 666 \$ la juste valeur de sa participation indirecte de 46,8 % dans AGH (64 210 \$ au 31 décembre 2020), constituée des actions de catégorie A, des actions ordinaires et d'un prêt d'actionnaire consenti à Joseph Holdings.

Information financière résumée d'AGH

Pour éviter la distorsion des résultats attribuables à la conversion des monnaies étrangères, les tableaux ci-après présentent les résultats financiers et résultats d'exploitation d'AGH en rands sud-africains (monnaie fonctionnelle d'AGH) ainsi qu'en dollars américains. Sauf indication contraire, l'analyse qui suit renvoie aux informations en rands sud-africains.

La date de clôture de l'exercice de la Société est le 31 décembre, alors que celle d'AGH est le 31 mars. Suit le sommaire des états consolidés de la situation financière d'AGH aux 31 mars 2021 et 2020.

États de la situation financière

(non audité – en rands sud-africains et en milliers de dollars américains)

| | Rands sud-africains | | Dollars américains | |
|--|---------------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Au 31 mars 2021 | Au 31 mars 2020 | Au 31 mars 2021 ¹⁾ | Au 31 mars 2020 ¹⁾ |
| Actifs courants | 6 539 181 | 7 004 229 | 442 734 | 392 174 |
| Actifs non courants | 3 455 532 | 4 222 831 | 233 956 | 236 441 |
| Passifs courants | 6 739 344 | 7 679 141 | 456 286 | 429 963 |
| Passifs non courants | 1 463 208 | 1 556 213 | 99 066 | 87 134 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | 1 792 161 | 1 991 706 | 121 338 | 111 518 |

1) L'actif net d'AGH a été converti au cours de 1 \$ US pour 14,77 rands sud-africains au 31 mars 2021 et de 1 \$ US pour 17,86 rands sud-africains au 31 mars 2020. Les cours de change utilisés sont les cours au comptant en vigueur aux dates indiquées.

Les actifs courants ont diminué, essentiellement du fait du repli des stocks découlant de la hausse des ventes de matériel en Afrique du Sud et en Australie de même que de la diminution des actifs financiers dérivés, facteurs neutralisés en partie par la hausse des créances d'exploitation. Les actifs non courants se sont repliés, ce qui traduit d'abord et avant tout la charge d'amortissement, la nouvelle dilution de la participation d'AGH dans AFGRI Grain Solio Company le 8 avril 2020, la perte de valeur des actifs de

transformation du manioc de Philafrica, les pertes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et la perte de valeur de la participation indirecte d'AGH dans Access Bank SA, de même que les pertes de valeur de matériel de Philafrica attribuables à un incendie survenu dans son usine de transformation d'huiles et de protéines. Les passifs courants se sont repliés, essentiellement du fait de la baisse des montants dus à la Land Bank découlant de l'accroissement des montants versés aux agriculteurs, de la diminution des passifs financiers dérivés et de la baisse des emprunts à court terme et découverts bancaires, facteurs neutralisés en partie par la hausse des dettes d'exploitation et charges à payer s'expliquant par les délais liés aux paiements aux fournisseurs en raison des préoccupations quant aux liquidités. Les passifs non courants sont demeurés stables. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ont fléchi, en grande partie du fait de la perte nette comptabilisée pour la période, neutralisée en partie par la souscription d'actions de catégorie A par Joseph Holdings en décembre 2020 et par la reprise d'un passif envers certains détenteurs d'actions de catégorie A du fait de leur renonciation aux droits de rachat de leurs actions de catégorie A.

Le tableau ci-après résume les états du résultat net d'AGH pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020.

États du résultat net

(non audité – en rands sud-africains et en milliers de dollars américains)

| | Rands sud-africains | | Dollars américains | |
|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Exercice clos le 31 mars 2021 | Exercice clos le 31 mars 2020 | Exercice clos le 31 mars 2021 | Exercice clos le 31 mars 2020 |
| Produits des activités poursuivies | 15 438 026 | 13 125 525 | 948 865 | 889 263 |
| Résultat avant impôt | (824 887) | (829 861) | (50 700) | (56 224) |
| Résultat net | (789 671) | (920 872) | (48 535) | (62 390) |

1) Les montants des exercices clos les 31 mars 2021 et 2020 ont respectivement été convertis au cours moyen de 1 \$ US pour 16,27 rands sud-africains et de 1 \$ US pour 14,76 rands sud-africains en vigueur pour ces périodes.

Les produits des activités ordinaires se sont accrus, traduisant essentiellement la hausse des ventes de matériel en Afrique du Sud et en Australie découlant d'une ample récolte, fournissant des capitaux aux agriculteurs et stimulant les remplacements de biens d'équipement, ainsi que l'accroissement de la part de marché dans l'entreprise de boulangerie de Philafrica et les volumes en hausse dans l'entreprise de provenderie de Philafrica. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la baisse des frais de gestion tirés de l'accord de niveau de service de la Land Bank avec UNIGRO et par la diminution des volumes de gestion céréalière d'AFGRI International, compte tenu de la stratégie de sortie de l'entreprise. Depuis le 1^{er} octobre 2020, les produits des activités ordinaires comprennent les activités de détail, qui étaient auparavant comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, dans la foulée de l'acquisition de certains actifs de détail auprès d'un ancien coentrepreneur. La perte avant impôt est demeurée stable, malgré la hausse des produits des activités ordinaires, essentiellement du fait des pertes de valeur et du manque à gagner attribuables à l'incendie survenu à l'usine de transformation d'huiles et de protéines de Philafrica, des pertes sur la participation indirecte comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence d'AGH dans Access Bank SA, des pertes d'UNIGRO ainsi que des pertes et des pertes de valeur sur les nouvelles activités abandonnées de Philafrica.

Placement dans Philafrica Foods Proprietary Ltd.

Description des activités

Philafrica a son siège en Afrique du Sud, où elle détient et exploite des maireries, des minoteries de blé, des provenderies, des usines de confection de collations et des boulangeries. Abstraction faite de ses usines de broyage et d'extraction du soja, que Philafrica a convenu de vendre au troisième trimestre de 2021, Philafrica exploite 15 usines de production dans les provinces sud-africaines du Gauteng, du Kwazulu-Natal, du Mpumalanga, du Cap-Oriental, du Cap-Occidental et de l'État-Libre.

Philafrica a pour vision de soutenir la vie de millions d'Africains par l'agroalimentaire. À l'heure actuelle, la plupart des pays africains importent plus de produits alimentaires transformés qu'ils n'en exportent. La direction de Philafrica estime que le moyen le plus efficace de transformer l'agriculture en Afrique est de créer une demande pour des produits agroalimentaires à grande échelle, ce qui implique une intégration verticale de toute la chaîne de valeur alimentaire en remontant jusqu'à l'exploitation agricole, ainsi qu'une offre de matières premières de qualité aux sites de production.

Les principales branches d'activité de Philafrica sont décrites ci-après :

- Minoteries (mouture industrielle de maïs et de blé);
- Provenderies (confection d'aliments équilibrés destinés à la production animale);
- Production d'aliments pour animaux de compagnie (par l'intermédiaire d'Afrique Pet Food);
- Confection de collations (par l'intermédiaire de Pakworks);
- Boulangeries (par l'intermédiaire de Sunshine Bakery).

Description de la transaction

Actions ordinaires de Philafrica

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 23 254 \$ (325,0 millions de rands sud-africains) dans 26 000 actions ordinaires de Philafrica, soit une participation de 26,0 % dans Philafrica. Un tiers investisseur détenait une participation de 14,0 %, et AGH contrôlait Philafrica au moyen de sa participation de 60,0 %.

Facilité de Philafrica

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 5 622 \$ (98,0 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,0 %, à Philafrica aux termes d'une convention de prêt garanti (la « facilité de Philafrica »). La facilité de Philafrica porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année, les intérêts étant courus et capitalisés mensuellement. L'échéance de la facilité de Philafrica a été prorogée au 15 août 2021 de manière à coïncider avec l'expiration de l'accord de moratoire d'AGH. La facilité de Philafrica est garantie par une sûreté générale fournie par AGH et par le nantissement des participations d'AGH dans Philafrica.

Principaux moteurs d'activité, événements et risques

Philafrica a son siège social en Afrique du Sud. Voir la description des conditions macroéconomiques en Afrique du Sud à la section Environnement d'exploitation de la rubrique Faits récents du présent rapport de gestion.

Les principaux moteurs d'activité de Philafrica visent à assurer la croissance et l'intégration verticale de sa part de la chaîne de valeur alimentaire sur le continent africain. En avril 2019, Philafrica a conclu l'acquisition de Sunshine Bakery, entreprise régionale qui fabrique et distribue du pain enrichi en vitamine D sous la marque Sunshine et qui est appelée à connaître une belle croissance à l'échelle nationale, dans le cadre de la volonté stratégique de Philafrica de se tailler une place enviable sur le marché en pleine évolution des produits de consommation grâce à son assortiment de marques. En avril 2021, Philafrica a finalisé la structuration d'une coentreprise d'aliments pour animaux domestiques, Afrique Pet Food, qui devrait accroître sa capacité de production à court terme.

En juillet 2020, Philafrica a effectué sa sortie de l'exploitation avicole en se dessaisissant de sa participation dans Novos Horizontes. Elle en a fait de même avec l'élevage des moules en se dessaisissant de sa participation dans Southern Atlantic en septembre 2020, avant de se retirer de la transformation du manioc en avril 2021. En avril 2021, Philafrica a conclu une entente visant la sortie de Nedan, son entreprise de broyage et d'extraction du soja, dont la clôture est prévue au troisième trimestre de 2021.

En juillet 2021, les troubles politiques en Afrique du Sud ont entraîné un arrêt temporaire des activités de Sunshine Bakery et d'Animal Feeds, qui ont repris depuis.

Pour le reste de 2021, Philafrica se concentrera encore une fois sur : i) le développement et l'agrandissement de ses unités commerciales actuelles, la réalisation d'améliorations sur le plan de l'exploitation et le maintien de pratiques d'approvisionnement rigoureuses; ii) la croissance interne continue de toutes ses entreprises en Afrique du Sud; iii) l'expansion de sa présence sur le marché sud-africain des aliments pour animaux domestiques; et iv) la sortie des entreprises non performantes.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

Actions ordinaires de Philafrica

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation dans les actions ordinaires de Philafrica en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 13,7 % à 15,6 %, et un taux de croissance à long

terme de 2,0 % (respectivement de 12,6 % à 15,6 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du BAIIA tiré de l'information financière relative aux unités d'exploitation de Philafrica établies par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA des entreprises alimentaires de Philafrica, contrebalancée en partie par les frais généraux du siège social.

Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise de Philafrica. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, dont les marges bénéficiaires prévues ont diminué en raison de l'abandon des plans d'expansion par le biais d'une intégration verticale.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu des pays dans lesquels Philafrica exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration de la dette d'AGH, la société mère de Philafrica. Les taux de croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels Philafrica exerce ses activités.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 8 471 \$ (9 065 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de sa participation de 26,0 % dans les actions ordinaires de Philafrica.

Facilité de Philafrica

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 % (100,0 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur de la garantie sous-jacente et la sûreté fournie par AGH. AGH a conclu un accord de moratoire avec ses prêteurs le 15 décembre 2020 et, en conséquence, la Société a déterminé qu'un modèle de recouvrement attendu était la technique d'évaluation la plus appropriée.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 7 712 \$ (7 164 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts respectifs de 172 \$ et de 352 \$ (56 \$ pour les deux périodes en 2020) dans ses états consolidés du résultat net et du résultat global au titre de la facilité de Philafrica.

Participation indirecte dans Access Bank SA

Description des activités

Grocapital Holdings Limited (« GroCapital Holdings ») est une société de portefeuille bancaire qui détient 9,6 % d'Access Bank (South Africa) Limited (« Access Bank SA », auparavant, Grobank Limited (« Grobank »)). Banque sud-africaine exerçant ses activités depuis 1947, Access Bank SA mise sur ses forces bien établies dans les services bancaires aux entreprises de toutes tailles, les services de change et les alliances bancaires, ainsi que sur l'expansion de la présence d'Access Bank en Afrique du Sud.

Description de la transaction

Au 30 juin 2021, la Société avait investi au total 19 403 \$ (285,7 millions de rands sud-africains) en contrepartie d'une participation de 48,1 % dans GroCapital Holdings (48,1 % au 31 décembre 2020), qui détenait à son tour une participation de 9,6 % dans Access Bank SA

(99,9 % au 31 décembre 2020). Par le biais de son placement dans GroCapital Holdings, la Société détenait une participation indirecte de 4,6 % dans Access Bank SA (48,1 % au 31 décembre 2020).

Le 3 mai 2021, Grocapital Holdings et Grobank ont conclu la transaction annoncée avec Access Bank Plc (« Access Bank »), une banque commerciale nigérienne cotée en bourse, en vertu duquel Access Bank a investi une contrepartie en trésorerie de 400,0 millions de rands sud-africains (27 787 \$ au cours de change à la date de la transaction) pour acquérir une participation de 90,4 % dans Grobank. À la clôture de la transaction, GroCapital Holdings détenait une participation de 9,6 % dans Grobank, qui a été renommée Access Bank (South Africa) Limited.

Principaux moteurs d'activité, événements et risques

Access Bank SA a son siège social en Afrique du Sud. Voir la description des conditions macroéconomiques en Afrique du Sud à la rubrique Environnement d'exploitation du présent rapport de gestion.

Access Bank est une importante banque commerciale et de détail à service complet exerçant ses activités par le biais d'un réseau de plus de 600 succursales et points de service, couvrant 12 pays sur 3 continents et comptant 31 millions de clients. L'axe stratégique de Grobank pour le reste de 2021 est d'intégrer les activités de façon transparente afin de permettre à Access Bank de consolider sa présence en Afrique du Sud et ailleurs en Afrique avec des capacités accrues pour répondre aux besoins des clients multinationaux.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans Access Bank SA en fonction du prix de transaction d'Access Bank SA implicite au placement d'Access Bank. Au 30 juin 2021, le prix de transaction récent indiquait que la juste valeur de la participation indirecte de 48,1 % de la Société dans GroCapital Holdings s'établissait à 1 439 \$ (1 399 \$ au 31 décembre 2020).

Placement dans Nova Pioneer Education Group

Description des activités

Nova Pioneer Education Group (« Nova Pioneer ») est un réseau panafricain d'établissements scolaires indépendants proposant un enseignement du niveau préscolaire jusqu'à la fin du secondaire à des élèves de 3 à 19 ans. Fondée en 2013, Nova Pioneer a inauguré sa première école en Afrique du Sud en 2015. Depuis, Nova Pioneer a étendu son champ d'action un peu partout en Afrique du Sud et lancé son premier campus au Kenya en 2016. Nova Pioneer exploite 13 écoles réunissant au total quelque 4 450 élèves.

Compte tenu de l'expansion rapide de la classe moyenne dans des régions africaines clés, la demande à l'égard d'un enseignement privé qui soit de qualité et abordable excède l'offre. Nova Pioneer est dès lors bien placée pour offrir une marque de renom dans le secteur africain de l'éducation. Les droits de scolarité annuels moyens sont d'environ 3 460 \$ par élève et ciblent le nombre croissant de ménages dont le revenu est moyen ou supérieur.

Description de la transaction

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi un montant total de 45 256 \$ dans Ascendant Learning Limited (« Ascendant »), société mère mauricienne de Nova Pioneer, qui se composait : i) de débentures à 20,0 % totalisant 43 969 \$ (y compris les intérêts capitalisés) venant à échéance le 31 décembre 2024 (les « obligations de Nova Pioneer »); et ii) de 3 400 000 bons de souscription totalisant 1 287 \$, dont le prix d'exercice s'établit à 2,06 \$ l'action (les « bons de souscription de Nova Pioneer »).

En 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19, la Société a accordé un délai à Nova Pioneer pour payer tous les intérêts dus entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. Au 30 juin 2021, la Société s'attendait à recouvrer des intérêts de 4 100 \$ sur les obligations de Nova Pioneer au moyen de la conversion anticipée en une participation dans Ascendant dans le cadre de la transaction avec Ascendant, qui est décrite plus loin. La Société n'a comptabilisé aucun intérêt à l'égard des obligations de Nova Pioneer après le 30 septembre 2020.

Le 11 juin 2021, la Société a conclu un accord avec Ascendant (la « transaction avec Ascendant ») en vertu de laquelle i) la Société convertira 44 666 \$ d'obligations de Nova Pioneer en 60 335 981 actions ordinaires d'Ascendant; ii) la Société transférera 6 860 204 actions ordinaires d'Ascendant (les « actions prioritaires d'Ascendant ») aux principaux dirigeants de Nova Pioneer contre un montant nominal; iii) les principaux dirigeants émettront une option d'achat visant 6 060 365 actions prioritaires d'Ascendant à l'égard de HFP (l'« option d'achat d'Ascendant »); iv) les autres détenteurs de billets convertibles convertiront leur dette respective

en actions ordinaires; et v) Ascendant émettra des actions privilégiées de catégorie B d'Ascendant à un nouvel investisseur pour un produit de 10 000 \$ en contrepartie d'une participation de 14,2 % et émettra un nombre proportionnel d'actions de catégorie A d'Ascendant en faveur de tous les actionnaires ordinaires existants de manière à égaliser les distributions aux actionnaires de catégorie B d'Ascendant.

Principaux moteurs d'activité, événements et risques

Les principaux moteurs d'activité de Nova Pioneer sont sa capacité d'atteindre ses objectifs d'inscriptions, d'étendre ses activités sur une multiplicité de campus au Kenya et en Afrique du Sud par le biais d'une obtention efficace de financement et de capital pour soutenir l'expansion prévue, et d'accroître son bassin de professeurs et d'administrateurs qualifiés. En janvier 2020, Nova Pioneer a ouvert de nouvelles écoles à Eldoret, au Kenya, et à Ruimsig, en Afrique du Sud, en plus d'agrandir ses écoles existantes. Ces initiatives ont porté sa capacité d'accueil potentielle de quelque 10 000 à 13 000 élèves, soit une hausse d'environ 30 %. En mai 2020 et en juillet 2021, Nova Pioneer a obtenu du financement pour ses activités, et elle continuera à saisir des occasions de croissance au Kenya et en Afrique du Sud tout en s'assurant que chaque occasion présente un argument commercial solide.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations de Nova Pioneer selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu estimatif de 76,7 %, reflétant le prix de transaction implicite à la transaction avec Ascendant. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur du placement de la Société dans les obligations de Nova Pioneer s'établissait à 34 711 \$.

Au 31 décembre, la Société a évalué la juste valeur de son placement dans les obligations de Nova Pioneer selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options reconnu par le secteur qui tenait compte de l'écart de crédit estimé de 28,2 % de Nova Pioneer. L'estimation de cet écart reposait sur les écarts de crédit d'un groupe de sociétés comparables et a été ajustée en fonction du risque de crédit propre à Ascendant, à la lumière de la détérioration des liquidités attribuable aux fermetures d'écoles découlant de la COVID-19. La Société a revu son évaluation de la qualité du crédit des obligations de Nova Pioneer au quatrième trimestre de 2020, ce qui a entraîné une hausse marquée de l'écart de crédit estimé. Au 31 décembre 2020, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations de Nova Pioneer s'établissait à 36 421 \$.

Par suite de la transaction avec Ascendant, la Société a modifié sa technique d'évaluation, comme il est expliqué plus haut.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts de néant et une réduction des intérêts à recevoir de 202 \$, en fonction du recouvrement attendu de la conversion d'une participation dans Ascendant dans le cadre de la transaction avec Ascendant (produits d'intérêts de 2 205 \$ et de 4 315 \$, respectivement, en 2020) au titre des obligations de Nova Pioneer dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription de Nova Pioneer, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Événement postérieur au 30 juin 2021

Le 1^{er} juillet 2021, la transaction avec Ascendant a été conclue, et la Société détenait 53 475 777 actions ordinaires d'Ascendant et 53 475 777 actions de catégorie A, ce qui correspond à une participation de 56,3 % dans Ascendant, ainsi que l'option d'achat d'Ascendant.

Placement dans Atlas Mara Limited (instruments d'emprunt)

Le placement de la Société dans Atlas Mara se compose d'instruments d'emprunt. Les instruments d'emprunt d'Atlas Mara dont il est question plus loin ne font l'objet d'aucune notation.

Le 28 décembre 2020, Atlas Mara a conclu un accord de moratoire avec ses prêteurs (l'« accord de moratoire d'Atlas Mara ») en raison des pressions continues sur les liquidités auxquelles sont confrontées ses banques africaines, en partie du fait de la pandémie de COVID-19. L'exécution de l'accord de moratoire d'Atlas Mara, qui a été prorogé au 30 juin 2021, était un élément clé du plan d'Atlas Mara pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Le produit

attendu des cessions proposées ainsi que la durée et l'aboutissement des négociations avec les autres prêteurs ont augmenté le risque de recouvrement, ce qui se reflète dans l'évaluation des obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) et des obligations à 7,5 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) (collectivement, les « obligations d'Atlas Mara ») de même que de la facilité d'Atlas Mara. En raison de l'accord de moratoire et du plan de redressement d'Atlas Mara, la Société a changé sa technique d'évaluation en faveur d'un modèle de recouvrement attendu au quatrième trimestre de 2020 et n'a pas comptabilisé d'intérêts sur les obligations d'Atlas Mara et la facilité d'Atlas Mara après le 28 décembre 2020.

Description de la transaction

Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 16 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 11,0 % par année, les intérêts étant cumulés trimestriellement et devant être payés en nature (les « obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara »). L'échéance des obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara a été prorogée au 30 juin 2021 de manière à coïncider avec l'expiration de l'accord de moratoire d'Atlas Mara.

Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 20 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara et 6 200 000 bons de souscription d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 7,5 % par année, les intérêts étant payables semestriellement (les « obligations à 7,5 % d'Atlas Mara »). L'échéance des obligations convertibles à 7,5 % d'Atlas Mara a été prorogée au 30 juin 2021 de manière à coïncider avec l'expiration de l'accord de moratoire d'Atlas Mara. Les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara sont garanties par les actions d'Union Bank of Nigeria (« UBN ») détenues par Atlas Mara.

En 2019 et en 2020, en partie du fait des répercussions de la COVID-19, la Société a accordé à Atlas Mara un délai pour payer tous les intérêts exigibles à compter du 31 décembre 2019. Au 30 juin 2021, les intérêts à recevoir de 2 832 \$ sur les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara reflétaient le même horizon de recouvrement attendu que le capital.

Facilité d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 39 507 \$, compte tenu de commissions d'attente de 493 \$, aux termes d'une convention d'emprunt garanti avec Atlas Mara (la « facilité d'Atlas Mara »). La facilité d'Atlas Mara a un taux de coupon déterminé de 10,0 % par année, les intérêts étant courus trimestriellement et étant payables en nature. L'échéance de la facilité d'Atlas Mara a été prorogée au 30 juin 2021 de manière à coïncider avec l'expiration de l'accord de moratoire d'Atlas Mara. La facilité d'Atlas Mara est garantie par les actions d'African Banking Corporation Botswana Limited (« Atlas Mara Botswana »).

Dans le cadre de la transaction (voir la note 2 (Transaction avec Helios) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021), Fairfax a garanti toutes les obligations de remboursement d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara dont il est question à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu estimatif de 16,6 % (12,2 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara, moins les remboursements attendus aux prêteurs de rangs plus élevés et aux prêteurs garantis, puisque les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ne sont pas garanties. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara s'établissait à 3 320 \$ (2 442 \$ au 31 décembre 2020).

Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu de capital et d'intérêts estimatif de 100,0 % (99,8 %

au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans les obligations convertibles à 7,5 % d'Atlas Mara s'établissait à 20 000 \$ (19 966 \$ au 31 décembre 2020).

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription d'Atlas Mara, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Facilité d'Atlas Mara

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité d'Atlas Mara en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 73,7 % (71,3 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans la facilité d'Atlas Mara était de 31 401 \$ (30 346 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de 2021 (1 777 \$ et 2 903 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre des obligations d'Atlas Mara et de la facilité d'Atlas Mara.

Événement postérieur au 30 juin 2021

Le 14 juillet 2021, Atlas Mara et certaines de ses entreprises associées ont conclu un accord de soutien et de dérogation (l'« accord SD ») avec ses prêteurs, officialisant son plan pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Les caractéristiques clés de l'accord SD d'Atlas Mara sont les suivantes :

- i) L'accord SD d'Atlas Mara officialise la distribution en cascade aux prêteurs du produit des cessions ordonnées des entreprises sous-jacentes d'Atlas Mara;
- ii) Certains prêteurs d'Atlas Mara, dont HFP, ont convenu de proroger les échéances de leurs dettes respectives au 30 septembre 2021, ou à toute date ultérieure dont il pourra être convenu par écrit par les parties applicables;
- iii) Les prêteurs dont les documents de financement prévoient une augmentation du taux d'intérêt sous-jacent advenant un défaut, un cas de défaut ou un autre événement similaire, ont le droit de recevoir des intérêts sur défaut additionnels, conformément aux dispositions en vigueur au 28 décembre 2020.

Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (instrument d'emprunt)

Description de la transaction

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 23 270 \$ (292,5 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,5 %, à CIG (le « prêt de CIG »). Le prêt de CIG porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année et sa date d'échéance est le 4 juin 2023. Le prêt de CIG est garanti par les participations de CIG dans Conlog Proprietary Limited (« Conlog »), filiale entièrement détenue de CIG qui fournit des compteurs aux services publics, aux municipalités et aux sociétés de gestion en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et partout en Afrique. Le prêt de CIG n'est assorti d'aucune notation.

En juin 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19, la Société a permis à CIG de reporter des paiements d'intérêts qui étaient exigibles le 4 juin 2020 et par la suite. Au 30 juin 2021, la Société était d'avis qu'elle toucherait les intérêts à recevoir de 1 271 \$ sur le prêt de CIG selon le calendrier du produit attendu de la vente de la participation de CIG dans Conlog.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 juin 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 %. Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur estimée du produit attendu de la vente de la participation de CIG dans Conlog, qui garantit le prêt de CIG. On s'attend à ce que CIG vende sa participation dans Conlog au second semestre de 2021 par le biais d'une cession ordonnée. En conséquence, la Société a déterminé qu'un modèle de recouvrement attendu était la technique d'évaluation la plus appropriée et a cessé de comptabiliser des intérêts sur le prêt de CIG après le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options couramment accepté dans le secteur, lequel modèle a tenu compte de l'écart de crédit estimé de 7,9 % pour la sûreté. L'estimation de l'écart de crédit a reposé en l'occurrence sur les écarts implicites d'un groupe de sociétés comparables ajustés pour le risque de crédit propre à CIG. Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise, ce qui n'a eu aucune incidence importante sur la juste valeur du prêt de CIG au 31 décembre 2020, les actions de Conlog données en garantie continuant de soutenir le recouvrement intégral du prêt de CIG.

Au 30 juin 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans le prêt de CIG était de 21 010 \$ (19 254 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de 2021 (442 \$ et 1 024 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt de CIG.

Placement dans le prêt PGR2 (instrument d'emprunt)

Description de la transaction

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, parallèlement au prêt de CIG, la Société avait avancé un montant de 19 969 \$ (260,0 millions de rands sud-africains) à PGR2 Investments Proprietary Limited (« PGR2 »), le principal actionnaire de CIG au moment de la transaction (le « prêt PGR2 »). Le prêt PGR2 était partiellement garanti par les actions ordinaires de CIG détenues par PGR2 et des parties liées, portait intérêt au taux de 15,0 % par année, à payer semestriellement en trésorerie ou en nature, au gré de PGR2, et venait à échéance le 24 mai 2021.

Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires

En raison de la détérioration importante et prolongée de la juste valeur des actions ordinaires de CIG données en garantie du prêt PGR2, la Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans le prêt PGR2, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a inscrit des produits d'intérêts respectifs de 712 \$ et de 1 318 \$ à l'état consolidé du résultat net et du résultat global au titre du prêt PGR2, qui a ultérieurement été ramené à zéro.

Résultats d'exploitation

Le tableau qui suit présente les états consolidés du résultat net et du résultat global de HFP pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin.

| | Deuxièmes trimestres | | Premiers semestres | |
|---|----------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Produits | | | | |
| Produits d'intérêts | 268 | 5 606 | 741 | 11 003 |
| Dividendes | 19 | — | 167 | — |
| Variation nette des pertes latentes sur placements | (2 987) | (10 891) | (1 835) | (79 455) |
| Profits (pertes) de change nets | 5 202 | 5 788 | 4 230 | (46 728) |
| | 2 502 | 503 | 3 303 | (115 180) |
| Charges | | | | |
| Honoraires de placement et de services-conseils | 864 | 1 154 | 1 605 | 2 253 |
| Honoraires en fonction du rendement | 1 050 | — | 2 905 | — |
| Frais généraux et frais d'administration | 3 376 | 1 456 | 5 615 | 2 478 |
| Perte (recouvrement) sur créances d'exploitation irrécouvrables | (242) | — | 5 461 | — |
| Charges d'intérêts | 899 | 199 | 899 | 398 |
| | 5 947 | 2 809 | 16 485 | 5 129 |
| Résultat avant impôt | (3 445) | (2 306) | (13 182) | (120 309) |
| Charge (produit) d'impôt | (3 500) | 1 880 | (2 088) | 5 681 |
| Résultat net et résultat global | 55 | (4 186) | (11 094) | (125 990) |
| Résultat net par action (de base et dilué) | — \$ | (0,07) \$ | (0,10) \$ | (2,13) \$ |

Le bénéfice total de 2 502 \$ enregistré au deuxième trimestre de 2021 représente une hausse par rapport au bénéfice total de 503 \$ au deuxième trimestre de 2020, ce qui découle principalement du fléchissement de la variation nette des profits latents sur placements, neutralisé en partie par la baisse des produits d'intérêts.

La variation nette des pertes latentes sur placements de 2 987 \$ enregistrée au deuxième trimestre de 2021 s'explique d'abord et avant tout par les pertes latentes sur les placements de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP (7 696 \$), le dérivé de rachat de HFP (4 436 \$), la participation indirecte dans AGH (1 532 \$), les obligations de Nova Pioneer (1 520 \$), la garantie de la facilité d'Atlas Mara (811 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (613 \$) et les actions ordinaires de Philafrica (609 \$), neutralisées en partie par les profits latents sur les placements de la Société dans d'autres actions ordinaires (3 927 \$), les parts de société en commandite du fonds Helios IV (3 553 \$), les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP (3 470 \$), la facilité d'Atlas Mara (2 602 \$) et les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (668 \$). La variation nette des pertes latentes sur placements de 10 891 \$ enregistrée au deuxième trimestre de 2020 se composait principalement des pertes latentes sur les placements de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara (7 340 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (6 754 \$), la participation indirecte dans AGH (6 018 \$) et les actions ordinaires de CIG (3 206 \$), neutralisées en partie par les profits latents sur les placements de la Société dans les obligations de Nova Pioneer (4 238 \$), les actions ordinaires de Philafrica (3 265 \$), le prêt de CIG (2 213 \$), le prêt PGR2 (948 \$), d'autres actions ordinaires (899 \$) et la facilité d'Atlas Mara (386 \$).

Les profits de change nets de 5 202 \$ inscrits au deuxième trimestre de 2021 s'expliquent en grande partie par le raffermissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (1 977 \$), de ses placements dans les actions ordinaires de Philafrica (751 \$), le prêt de CIG (684 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (660 \$) et d'autres actions ordinaires (421 \$), de même que de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie (408 \$). Les profits de change nets de 5 788 \$ inscrits au deuxième trimestre de 2020 s'expliquaient en grande partie par le raffermissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (1 719 \$), de ses placements dans les actions ordinaires de CIG (1 103 \$), d'autres actions ordinaires (610 \$), les actions ordinaires de Philafrica (508 \$), le prêt PGR2 (506 \$), le prêt de CIG (450 \$) et la participation indirecte dans Access Bank SA (396 \$), de même que de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie (209 \$).

Le bénéfice total de 3 303 \$ enregistré au premier semestre de 2021 représente une hausse par rapport à la perte totale de 115 180 \$ au premier semestre de 2020, ce qui découle principalement de la diminution de la variation nette des pertes latentes sur placements et des profits de change nets, neutralisée en partie par la baisse des produits d'intérêts.

La variation nette des pertes latentes sur placements de 1 835 \$ enregistrée au premier semestre de 2021 s'explique d'abord et avant tout par les pertes latentes sur les placements de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP (7 696 \$), la participation indirecte dans AGH (6 241 \$), le dérivé de rachat de HFP (4 436 \$), les obligations de Nova Pioneer (1 710 \$) et les actions ordinaires de Philafrica (1 229 \$), neutralisées en partie par les profits latents sur les placements de la Société dans d'autres actions ordinaires (8 694 \$), les parts de société en commandite du fonds Helios IV (3 553 \$), les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP (3 470 \$), le prêt de CIG (1 178 \$), la garantie de la facilité d'Atlas Mara (1 155 \$), la facilité d'Atlas Mara (1 055 \$) et les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (878 \$). La variation nette des pertes latentes sur placements de 79 455 \$ enregistrée au premier semestre de 2020 se composait principalement des pertes latentes sur les placements de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara (43 679 \$), la participation indirecte dans AGH (24 812 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (6 639 \$), les actions ordinaires de CIG (4 400 \$), le prêt de CIG (1 120 \$), les obligations de Nova Pioneer (956 \$) et les bons de souscription de Nova Pioneer (751 \$), neutralisées en partie par les profits latents sur d'autres actions ordinaires (899 \$), les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara (627 \$) et les actions ordinaires de Philafrica (422 \$).

Les profits de change nets de 4 230 \$ inscrits au premier semestre de 2021 s'expliquent en grande partie par le raffermissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (1 664 \$), de ses placements dans les actions ordinaires de Philafrica (635 \$), le prêt de CIG (578 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (558 \$) et d'autres actions ordinaires (355 \$), de même que de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie (329 \$). Les pertes de change nettes de 46 728 \$ inscrites au premier semestre de 2020 s'expliquaient en grande partie par l'affaiblissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (17 021 \$), de ses placements dans les actions ordinaires de CIG (9 578 \$), les actions ordinaires de Philafrica (4 537 \$), le prêt PGR2 (4 415 \$), le prêt de CIG (4 128 \$) et la participation indirecte dans Access Bank SA (3 149 \$), de même que de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie (4 708 \$), facteurs annulés en partie par les profits de change nets sur d'autres actions ordinaires (610 \$).

découlant des nouveaux placements de portefeuille, de l'accord de services de gestion intervenu avec Fairfax et de la rémunération des cochefs de la direction), des honoraires en fonction du rendement et de la hausse des charges d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par le recul des honoraires de placement et de services-conseils.

Les honoraires de placement et de services-conseils sont calculés et payés trimestriellement et correspondent à 0,5 % de la valeur du capital non affecté et à 1,5 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société moins la valeur du capital non affecté et la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, la Société a établi qu'une part importante de ses actifs étaient investis dans des placements de portefeuille, qui sont considérés comme du capital affecté. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, les honoraires de placement et de services-conseils inscrits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global se sont respectivement chiffrés à 864 \$ et à 1 605 \$ (1 154 \$ et 2 253 \$, respectivement, en 2020).

Au 30 juin 2021, la Société a déterminé que des honoraires en fonction du rendement de 2 905 \$ étaient payables à TopCo LP (néant à recevoir par Fairfax au 31 décembre 2020), puisque la valeur comptable ajustée par action s'établissait à 3,18 \$ (avant prise en compte de l'incidence des honoraires en fonction du rendement) au 30 juin 2021, ce qui était supérieur au cours minimal par action à cette date, soit 3,05 \$. La Société a comptabilisé des honoraires en fonction du rendement respectifs de 1 050 \$ et de 2 905 \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021 (néant pour les deux périodes de 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts de 899 \$ (199 \$ et 398 \$, respectivement, constituées de l'amortissement des frais d'émission, en 2020) à l'égard des débentures à 3,0 % de HFP.

Le produit d'impôt de 3 500 \$ enregistré au deuxième trimestre de 2021 diffère du produit d'impôt qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement des fluctuations du change, des profits et pertes latents sur placements, de la charge d'impôt à l'égard d'exercice antérieurs et de l'écart de taux d'imposition des produits et pertes enregistrés hors du Canada, facteurs neutralisés en partie par la variation de l'avantage non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires ainsi que par d'autres différences permanentes. La charge d'impôt de 1 880 \$ enregistrée au deuxième trimestre de 2020 diffèrait du produit d'impôt qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement de l'écart de taux d'imposition des produits et pertes enregistrés hors du Canada ainsi que des variations de l'avantage non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires, facteurs neutralisés en partie par les fluctuations du change et d'autres différences permanentes. Le produit d'impôt de 2 088 \$ enregistré au premier semestre de 2021 diffère du produit d'impôt qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement de la variation de l'avantage non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires, des profits et pertes latents sur placements et d'autres différences permanentes, facteurs neutralisés en partie par les fluctuations du change et par l'écart de taux d'imposition des produits et pertes enregistrés hors du Canada. La charge d'impôt de 5 681 \$ enregistrée au premier semestre de 2020 diffèrait du produit d'impôt qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement de l'écart de taux d'imposition des produits et pertes enregistrés hors du Canada, des fluctuations du change, des variations de l'avantage non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires, de même que d'autres différences temporaires.

La Société a enregistré un bénéfice net de 55 \$ (bénéfice net nul par action, de base et diluée) au deuxième trimestre de 2021, contre une perte nette de 4 186 \$ (perte nette de 0,07 \$ par action, de base et diluée) au deuxième trimestre de 2020. L'augmentation du bénéfice net traduit d'abord et avant tout le recul de la variation nette des pertes latentes sur placements, le produit d'impôt et la baisse des honoraires de placement et de services-conseils, facteurs annulés en partie par la diminution des produits d'intérêts, la hausse des frais généraux et frais d'administration, les honoraires en fonction du rendement et la hausse des charges d'intérêts. La Société a présenté une perte nette de 11 094 \$ (perte nette de 0,10 \$ par action, de base et diluée) pour le premier semestre de 2021, contre une perte nette de 125 990 \$ (perte nette de 2,13 \$ par action, de base et diluée) pour le premier semestre de 2020. La diminution de la perte nette traduit d'abord et avant tout la baisse de la variation nette des pertes latentes sur placements, les profits de change nets, le produit d'impôt et la diminution des honoraires de placement et de services-conseils, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des produits d'intérêts, la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables, l'augmentation des frais généraux et frais d'administration, les honoraires en fonction du rendement et l'accroissement des charges d'intérêts.

État consolidé résumé de la situation financière

Total de l'actif

Le total de l'actif s'établissait à 715 715 \$ au 30 juin 2021 (610 776 \$ au 31 décembre 2020) et se composait principalement des éléments ci-après :

Le **total de la trésorerie et des placements** a augmenté, passant à 689 565 \$ au 30 juin 2021 contre 599 034 \$ au 31 décembre 2020. Les paragraphes qui suivent font état des principales variations de la trésorerie et des placements de la Société.

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** ont été portés à 79 282 \$ au 30 juin 2021, par rapport à 66 052 \$ au 31 décembre 2020, en grande partie du fait de l'émission des débentures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP, d'une valeur de 100 000 \$, à Fairfax, contrebalancée en partie par le placement de la Société dans de nouveaux placements de portefeuille (NBA Africa et le fonds Helios IV), par les montants versés à TLG en guise de règlement de la garantie de la facilité de TLG, par le paiement des coûts de transaction liés à Helios courus à l'exercice précédent et par l'impôt sur le résultat payé.

Les **dépôts de trésorerie soumise à restrictions** ont été portés à 7 894 \$ au 30 juin 2021, contre 7 525 \$ au 31 décembre 2020, ce qui reflète les profits de change et les intérêts reçus sur les dépôts de trésorerie soumise à restrictions auprès d'Access Bank SA. Se reporter à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Les **dépôts à terme** s'établissaient à 12 392 \$ au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, ce qui reflète le dépôt fixe d'Atlas Mara Zambia. Se reporter à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

En ce qui concerne les **prêts, obligations, actions ordinaires, dérivés et garanties, et parts de société en commandite**, la Société reste activement à la recherche d'occasions d'investissement en Afrique et continuera de rediriger le capital tiré de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme vers des placements de portefeuille chaque fois que l'occasion se présentera. Pour un complément d'information sur les placements de portefeuille récents, voir la rubrique Placements de portefeuille du présent rapport de gestion. Les prêts ainsi que les dérivés et garanties comprennent le prêt de Fairfax de 19 508 \$, la garantie de la facilité d'Atlas Mara de 14 407 \$ et le dérivé de rachat de HFP de 17 428 \$, qui ne sont pas des placements de portefeuille. Se reporter à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Les **intérêts à recevoir** de 9 049 \$ au 30 juin 2021 visent surtout les intérêts à recevoir à l'égard des placements de la Société dans les obligations de Nova Pioneer, les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara, le prêt de CIG et le dépôt fixe d'Atlas Mara Zambia. Les intérêts à recevoir de 8 961 \$ au 31 décembre 2020 visaient principalement les intérêts à recevoir sur les placements de la Société dans les obligations de Nova Pioneer, les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara et le prêt de CIG.

L'**impôt sur le résultat remboursable** a été porté à 3 835 \$ au 30 juin 2021, par rapport à un montant à payer de 399 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement en raison du moment des paiements d'impôt sur le résultat et du produit d'impôt exigible comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global du semestre clos le 30 juin 2021.

Les **montants à recevoir de parties liées** ont été portés à 7 733 \$ au 30 juin 2021 (néant au 31 décembre 2020), reflétant des montants avancés à HHL dans le cadre de la distribution en nature d'actions ordinaires de Vivo. HHL et le commandité de TopCo LP ont convenu que HHL transférerait à TopCo LP la contrepartie en trésorerie reçue de HFP, d'un montant de 7 733 \$, au profit de la Société, en qualité d'unique détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP.

Les **autres actifs** ont été portés à 5 533 \$ au 30 juin 2021, contre 1 946 \$ au 31 décembre 2020, ce qui traduit d'abord et avant tout le montant à recevoir d'Atlas Mara aux termes du règlement, par la Société, de la garantie de la facilité de TLG le 19 janvier 2021, neutralisé en partie par la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables liée à Atlas Mara et sur la taxe de vente remboursable canadienne irrécouvrable.

Total du passif

Le total du passif s'établissait à 106 109 \$ au 30 juin 2021 (11 041 \$ au 31 décembre 2020) et se composait principalement des éléments ci-après :

Les **dettes d'exploitation et charges à payer** ont été ramenées à 1 230 \$ au 30 juin 2021 par rapport à 6 982 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement en raison du règlement des coûts de transaction liés à Helios engagés par HFP et par Helios.

Le **montant à payer à des parties liées** a été porté à 4 345 \$ au 30 juin 2021 par rapport à 3 660 \$ au 31 décembre 2020, ce qui tient surtout aux honoraires en fonction du rendement et à la hausse des honoraires de gestion, facteurs neutralisés en partie par le règlement des montants à payer à Fairfax au titre des coûts de transaction liés à Helios.

Le **passif d'impôt différé** a été porté à 2 191 \$ au 30 juin 2021, alors qu'un actif de 835 \$ avait été enregistré au 31 décembre 2020, essentiellement en raison des différences temporaires relatives au prix de rachat des débentures à 3,0 % de HFP et des profits latents sur les placements de la Société dans d'autres sociétés de portefeuille ouvertes, facteurs neutralisés en partie par l'amortissement de l'avantage fiscal des coûts d'émission d'actions.

Les **emprunts** ont été portés à 98 343 \$ au 30 juin 2021, alors qu'ils étaient nuls au 31 décembre 2020, du fait de l'émission des débentures à 3,0 % de HFP, d'un montant de 100 000 \$.

Gestion des risques financiers

En matière de gestion des risques financiers, le programme de la Société a pour objectif premier de veiller à ce que les résultats tirés de ses activités exposées à des risques cadrent avec les objectifs et le profil de tolérance au risque de la Société, tout en maintenant un juste équilibre entre les risques encourus et les retombées attendues, et en protégeant l'état consolidé de la situation financière de la Société contre des événements qui pourraient lui être préjudiciables. Au 30 juin 2021, il n'y avait pas eu de variations notables entre les niveaux de risque encourus par la Société et les processus qu'elle met en œuvre pour gérer ces risques par rapport à ceux qui ont été identifiés au 31 décembre 2020 et présentés dans le rapport annuel de 2020 de la Société, exception faite de ceux décrits à la note 12 (Gestion des risques financiers) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Gestion du capital et affectation des ressources

Pour une analyse détaillée, voir la rubrique Gestion du capital de la note 12 (Gestion des risques financiers) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Valeur comptable par action

Au 30 juin 2021, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 609 606 \$ (599 735 \$ au 31 décembre 2020). La valeur comptable par action était de 5,59 \$ au 30 juin 2021, contre 5,50 \$ au 31 décembre 2020, soit une hausse de 1,6 % au premier semestre de 2021, surtout du fait de la hausse du surplus d'apport (18 107 \$) découlant de l'émission des débentures hôtes, des bons de souscription et du dérivé de rachat de HFP à un montant de transaction (100 000 \$) supérieur au total de la juste valeur nette (81 893 \$), neutralisée en partie par une perte nette de 11 094 \$ (essentiellement liée aux frais généraux et frais d'administration, à une perte sur créances d'exploitation irrécouvrables, aux honoraires en fonction du rendement, à la variation nette des pertes latentes sur les placements de portefeuille de la Société, aux honoraires de placement et de services-conseils ainsi qu'aux charges d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par les profits de change nets sur les placements de portefeuille de la Société).

| | <u>Au 30 juin 2021</u> | <u>Au 31 décembre 2020</u> |
|---|------------------------|----------------------------|
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 609 606 | 599 735 |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation | 109 118 253 | 109 118 253 |
| Valeur comptable par action | 5,59 \$ | 5,50 \$ |

Le 30 juin 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 162 134 actions à droit de vote subalterne, soit environ 10 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois allant du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2021. Le 30 juin 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 666 826 actions à droit de vote subalterne, soit environ 5 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois

allant du 8 juillet 2021 au 7 juillet 2022. Les décisions concernant de futurs rachats seront fonction de la conjoncture du marché, du cours de l'action et d'autres facteurs comme des occasions de réaliser des investissements de croissance. On peut obtenir gratuitement l'avis d'intention de réaliser une offre publique de rachat dans le cours normal des activités auprès du secrétariat général de la Société.

Au cours du premier semestre de 2021, la Société n'a racheté pour annulation aucune action à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au cours du premier semestre de 2020, la Société avait racheté pour annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 463 506 actions à droit de vote subalterne à un coût net de 1 850 \$ et avait comptabilisé un montant de 2 960 \$ en tant qu'avantage dans les résultats non distribués.

Situation de trésorerie

La trésorerie et les placements non affectés au 30 juin 2021 procurent une liquidité suffisante pour acquitter les obligations importantes restantes connues de la Société pour les 12 prochains mois, qui consistent principalement en des engagements de capital inutilisés envers le fonds Helios IV, des charges d'intérêts sur les débetures à 3,0 % de HFP, des honoraires de placement et de services-conseils, des frais généraux et frais d'administration, de l'impôt sur le résultat ainsi que le règlement potentiel des débetures à 3,0 % de HFP si Fairfax exerce son option de vente. La Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour soutenir ses activités.

La rubrique Obligations contractuelles du présent rapport de gestion présente le détail du règlement des éventuels honoraires en fonction du rendement à la fin de la première période de calcul, le 31 décembre 2023.

Le tableau qui suit présente les principales composantes des tableaux des flux de trésorerie pour le premier semestre de 2021 (avec les chiffres comparatifs pour le premier semestre de 2020, à moins d'indication contraire) :

| | Premiers semestres | |
|--|--------------------|---------------|
| | 2021 | 2020 |
| Activités d'exploitation | | |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements | (34 317) | (2 113) |
| Cession de placements à court terme, montant net | — | 104 095 |
| Acquisition de placements | (52 413) | (60 103) |
| Augmentation des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements | (369) | (11 129) |
| Activités de financement | | |
| Produit net des débetures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP | 100 000 | — |
| Rachat d'actions à droit de vote subalterne pour annulation | — | (1 850) |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour la période | 12 901 | 28 900 |

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements, fournissent une mesure des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités du siège social de la Société. Cette mesure comprend essentiellement les entrées (sorties) de trésorerie au titre des produits d'intérêts et de dividendes, des charges d'intérêts, des honoraires de placement et de services-conseils, de l'impôt exigible ainsi que des frais généraux et frais d'administration, et elle fait abstraction de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions, des variations des dépôts à terme ainsi que des acquisitions et sorties de placements. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements, de 34 317 \$ enregistrées au premier semestre de 2021 ont augmenté par rapport aux 2 113 \$ comptabilisés au premier semestre de 2020, essentiellement du fait des montants versés à TLG en guise de règlement de la garantie de la facilité de TLG et du paiement des coûts de transaction liés à Helios courus à l'exercice précédent, du repli de l'intérêt en trésorerie reçu, de la hausse de l'impôt sur le résultat payé et de l'intérêt payé sur les débetures à 3,0 % de HFP.

Les sorties nettes de placements à court terme ont été nulles pour le premier semestre de 2021. Le montant net des ventes de placements à court terme de 104 095 \$ pour le premier semestre de 2020 concernait les ventes nettes de titres du Trésor américain aux fins d'affectation aux placements de portefeuille et de réinvestissement en équivalents de trésorerie sous forme de titre du Trésor américain.

Les acquisitions de placements de 52 413 \$ comptabilisées au premier semestre de 2021 sont liées au placement de la Société dans les actions ordinaires de NBA Africa et les parts de société en commandite du fonds Helios IV. L'acquisition de 60 103 \$ de placements

pour le premier semestre de 2020 concernait les placements additionnels de la Société dans la facilité d'Atlas Mara, d'autres actions ordinaires, la facilité de Philafrica, la participation indirecte dans Access Bank SA et les actions ordinaires de CIG.

L'augmentation des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements de 369 \$ au premier semestre de 2021 rend compte des profits de change et de l'intérêt reçu sur les dépôts de trésorerie soumise à restrictions auprès d'Access Bank SA. La hausse des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements de 11 129 \$ pour le premier semestre de 2020 reflétait les sommes additionnelles déposées pour une période fixe auprès d'Atlas Mara Zambia, qui ont été reclassées vers les dépôts à terme au troisième trimestre de 2020, ainsi que le transfert de montants détenus dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021 pour un complément d'information.

Le produit net de 100 000 \$ des débentures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP enregistré au premier semestre de 2021 est essentiellement lié au produit de l'émission des débentures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP en faveur de Fairfax. Se reporter à la note 8 (Emprunts) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021 pour un complément d'information.

Les rachats d'actions à droits de vote subalterne de 1 850 \$ au premier semestre de 2020 étaient liés à la trésorerie payée au titre des rachats aux fins d'annulation de 463 506 actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui ont été réglés au cours de la période. Pour un complément d'information, voir la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Obligations contractuelles

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débentures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. Les débentures à 3,0 % de HFP arrivent à échéance le 31 mars 2024 ou, au gré de Fairfax, à chacune des deux premières dates anniversaires de la clôture. À l'échéance ou lors du rachat par Fairfax, l'encours en capital sera ajusté du montant, le cas échéant, de l'insuffisance de la juste valeur totale des placements de la Société dans AGH (indirectement par le biais de Joseph Holdings), les actions ordinaires de Philafrica, la facilité de Philafrica et le prêt PGR2 (collectivement, les « placements de référence ») par rapport à 102 600 \$.

Aux termes de la convention de conseils en placement (se reporter à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021), la Société est tenue contractuellement de verser à TopCo LP des honoraires de placement et de services-conseils et, s'il y a lieu, des honoraires en fonction du rendement. Ces honoraires sont fonction des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et de la valeur comptable par action de la Société.

Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2021, les honoraires de placement et de services-conseils inscrits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global se sont respectivement chiffrés à 864 \$ et à 1 605 \$ (1 154 \$ et 2 253 \$, respectivement, en 2020).

Au 30 juin 2021, la Société a déterminé que des honoraires en fonction du rendement de 2 905 \$ étaient payables à TopCo LP (néant à recevoir par Fairfax au 31 décembre 2020), puisque la valeur comptable ajustée par action s'établissait à 3,18 \$ (avant prise en compte de l'incidence des honoraires en fonction du rendement) au 30 juin 2021, ce qui était supérieur au cours minimal par action à cette date, soit 3,05 \$. Au 30 juin 2021, 641 008 (néant au 31 décembre 2020) actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises aux termes des honoraires en fonction du rendement payables à TopCo LP. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021 pour un complément d'information sur les honoraires en fonction du rendement.

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV. Au 30 juin 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec des parties liées de la Société sont présentées à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Autres

Informations trimestrielles (non audité)

| <i>en milliers de dollars américains, sauf les montants par action</i> | Au 30 juin 2021 | Au 31 mars 2021 | Au 30 déc. 2020 | Au 30 sept. 2020 ¹⁾ | Au 30 juin 2020 | Au 31 mars 2020 | Au 31 déc. 2019 | Au 30 sept. 2019 |
|--|----------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Produits (perte) | 2 502 | 801 | (14 341) | (43 512) | 503 | (115 683) | 11 331 | (28 689) |
| Charges | 5 947 | 10 538 | 10 151 | 15 656 | 2 809 | 2 320 | 2 747 | 2 408 |
| Charge (produit) d'impôt | (3 500) | 1 412 | (2 209) | (795) | 1 880 | 3 801 | (182) | 1 159 |
| Résultat net | 55 | (11 149) | (22 283) | (58 373) | (4 186) | (121 804) | 8 766 | (32 256) |
| Résultat net par action | — \$ | (0,10) \$ | (0,31) \$ | (0,99) \$ | (0,07) \$ | (2,05) \$ | 0,15 \$ | (0,54) \$ |
| Résultat net dilué par action | — \$ | (0,10) \$ | (0,31) \$ | (0,99) \$ | (0,07) \$ | (2,05) \$ | 0,15 \$ | (0,54) \$ |

1) Le résultat et le résultat net du troisième trimestre de 2020 ont été révisés pour tenir compte de l'incidence du virement de profits latents de 8 855 \$ vers le surplus d'apport, reflétant la différence à la naissance, le 10 juillet 2020, entre la juste valeur et le prix de transaction du dérivé à terme d'Atlas Mara (6 056 \$) et de la garantie de la facilité d'Atlas Mara (2 799 \$). Le résultat net par action (de base et dilué) a été révisé en conséquence. Ces révisions des résultats du troisième trimestre de 2020 n'ont pas eu d'incidence sur la valeur comptable par action. Pour un complément d'information, voir la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Les produits (la perte) se composent d'abord et avant tout de la variation nette des profits (pertes) latents sur placements, des profits (pertes) de change nets, des profits (pertes) réalisés nets sur placements, des produits d'intérêts et des produits de dividendes. Le résultat net du deuxième trimestre de 2021 s'explique en grande partie par les profits de change nets, qu'il est impossible de prévoir dans le temps, et par le produit d'impôt, facteurs neutralisés en partie par la variation nette des pertes latentes sur placements (surtout les pertes latentes sur les placements de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, le dérivé de rachat de HFP, la participation indirecte dans AGH, les obligations de Nova Pioneer, la garantie de la facilité d'Atlas Mara, la participation indirecte dans Access Bank SA et les actions ordinaires de Philafrica, neutralisées en partie par les profits latents sur les placements de la Société dans d'autres actions ordinaires, les parts de société en commandite du fonds Helios IV, les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP, la facilité d'Atlas Mara et les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara), les frais généraux et frais d'administration, les honoraires en fonction du rendement, les charges d'intérêts ainsi que les honoraires de placement et de services-conseils.

Les résultats trimestriels individuels ont été (et pourraient dans l'avenir être) touchés par une augmentation des charges exposées aux variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société qui feraient augmenter les honoraires en fonction du rendement, le cas échéant, et les honoraires de placement et de services-conseils.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport intermédiaire renferme des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs peuvent être liés aux perspectives à venir et aux événements ou aux résultats prévus de la Société ou d'un placement de portefeuille, et inclure des énoncés portant sur la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, l'exploitation, les résultats financiers, les impôts et les taxes, les dividendes, les plans et les objectifs de la Société. Plus particulièrement, les énoncés portant sur les résultats, les réalisations, les perspectives, les occasions ou le rendement futurs de la Société, d'un placement de portefeuille ou du marché africain constituent des énoncés prospectifs. Dans certains cas, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi d'expressions telles que « envisage », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « devrait », « budget », « prévu », « estime », « entend », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à » ou « estime », ou à des variantes de ces termes ou expressions, ou qui indiquent que certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » « être prises », « survenir » ou « être atteints », y compris au futur.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les opinions et les estimations de la Société à la date du présent rapport intermédiaire; ils font l'objet de risques, d'incertitudes, d'hypothèses et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, les réalisations ou le rendement réels diffèrent sensiblement, à terme, de ceux qui y figurent expressément ou implicitement : la pandémie de COVID-19; la concentration géographique des placements; les fluctuations des marchés financiers; le rythme de réalisation des placements; les participations ne donnant pas le contrôle; la dépendance à l'égard de dirigeants clés et les risques associés à la convention de conseils en placement; les risques opérationnels et financiers des placements de portefeuille; la subjectivité éventuelle des jugements retenus dans les méthodes d'évaluation; les poursuites; le recours à des leviers financiers; la fluctuation du change; le risque d'investissement dans des sociétés fermées étrangères sur lesquelles on ne dispose pas d'informations ou d'informations fiables; le risque que la participation substantielle de Fairfax et de Principal Holdco puisse faire baisser le cours des actions à droit de vote subalterne; les marchés émergents; les obligations légales sud-africaines en matière d'émancipation économique des Noirs; le risque économique; les risques météorologiques; les risques fiscaux; l'instrument multilatéral; et le cours des actions à droit de vote subalterne par rapport à la valeur comptable par action. D'autres risques et facteurs d'incertitude sont présentés dans la notice annuelle de la Société datée du 5 mars 2021, qui figure sur SEDAR au www.sedar.com ainsi que sur le site Web de la Société au www.heliosfairfax.com. Ces facteurs et hypothèses ne sauraient représenter une liste exhaustive des facteurs et hypothèses susceptibles de se répercuter sur la Société, mais il y a lieu de bien en tenir compte.

Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement, à terme, de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats s'écartent des résultats prévus, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont prévus. Aussi le lecteur ne devrait-il pas s'y fier indûment. La Société ne s'engage pas à actualiser les énoncés prospectifs figurant aux présentes, sauf dans la mesure prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

